

REPUBLIQUE TUNISIENNE

CONSEIL D'ETAT

COUR DES COMPTES

RAPPORT GENERAL

*SUR LES RESULTATS DU CONTROLE DU
FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE*

*ELECTORALE DES ELECTIONS DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE*

JUILLET 2012

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	3
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE	9
LE CONTROLE DES COMPTES DE LA CAMPAGNE ELECTORALE	9
A. RESENTATION DES COMPTES ET DES DOCUMENTS COMPTABLES	10
1. <i>DEPOT DES COMPTES</i>	10
2. <i>Présentation des relevés des comptes bancaires uniques</i>	13
3. <i>Présentation des états synthétiques des ressources et des dépenses</i>	13
4. <i>Communication d'une liste des manifestations, activités et meet ings</i>	14
B. LES SANCTIONS	15
DEUXIEME PARTIE	17
CONTROLE DU DECAISEMENT DE LA SUBVENTION PUBLIQUE	17
A. DETERMINATION DES LISTES DES CANDIDATS	18
B. DETERMINATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION	18
C. PROCEDURE DE DECAISEMENT DE LA SUBVENTION	19
D. LE BUDGET RÉSERVÉ AU FINANCEMENT PUBLIC POUR LES LISTES CANDIDATES À L'INTÉRIEUR DU PAYS	21
1. <i>Payement de la première tranche de la subvention au titre de l'aide publique</i>	21
2. <i>Payement de la deuxième tranche de la subvention au titre d'aide publique</i>	23
E. LE BUDGET ALLOUÉ AU FINANCEMENT PUBLIC POUR L'ÉTRANGER	24
TROISIEME PARTIE	26
CONTROLE DE LA LEGALITE DES RESSOURCES ALLOUEES A LA CAMPAGNE ELECTORALE	26
A. LE COMPTE BANCAIRE UNIQUE	27
B. FINANCEMENT PROPRE DE LA CAMPAGNE	30
C. LE FINANCEMENT PRIVE	32
D. LE FINANCEMENT ET RANGER	33
1. <i>LES OPERATIONS FINANCIERES</i>	33
2. <i>AIDE MATÉRIELLE ÉTRANGÈRE</i>	35
QUATRIEME PARTIE	38
CONTROLE DES DEPENSES RELATIVES A LA CAMPAGNE ELECTORALE	38
A. TENUE DE LA COMPTABILITE	39
B. PAYEMENT DES DÉPENSES EN NUMÉRAIRE	43
C. RESPECT DU PLAFOND DES DÉPENSES ÉLECTORALES	44
D. CARACTÈRE ELECTORAL DES DÉPENSES	46
E. LES DÉPENSES LIÉES AUX CADEAUX ET DONS	47
PARTIE V	48
LA RECUPERATION DU FINANCEMENT PUBLIC	48
A. RÉCUPÉRATION DE LA MOITIÉ DE LA SUBVENTION	49
B. RÉCUPÉRATION DU SOLDE CRÉDITEUR DU COMPTE BANCAIRE UNIQUE	51
CONCLUSION	53
ANNEXES	62

PREFACE

Le Décret -loi n° 2011-35 en date du 10 mai 2011 relatif à l'élection d'une Assemblée nationale constituante a disposé l'organisation d'élections générales, libres, directes et secrètes pour le choix des membres de l'Assemblée Nationale Constituante conformément aux principes de la démocratie, de l'égalité, du pluralisme, de l'intégrité et de la transparence.

Pour la concrétisation de ces principes, le législateur a exigé en particulier la neutralité de l'Administration et des médias nationaux et la transparence de la campagne en termes de sources de financement et des méthodes de gestion des fonds qui lui sont alloués. Il a consacré à cet égard, le principe du financement public en limitant sa portée et a fixé le plafond des dépenses électorales et a interdit le financement privé et incriminé le financement étranger et le financement public illégal.

Le décret -loi précité a confiée à la Cour des Comptes la mission de contrôler le compte bancaire unique qu'il a enjoint d'ouvrir par tout parti politique et toute liste de candidats pour le financement de la campagne électorale pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale Constituante.

Pour concrétiser les principes de transparence et d'intégrité et la consolidation des mécanismes tendant à assurer la reddition de comptes et la préservation des fonds publics dans le cadre du financement de la campagne électorale, le décret -loi n°2011-91 en date du 29 Septembre 2011 relatif aux modalités d'exercice du contrôle de la Cour des Comptes sur le financement de la campagne électorale des élections de l'assemblée constituante a été adopté en vue de compléter l'arsenal juridique et d'éviter la concision qui a caractérisé les dispositions initiales relatives à cette mission de contrôle

En effet, le décret -loi n° 2011-91 a défini les objectifs du contrôle de la Cour des Comptes ainsi que les procédures et les modalités de son exercice, de même qu'il a déterminé ses résultats. Le décret -loi a également fixé les obligations mises à la charge des partis politiques et des listes de coalitions et indépendantes. Ce contrôle a pour objectif de s'assurer de la régularité des ressources de financement de la campagne électorale et de la sécurité des dépenses par référence au cadre juridique organisant cette opération. Le contrôle s'exerce à partir du compte bancaire unique ouvert par chaque parti politique, coalition ou liste indépendante et s'étend à toutes les opérations d'encaissement et de décaissement réalisées même si elles ne sont pas portées au compte susmentionné.

Ce contrôle se fonde sur les constatations relevées sur le terrain et sur la comparaison des données fournies à la Cour des Comptes par les différentes parties concernées. Il se caractérise par la diversité de ses méthodes. Il peut être un contrôle sur pièces ou sur place, intégral ou sélectif. Ce contrôle est obligatoire en ce qui concerne les partis politiques et les listes des candidats ayant eu des sièges à l'Assemblée Nationale Constitutive.

En ce qui concerne le contrôle des ressources, la Cour des Comptes s'assure notamment de la mesure dans laquelle les recettes de la campagne électorale ont été réalisées à partir de sources légitimes et s'assure également du décaissement de la subvention au titre de l'aide publique au financement de la campagne électorale à tous les candidats conformément au principe de l'égalité et dans les délais fixés à cet effet et du non service de cette subvention à des parties indûment.

Concernant le contrôle des dépenses, les travaux de la Cour ont pour objectif de s'assurer notamment de la réalisation de toutes les opérations relatives à la

campagne électorale à partir du compte bancaire unique ouvert à cet effet et du respect des candidats du plafond des dépenses électorales, du non dépassement des dépenses réalisées en numéraire du tiers du montant des dépenses globales, de l'utilisation des subventions publiques conformément à la réglementation et à l'effet pour lequel elles ont été accordées. Elles visent également de s'assurer du remboursement de la moitié de la subvention accordée pour le financement de la campagne électorale par chaque liste n'ayant pas obtenu 3 % des voix déclarées dans la circonscription électorale.

Le décret -loi n°2011-91 a enjoint à toutes les listes candidates aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante de fournir à la Cour, dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la proclamation des résultats définitifs des élections, des documents consistant notamment dans les relevés du compte bancaire unique ouvert au titre de la campagne électorale, la liste détaillée des manifestations, activités et rencontres réalisées au cours de la période de la campagne et des copies originales des états synthétiques des ressources et des dépenses engagées ou payées à ces occasions signées par le président du parti ou la tête de la liste des candidats.

Cependant, l'engagement envers cette obligation n'a pas été le dénominateur commun de toutes les listes concernées ce qui a eu un impact sur la réalisation du contrôle de la Cour des Comptes dans les délais.

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions du décret -loi n° 2011-35 en date du 10 mai 2011 relatif à l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante tel que modifié par le décret -loi n° 2011-72 en date du 3 août 2011, la Cour des Comptes a procédé au contrôle du financement de la campagne électorale suivant les dispositions du décret -loi n°2011-91 en date 29 septembre 2011 relatif aux modalités d'exercice du contrôle de la Cour des Comptes sur le financement de la campagne électorale des élections de l'assemblée constituante

L'accomplissement de cette mission par la Cour des Comptes pour la première fois depuis sa création a nécessité la mobilisation de toutes les énergies de l'institution et l'emploi de toutes ses ressources humaines, magistrats et agents confondus. Les charges ont été réparties sur toutes les formations de la Cour, centrales ou régionales, pour réaliser un contrôle exhaustif sur les ressources et les dépenses de la campagne électorale de 641 listes partisans, de coalition ou indépendantes candidates qu'elles soient aux élections du 23 octobre 2011 qui ont respecté les dispositions légales et déposé leur comptabilité à la Cour des Comptes en sachant que le nombre total des listes candidates est de 1662 listes.

La Cour aurait pu, tel qu'il est permis par la loi, économiser les efforts et se contenter du contrôle du financement de la campagne électorale des partis et des listes ayant obtenu des sièges à l'Assemblée Nationale Constituante qui ont présenté leur comptabilité, mais elle a opté pour mettre tous les candidats sur un pied d'égalité surtout que tous ont bénéficié du financement public dont le montant global s'est élevé à 8, 396 MD dont un montant de 4, 840 MD a été payé à des partis, des listes indépendantes et des listes de coalition qui n'ont pas présenté leur comptabilité. Il a été constaté que 911 listes ayant bénéficié de 2, 977 MD au titre de la deuxième tranche de la subvention n'ont pas obtenu un taux égal ou supérieur à 3% des voix exprimées.

La Cour des Comptes a adopté cette démarche en tenant compte des exigences de la transparence pour informer l'opinion publique sur le sort de l'aide publique fournie par la collectivité nationale avec générosité et sans restrictions inévitables à des centaines de listes de candidats qui ont pris d'assaut la bataille électorale sans expérience antérieure et avec des capacités propres limitées. L'examen d'un échantillon de 600 comptes bancaires uniques représentant 73% des comptes ouverts au titre de la campagne électorale, a permis de constater que 74% des listes des candidats comptaient entièrement sur la subvention publique.

La Cour a également choisi d'exercer un contrôle ne se limitant pas seulement à l'examen de la légalité des dépenses et des décaissements, mais qui s'étend aussi à l'évaluation de tout le système afin d'apprécier ses points forts et de diagnostiquer ses faiblesses dans l'objectif de présenter des propositions de réforme pouvant contribuer à l'élaboration de textes juridiques intégrés garantissant les meilleures conditions pour la préparation des prochaines échéances électorales, leur organisation, leur suivi et leur contrôle.

Sur cette base et dans le souci de disposer autant que possible des données relatives au financement de la campagne électorale, la Cour des Comptes s'est efforcée de recueillir les informations nécessaires auprès de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) et des services compétents du Ministère des Finances et à la Banque Centrale de Tunisie ainsi que de la Poste Tunisienne et d'un certain nombre d'institutions bancaires. Elle a procédé à l'examen et à l'étude des mécanismes d'ouverture des comptes bancaire réservés au financement de la campagne électorale, des procédures de détermination des candidats qui peuvent

bénéficiaire du financement public, des modalités de fixation de la subvention de l'aide publique et de son décaissement ainsi que du système de contrôle des transferts de fonds de l'étranger et de son efficacité pour combattre, le cas échéant, le financement étranger indirect de la campagne électorale.

Pour assurer le bon déroulement de l'opération de contrôle, la Cour des Comptes a procédé à l'élaboration d'un manuel des procédures et des opérations de contrôle et à la constitution d'une banque de données sur le financement de la campagne et la présentation des comptes. A cette même fin, les magistrats de la Cour et son personnel ont accompagné le déroulement de la campagne électorale à travers des constatations sur place réalisées par ses équipes de contrôle.

Ces travaux ont permis de formuler un ensemble d'observations dont les principales sont traitées dans le présent rapport suivant cinq axes qui se rapportent respectivement au contrôle des comptes de la campagne électorale, au contrôle du service de la subvention au titre de l'aide publique, au contrôle de la légalité des ressources allouées à la campagne électorale, au contrôle des dépenses liées à la campagne électorale et à la récupération du financement public. En application de la règle de l'importance relative, il a été procédé dans ce rapport à la présentation de quelques exemples significatifs sans énumérer tous les cas relevés.

La Cour des comptes a procédé à la présentation de ses observations aux partis politiques et aux listes de candidats qui ont déposé leurs comptes auprès d'elle et ce jusqu'à la fin du mois de mai 2012. Les réponses ont été prises en compte lors de la préparation de ce rapport de synthèse. La Cour a également communiqué à l'ISIE et au Ministère des Finances les résultats préliminaires de son contrôle et a reçu leurs observations et explications en la matière.

PREMIERE PARTIE
LE CONTROLE DES COMPTES DE LA CAMPAGNE
ELECTORALE

Le contrôle de la Cour des Comptes se base principalement sur l'examen des documents comptables dont le dépôt a été exigé par le décret -loi relatif aux élections, accompagnés des extraits du compte bancaire unique ouvert au titre de la campagne électorale.

A. PRESENTATION DES COMPTES ET DES DOCUMENTS COMPTABLES

Le décret -loi n° 2011-91 a fixé les procédures de dépôt des comptes auprès du secrétariat général de la Cour des Comptes ou au secrétariat de l'une de ses Chambres Régionales territorialement compétente. Il a fixé un délai à cet effet qui ne doit pas dépasser 30 jours à compter de la date de la proclamation définitive des résultats du scrutin.

Considérant que l'ISIE a proclamé les résultats définitifs du scrutin de l'Assemblée Nationale Constituante le 13 Novembre 2011, la Cour des Comptes a de ce fait fixé la date légale initiale de dépôt des comptes à la journée du 15 Décembre 2011.

1. DEPOT DES COMPTES

Le législateur a obligé toutes les listes candidates à présenter les documents comptables requis dans les délais fixés quel que soit les résultats des élections et le bénéfice ou non de la subvention au titre de l'aide publique. Il a autorisé la Cour à prononcer des sanctions financières à l'encontre de chaque liste candidate qui entrave ses travaux, en refusant de lui communiquer les documents demandés ou en les lui communiquant en retard.

Cette obligation concerne tous les participants à la campagne électorale qui se répartissent sur 77 partis représentés par 883 listes partisanses et 739 listes indépendantes outre deux coalitions qui ont présenté 40 listes de coalition dans un certain nombre de circonscriptions électorale, ce qui porte le nombre total des listes candidates à 1662 listes ⁽¹⁾.

Toutefois, le nombre de partis, des coalitions et des listes indépendantes qui ont présenté leurs comptes ⁽²⁾ dans les délais légaux (197) ne dépasse pas le taux de 24, 08% de l'ensemble des comptes des listes candidates (818). Le tableau suivant met en évidence la répartition de la communication des comptes selon les délais :

	Nombre des listes de candidats (1)	Nombre des comptes (2)	Comptes présentés (3)	Comptes présentés dans les délais (4)	Comptes présentés après les délais (5)	Taux de présentation des comptes % 3/2	Taux de présentation des comptes dans les délais % 4/3	Taux de présentation des comptes hors délais 5/3
Parties politiques	883	77	39	23	16	50.65	58.97	41.03
Listes indépendantes	739	739	223	174	49	30.18	78.03	21.97
Coalition	40	2	1	0	1	50.00	0.00	100.00
Total	1662	818	263	197	66	24.08	74.90	25.10

¹ Selon le rapport de la Haute Instance Indépendante pour les élections.

² Le compte comporte un relevé du compte bancaire unique ouvert au titre de la campagne électorale et une liste synthétique des recettes et des dépenses objets d'engagements ou liquidées pendant la campagne électorale et une liste détaillée des manifestations, des activités et des meetings organisés pendant la campagne électorale.

Dans l'ensemble, le nombre de partis politiques, de listes de coalition et indépendantes, qui ont déposé à la fin du mois de mai 2012 les documents comptables ⁽³⁾ au titre du financement de leurs campagnes électorales ne dépasse pas 39 partis politiques (387 listes partisans), 223 listes indépendantes et une seule coalition (31 listes de coalition). De ce fait, le taux des listes qui ont déposé les documents comptables auprès de la Cour des Comptes n'a pas dépassé 38, 57 % comme illustré dans le tableau suivant :

Listes	Nombre de listes de candidats (1)	Nombre de comptes (2)	Nombre de listes qui ont présentés les documents comptables (3)	Nombre de comptes communiqués (4)	Taux des comptes présentés 4/2	Taux des listes qui ont présentés les documents comptables 3/1
Partis politiques	883	77	387	39	50, 65	43, 83
Listes indépendantes	739	739	223	223	30, 18	30, 18
Coalitions	40	2	31	1	50, 00	77, 50
Total	1662	818	641	263	32, 15	38, 57

Le défaut de fournir les documents de chaque circonscription est considéré comme une violation des dispositions de l'article 6 du décret -loi n° 2011-91 obligeant chaque parti politique présentant plus d'une liste de candidats à tenir une comptabilité propre à chaque circonscription électorale outre une comptabilité synthétique rassemblant toutes les opérations réalisées dans les différentes circonscriptions électorales dans lesquelles il a présenté des listes de candidats. Le non respect de cette obligation empêche de s'assurer que chaque liste a respecté les dispositions légales et de vérifier particulièrement le respect du plafond des dépenses électorales.

Il est à signaler que la Cour des Comptes a reçu la comptabilité de la liste indépendante "L'Amour de la patrie est de la foi" le 7 Juin 2012 et la comptabilité du Parti Ouvrier Communiste Tunisien le 16 Juillet 2012, ce qui n'a pas permis à la Cour d'examiner les deux comptabilités et de formuler les observations en la matière lors de la préparation de ce rapport.

Les annexes N° 1, 2 et 3 mettent en évidence le détail des listes qui ont présenté leurs comptes et celles qui se sont abstenues de le faire à fin mai 2012 et le détail des partis qui ont présenté des comptes au titre de toutes les listes dans les circonscriptions dans lesquelles elles sont candidates et celles qui ont fourni des comptes couvrant une partie seulement des listes candidates en son nom dans les diverses circonscriptions électorales.

Le non dépôt des comptes conformément aux formes dispose es par le décret -loi n° 2011-91 par certaines listes candidates qui ont remporté des sièges à l'Assemblée Nationale Constituante, n'a pas permis à la Cour des Comptes d'exercer son contrôle obligatoire sur le financement de la campagne électorale. La situation, qui résulte de cette négligence, n'est pas compatible avec les principes sur lesquels les élections ont été fondées, ce qui nécessite la révision des textes pour prescrire des sanctions plus dissuasives comme la prescription du remboursement de l'intégralité des sommes obtenues au titre d'aide publique ou la suspension de la qualité de membre du candidat qui a remporté un siège jusqu'à ce qu'il présente ses

³ Comporte les documents comptables particuliers de chaque liste outre le compte tel que défini dans la référence 2 ci-dessus.

comptes et leur approbation ou sa privation du droit de se porter candidat aux prochaines élections s'il n'a pas respecté la loi dans les élections précédentes.

Parmi les 17 partis et 31 listes indépendantes et de coalition dont les candidats ont remporté 217 sièges à l'Assemblée Nationale Constituante, 5 partis et 14 listes indépendantes ayant obtenu 48 sièges, soit près du quart des sièges, n'ont pas respecté les dispositions légales et se sont abstenues de fournir leurs comptabilités en dépit de l'initiative prise par la Cour des Comptes à l'effet de leur rappeler les dispositions légales et des suites qui en découlent au moins à trois reprises dans le cadre de communiqués publiés au public respectivement le 12 Octobre 2011, le 25 Novembre 2011 et le 6 Décembre 2011. Ces partis sont le "Parti du Congrès pour la République", "Mouvement du Peuple", "Mouvement des nationalistes démocrates", "Parti Social Démocrate de la Nation" et "Parti de l'équité et de l'égalité". Les listes indépendantes sont celles qui ont été présentées au nom de la "Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement" dans les circonscriptions de Nabeul 1, Nabeul 2, Bizerte, Sousse, Béja, Mahdia, Kebili, Kasserine et Italie ou candidates sous les titres "l'indépendante" à Sidi Bouzid, "Militantisme social" à Jendouba, "Fidélité" à Kasserine, "Fidélité aux martyrs" à Tozeur et "Pour un front national tunisien" à Gabes.

Le tableau suivant résume le dépôt des documents comptables par les candidats vainqueurs dans les élections de l'Assemblée Nationale Constitutive :

Désignation	Nombre des listes ayant eu des sièges	Nombre des listes ayant présenté leurs comptabilités	Taux des listes ayant présenté leur comptabilité	Taux des listes ayant présenté leurs comptabilités de l'ensemble ayant eu des sièges (% des listes)
Listes partisans	117 (17 partis)	79	67, 52	51, 63
Listes indépendantes	31	17	58, 84	11, 11
Listes de Coalition	5 (coalition)	5	100	3, 27
Total	153	101	66, 01	66, 01

Il apparait ainsi que 66% des listes partisans, indépendantes et de coalition ayant obtenu des sièges à l'Assemblée Nationale Constituante ont présenté leurs documents comptables obligatoires à la Cour des Comptes dont 70% se sont acquittés de cette obligation dans les délais légaux.

Dans l'ensemble, les partis, les listes indépendantes et les listes de coalition qui n'ont pas communiqué leurs comptes ont reçu, selon les données du Ministère des Finances, des montants s'élevant respectivement à 2.341.940 dinars, 2.462.100 dinars et 36.217 dinars au titre de la subvention de l'aide publique au financement de la campagne électorale.

Le refus de présenter les comptes à la Cour des Comptes l'a empêché d'exercer son contrôle sur le financement de la campagne électorale des parties concernées, de s'assurer que les revenus proviennent de sources légitimes, que les dépenses effectuées sur les indemnités au titre de l'aide publique au financement de la campagne électorale l'ont été conformément à la réglementation, aux fins auxquelles elles sont destinées et la publication des résultats du contrôle au public.

Cette irrégularité constitue une violation des dispositions du décret -loi électoral et empêche la concrétisation des principes de transparence et d'égalité qu'il a prescrite.

Etant donné que la non-divulgence de la façon dont les fonds publics reçus à des fins spécifiques ont été utilisés est considérée, conformément aux principes généraux du droit et selon la législation électorale comparée, comme des actes répréhensibles engageant la responsabilité de leurs auteurs, elle rend nécessaire la récupération de ces fonds. Aussi, la Cour des Comptes appelle-t-elle le Ministère des Finances à prendre les mesures utiles pour la récupération de tous les fonds dont le sort n'a pas pu être vérifié indépendamment du fait que ces listes aient obtenu ou non 3% des suffrages exprimés.

2. PRESENTATION DES RELEVES DES COMPTES BANCAIRES UNIQUES

Contrairement aux dispositions de l'article 8 du décret -loi n° 2011-91, certaines listes candidates n'ont pas fourni les relevés des comptes bancaires uniques ce qui n'a pas permis à la Cour des Comptes de s'assurer notamment de la régularité des revenus de la campagne électorale et de la conformité des dépenses s'y rapportant aux règles régissant les dépenses électorales. Il est cité à cet égard les listes "Un golfe propre et un développement juste" candidate à Gabes et "le Soleil de la nation populaire" candidate à Médenine et "Fidélité et Résistance", "l'indépendante", "Indépendants pour les jeunes compétents et diplômés", "La Dignité" et "La Troisième Voie" candidates à Bizerte.

Certaines listes ont présenté des relevés bancaires ne couvrant pas toute la période électorale et ne comportant pas toutes les opérations financières réalisées par les listes concernées. Cette irrégularité a concerné six listes à savoir "Action pour la supériorité de la Loi" à Sfax1 et "Les supporters du peuple", "Indépendants pour une justice sociale", "La Tunisie de la démocratie et de la citoyenneté" à Sfax 2 et "Pétition Populaire pour la Liberté, la Justice et le Développement" à Gabes et Tataouine.

3. PRESENTATION DES ETATS SYNTHETIQUES DES RESSOURCES ET DES DEPENSES

Contrairement aux dispositions de l'article 6 du décret -loi n° 2011-91, plusieurs partis et listes de candidats n'ont pas communiqué à la Cour des Comptes les états synthétiques des recettes et des dépenses. Il est cité à cet égard le parti "Mouvement Tunisien de l'Action Maghrébine", le "Parti de la Modernité", le "Parti de la Justice et du développement", le "Parti de la Dignité et de l'Action", "l'Alliance nationale pour la paix et la prospérité", le "Mouvement des Unionistes Libres", le "Parti du Congrès Démocratique et Social", le "Parti de la Lutte Progressiste", le "Parti de l'Union Populaire Républicaine" et le "Parti Populaire pour la Liberté et le Progrès".

Certaines listes indépendantes n'ont pas non plus communiqué à la Cour des Comptes ces états synthétiques. Il est cité parmi elles "L'action démocratique républicaine", "Fidélité et résistance", "l'Indépendante", "Les indépendants pour les jeunes compétents et diplômés", "La dignité" et "la troisième voie" candidates à Bizerte et "La lumière indépendante", "Travail et réforme", "L'égalité", "l'indépendante pour la fidélité et la réforme", "Réforme et égalité", "la citoyenneté créatrice", "Mouvement des jeunes tunisien", "Liste indépendante des roses" et "Réconciliation et édification" candidates à l'Ariana et "Jeunes du jasmin", "L'aube de la Liberté", "la concorde", "la liste indépendante des jeunes: Fidélité", la liste "Libre" et "Pour la

citoyenneté et le droit à la participation égalitaire "candidates dans la circonscription de Ben Arous et "les révolutionnaires indépendants libres", "Humanisme, principes et valeurs" et "Protégeons notre révolution" candidates à Sfax 2, les listes "Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement" candidates dans les circonscriptions de Sfax 1, de Médenine et de Gabès et "Démocratie et justice" candidate dans la circonscription de Séliana et "l'Olivier" candidate dans la circonscription de Béja.

Certaines listes, comme "Jeunes indépendants", "Indépendants libres" et "Pour que la région soit un Soutien pour la Tunisie de demain" candidates dans la circonscription de Médenine et "l'Indépendante pour les démocrates socialistes", "ô peuple je t'aime" et "Tunisie de la démocratie et de la citoyenneté" candidates dans la circonscription de Sfax 2, ont communiqué des états ne comportant pas toutes les informations dispose es dans l'état type des ressources et des dépenses annexé au manuel relatif à la tenue de la comptabilité de la campagne électorale élaboré par l'ISIE.

Contrairement aux dispositions de l'article 5 du décret -loi n°2011-91, prescrivant l'enregistrement de toutes les recettes et les dépenses dans le registre destiné à cet effet, plusieurs listes partisans et indépendantes n'ont pas communiqué à la Cour des Comptes les registres côtés et paraphés par les instances régionales de l'ISIE. Il est cité à cet égard les deux listes du parti "EL AMANA" dans les deux circonscriptions de Ben Arous et de Manouba et les deux listes du Mouvement Démocrates Socialistes (9^{ème} Congrès) candidates dans les circonscriptions de Tozeur et de Sidi Bouzid et les deux listes indépendantes "Un golfe propre et un développement juste" et "Soleil de la nation populaire", dans la circonscription de Médenine.

4. COMMUNICATION D'UNE LISTE DES MANIFESTATIONS, ACTIVITES ET MEET INGS

Contrairement aux dispositions de l'article 10 du décret -loi n° 2011-91, plusieurs listes candidates n'ont pas fourni des listes détaillées des manifestations, activités et meetings réalisés à l'occasion de la campagne électorale dans un certain nombre des circonscriptions dans lesquelles elles sont candidates. Il est à citer à cet égard le Parti démocrate progressiste et le Parti du Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés (29 circonscriptions) et le parti de l'Union Populaire Républicaine (14 circonscriptions) et le Mouvement Tunisien de l'Action Maghrébine et le Parti de la Justice et du Développement (12 circonscriptions) et le Parti pour la Démocratie et le Développement (11 circonscriptions) et le Parti Populaire pour la Liberté et le Progrès (10 circonscriptions) et le Parti de la Lutte Progressiste (7 circonscriptions) et le Parti Démocratique pour la Justice et la Prospérité (3 circonscriptions) et le Parti AL AMANA(deux circonscriptions).

Il est cité également à cet égard les listes indépendantes "Fidélité et Résistance", «l'indépendante», "l'alternative", "la dignité", "la troisième voie" candidates à Bizerte et " candidat et "La Pitié", "le peuple veut la vie paisible et la liberté", "Concorde républicaine" et "Le Peuple veut la vie", "Liste du 15 Janvier", "Liste du 18 Janvier", "Mouvement de la réforme et de la justice sociale", "La Vérité", "la vertu", "Justice et Développement", "mouvement de la jeunesse tunisienne" candidates à l'Ariana et "réforme et Développement" candidate à Beja et "le Bien", "pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement" candidates à Séliana et "Militantisme social", "Développement, justice et équité" et "les libres" candidates à Jendouba.

Le défaut de communication des listes des manifestations, activités et meetings à la Cour des Comptes ne lui permet pas de cerner toutes les activités réalisées et de déterminer les dépenses occasionnées par ces activités et empêche notamment de vérifier si le plafond des dépenses électorales a été respecté.

B. LES SANCTIONS

L'article 16 du décret -loi n° 2011-91 a dispose dans son premier alinéa, que "la Cour des Comptes peut prononcer une sanction financière allant de cinq cents dinars (500 dinars) à deux mille cinq cents dinars (2500 dinars) à l'encontre des partis politiques ou des listes de candidats, qui l'empêchent d'accomplir ses travaux, en refusant de lui communiquer les documents demandés pour réaliser les actes de contrôle qui lui sont dévolus ou en les lui communiquant en retard".

L'alinéa 2 de cet article autorise la Cour des Comptes à "infliger une sanction financière allant de mille dinars (1000 dinars) à cinq mille dinars (5000 dinars) aux partis politiques ou aux listes de candidats qui contreviennent aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 8 du présent décret -loi".

Ces infractions consistent notamment dans le non-respect des obligations suivantes :

- L'ouverture d'un compte bancaire unique dans lequel les sommes affectées à la campagne électorale sont déposées et à partir duquel toutes les opérations de dépense sont réalisées ;

- La tenue d'un registre côté et paraphé sur lequel sont enregistrées toutes les recettes et les dépenses ;

- La tenue par tout parti politique présentant plus d'une liste de candidats, d'une comptabilité spécifique pour chaque circonscription électorale et d'une comptabilité synthétique rassemblant la totalité des opérations réalisées dans les différentes circonscriptions électorales dans le cadre desquelles il a présenté des listes de candidats.

Conformément au troisième alinéa du même article, les décisions infligeant des sanctions financières sont prononcées par l'assemblée plénière, mentionnée dans l'article 40 de la loi portant organisation de la Cour des Comptes.

En application du décret -loi n° 2011-91 et se basant sur les procédures dispose es par la loi n° 68-8 du 8 mars 1968, portant organisation de la Cour des Comptes telle qu'elle a été modifiée par la loi organique n°2008-3 du 29 janvier 2008, 576 dossiers ont été soumis à l'Assemblée Plénière précitée qui a rendu à la date du 26 Juillet 2012 des jugements provisoires au titre de 402 affaires concernant en totalité les partis et les listes de candidats qui n'ont pas présenté leurs comptes à la Cour des Comptes.

Il convient de signaler à cet égard le problème lié à la fixation du montant de la sanction financière que la Cour des Comptes peut infliger aux parties et aux listes qui ont commis des infractions liées au défaut de présentation des comptes. Considérant le caractère pénal des dispositions du décret -loi n°2011-91 dans le domaine des sanctions financières, l'interprétation ne peut être que restrictive et au bénéfice de l'auteur de l'infraction, ce qui ne permet pas à la Cour des Comptes de doubler le montant maximum lorsqu'elle constate qu'un parti a commis plus d'une infraction dans plus d'une circonscription électorale.

En conséquence, la peine maximale qui peut être infligée à un parti politique qui refuse de fournir ses comptes pour toutes les circonscriptions dans le cadre desquelles il a présenté des listes de candidats reste dans la limite de 5 mille dinars, ce qui rend le parti qui n'a pas présenté ses comptes non exposé à la sanction de chaque infraction qu'il pourrait avoir commise.

En concrétisation du principe de l'équité et pour que l'application de la loi ne mène pas à l'injustice vis à vis des partis et des listes indépendantes qui ont présenté leurs comptes et qui peuvent donc faire l'objet de sanctions plus sévères, il est suggéré en ce qui concerne l'alourdissement de la peine pour les listes qui ne fournissent pas du tout leurs comptes et de consacrer la reddition des comptes par la liste et de lier la sanction à l'infraction permet tant ainsi de préserver l'égalité entre les listes partisanes et les listes indépendantes.

DEUXIEME PARTIE
CONTROLE DU DECAISSEMENT DE LA
SUBVENTION PUBLIQUE

Le contrôle de cet aspect a permis de formuler des observations concernant la détermination des listes de candidats, la fixation de la subvention et des procédures de son allocation.

A. DETERMINATION DES LISTES DES CANDIDATS

L'article 25 du décret n° 2011-35 dispose la présentation des listes de candidats à la sous commission pour les élections territorialement compétente contre la remise d'un récépissé définitif délivré si la liste présentée remplit les conditions indiquées dans le même décret -loi. Le bénéfice de la liste de la subvention publique dépend de l'obtention du récépissé définitif.

Afin de fournir des garanties au niveau de la gestion des listes de candidats, l'ISIE a mis en place une application informatique à cette fin comportant des données sur les listes de candidats et les candidats considérée comme une référence pour vérifier surtout la non-participation du candidat à plus d'une liste électorale et de s'assurer ainsi de la régularité de l'obtention de l'aide publique par les listes.

L'examen des données consignées dans cette application a révélé des insuffisances ne permet tant pas de s'assurer d'une manière exhaustive que toutes les conditions légales pour le service des indemnités sont remplies. Ces insuffisances ont concerné des données de base relatives au numéro de la carte d'identité nationale du candidat, de son nom, prénom et de la circonscription dans le cadre de laquelle il a présenté sa candidature. Il est apparu, par exemple, que l'application ne renferme pas le numéro de la carte d'identité de 31 candidats, la date de délivrance de cette carte pour 301 candidats, le nom du père pour 129 candidats et le prénom pour 15 candidats outre des erreurs au niveau de l'enregistrement des numéros des cartes d'identité nationale et de l'enregistrement deux fois de certains candidats (124 candidats) et la non mise à jour des données concernant d'autres candidats (76 candidats).

Il s'est avéré également à travers l'application l'appartenance d'un candidat de la circonscription de Ben Arous à deux listes différentes puisqu'il s'est présenté en même temps dans la liste du "Parti de l'Union Nationale Libre" et dans la liste indépendante "Dignité et Egalité". Cette duplication d'enregistrement a été décelée tardivement et les deux listes ont été rejetées sans que leur situation soit actualisée dans l'application, ce qui leur a permis de bénéficier de la première tranche de la subvention publique.

Même si les erreurs enregistrées se caractérisent par leur étendue et impact limités, il n'en demeure pas moins que leur survenance constitue la preuve de la nécessité de mieux rationaliser davantage cette application qui fait le lien entre la fixation des listes électorales et la détermination de leur droit au financement public pour éviter toute insuffisance qui pourrait compromettre la crédibilité du processus électoral au niveau du financement et de porter atteinte de ce fait aux conditions d'une concurrence loyale.

B. DETERMINATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour consacrer le principe de l'égalité entre les candidats, l'article 53 du décret -loi n° 2011-35 a prescrit l'attribution aux listes candidates une aide publique au financement de leur campagne électorale. Le décret n° 2011-1088 en date du 3 Aout 2011 a fixé le nombre de circonscriptions électorales à 33 circonscriptions.

Conformément aux dispositions du décret n° 2011-1088 en date du 3 Août 2011, le montant de la subvention a été fixé à 35 dinars pour chaque 1000 électeurs pour chaque liste candidate dans l'une des circonscriptions dont le nombre d'électeurs inscrits ne dépasse pas deux cents milles et 25 dinars Vingt cinq (25) dinars pour chaque mille électeurs pour chaque liste candidate dans une circonscription dont le nombre d'électeurs inscrits est supérieur ou égal à deux cents milles (200 000) électeurs.

La mise en œuvre de ce système a permis aux listes candidates de bénéficier de financement public qui ne répond pas aux exigences de l'équité. Par exemple, chaque liste candidate dans la circonscription de Nabeul 1, qui compte 246.077 électeurs, a bénéficié d'une indemnité publique de l'ordre de 6.150 dinars tandis que chaque liste candidate dans la circonscription de Nabeul 2, qui compte 198.978 électeurs, a obtenu une indemnité publique de 6.930 dinars. Le même paradoxe a été enregistré dans les circonscriptions de Kasserine et du Kef puisque chaque liste candidate dans la première circonscription, qui compte 204.607 électeurs, a obtenu une indemnité publique de 5.100 dinars et chaque liste candidate dans la deuxième circonscription, qui compte 164.334 électeurs, a reçu une indemnité publique de 5.740 dinars.

Pour de mettre fin à ces contradictions qui peuvent exister dans tout système de soutien, il semble plus approprié d'adopter une méthode utilisant la proportionnelle dans la fixation du montant de l'aide qui suit une trajectoire ascendante s'accordant avec l'augmentation du nombre d'électeurs.

Egalement et afin d'éviter les grands écarts entre les montants du soutien public selon leur attribution aux listes candidates dans les circonscriptions à forte densité de population comme à Bizerte (10.550 dinars) ou Sidi Bouzid (6.050 dinars) ou aux listes candidates dans les circonscriptions à faible densité comme à Kebili (3.115 dinars) ou Tozeur (2.100 dinars), il pourrait être envisagé d'adopter un seuil minimum de soutien qui ne se fonde pas seulement sur l'estimation du nombre d'électeurs, mais prend en compte un ensemble d'autres données susceptibles d'avoir un impact sur le coût des services nécessaires à la réalisation d'une campagne électorale.

C. PROCEDURE DE DECAISSEMENT DE LA SUBVENTION

Il a été relevé l'absence de notes de services fixant les procédures à suivre par l'ISIE qui permettent aux candidats d'obtenir la subvention publique et de la documenter au cours de ses différentes étapes. En effet, il a été observé que le décaissement de la subvention est effectué sur la base d'une "fiche signalétique à propos de l'identifiant du compte bancaire unique", préparée par l'ISIE comportant notamment l'identifiant du compte bancaire, le nom de la liste ou du parti et les circonscriptions dans le cadre desquelles la candidature est présentée et le montant total de la subvention adressée à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement, qui à son tour la communique aux Trésoriers régionaux territorialement compétents pour le décaissement de la subvention .

Il est procédé au décaissement automatique de la première tranche de la subvention dès la réception de la fiche signalétique précitée par le Trésorier régional.

Il s'est avéré que ces fiches signalétiques, sur la base desquelles les ordres de virements de la subvention sont émis, étaient toutes non signées et comprennent

des erreurs concernant les circonscriptions électorales dans le cadre desquelles les candidatures ont eu lieu.

Par ailleurs, il a été constaté que l'opération d'envoi des fiches signalétiques n'est pas consignée dans un registre permet tant de déterminer le nombre de fiches signalétiques envoyées à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement. La Cour des Comptes n'a pas obtenu jusqu'au mois de Juin 2012 une liste définitive de ces fiches signalétiques.

Vu ces irrégularités, certains candidats n'ont pas obtenu la première tranche de la subvention au titre de certaines circonscriptions dans le cadre desquelles ils sont candidats comme le "Parti de la Dignité et de la démocratie" au titre de la circonscription de Gafsa (5.025 dinars). En revanche, certains autres candidats ont bénéficié de la première tranche de la subvention au titre de circonscriptions dans le cadre desquelles ils ne sont pas candidats. Bien que L'ISIE ou les Trésoriers régionaux se soient aperçus de ces erreurs, il n'a pas été procédé à des oppositions administratives concernant certaines d'entre elles.

Compte tenu des lacunes relevées concernant les procédures de décaissement de la subvention accordée par l'Instance, le montant total des décaissements irréguliers au titre de la première tranche de la subvention publique s'est élevé à 74.567, 500 dinars comme le fait ressortir l'annexe 4.

Les procédures adoptées par le Ministère des Finances pour le décaissement de la subvention se caractérisent par la multiplicité des intervenants. Pour un parti qui présente des candidatures dans 33 circonscriptions, l'Instance Indépendante pour les élections doit adresser une seule fiche signalétique à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement qui procède à la préparation de 31 exemplaires ⁽⁴⁾ de cette fiche. Chaque copie est envoyée au Trésorier régional compétent qui prépare une décision en deux copies et un ordre de paiement qu'il transmet au Comptable du Conseil Régional. Celui-ci procède à son tour à la préparation d'un chèque postal au titre du montant requis et le transmet accompagné d'un tableau détaillé comprenant le nom du parti et le numéro du compte bancaire. En conséquence, l'opération de décaissement de la subvention à un parti qui a présenté des candidatures dans toutes les circonscriptions, a nécessité des opérations de virements bancaires à partir de 31 comptes postaux et la préparation d'au moins 100 documents.

Plusieurs erreurs ont été relevées comme le versement d'un montant de 2.737, 500 dinars au titre de la première tranche de la subvention accordée à la liste indépendante "Alliance pour la Tunisie" au titre de la circonscription de la Manouba dans son compte bancaire unique alors que cette liste n'a pas présenté sa candidature dans cette circonscription comme en témoigne l'imprimé du bulletin de vote. Le Parti démocratique pour la justice et la prospérité et le Parti de l'avenir ont obtenu par erreur, respectivement 2.870 dinars et 4.137, 500 dinars.

La comparaison des états des Trésoriers régionaux aux extraits bancaires a permis de relever le non versement de certains montants indiqués dans ces états dans les comptes bancaires ouverts au titre de la campagne électorale. Ainsi, l'état du Trésorier régional de Ben Arous comporte l'attribution à la liste du "parti l'Initiative" à Ben Arous le 29 Septembre 2011 d'un montant de 4.137, 500 dinars au titre de la première tranche de la subvention alors qu'il n'a pas été procédé au versement de ce

⁴ Les deux circonscriptions de Nabeul 1 et Nabeul 2 relèvent du même trésorier régional. Il en est de même pour les deux circonscriptions de Sfax 1 et Sfax 2.

montant au compte bancaire unique du parti concerné à la date du 31 Décembre 2011. Il a été relevé également que l'état du Trésorier régional de Monastir fait ressortir que le "Parti AL MAJD" dans la circonscription de Monastir a bénéficié de 3.475 dinars au titre de la deuxième tranche de la subvention sans que ce montant soit versé dans le compte bancaire unique du Parti en question.

D. LE BUDGET RESERVE AU FINANCEMENT PUBLIC POUR LES LISTES CANDIDATES A L'INTERIEUR DU PAYS

L'ISIE a fixé un budget prévisionnel au titre de l'aide publique au financement de la campagne électorale ⁽⁵⁾ pour un montant global de 10.174.065 dinars réparti entre 1.450 listes électorales candidates à l'intérieur du pays à hauteur de 9.574.265 dinars et 143 listes candidates dans les circonscriptions à l'étranger dans la limite de 599.800 dinars.

Ce budget prévisionnel a été fixé sur la base du nombre d'électeurs dans chaque circonscription électorale et le nombre de listes acceptées par les sous-commissions de l'ISIE et sans compter les listes rejetées par les instances concernés et qui ont fait l'objet de recours devant les tribunaux. Suite aux jugements qui ont statué sur les recours concernant les décisions de rejet, le nombre total des listes de candidats s'est élevé à 1.659 listes répartis entre 1.518 listes à l'intérieur du pays, soit une augmentation de 68 listes par rapport à l'estimation initiale du budget et 141 listes à l'étranger, et ce par référence au contenu des imprimés des bulletins de vote dans l'ensemble des circonscriptions électorales.

Les crédits ordonnancés se sont élevés à 8.395.749, 430 Dinars, soit 88% des prévisions. Les taux les plus élevés de consommation des crédits ont été enregistrés dans les circonscriptions de Kairouan et Sousse, où les montants ordonnancés se sont élevés respectivement à 558.562, 500 dinars et 458.287, 500 dinars tandis que les crédits alloués ne dépassent pas respectivement 521.325 dinars et 453.750 dinars.

L'annexe n° 5 montre les crédits affectés et ordonnancés au titre d'aide au financement de la campagne électorale, ventilées par circonscription électorale.

1. PAYEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE PUBLIQUE

L'article 53 du décret -loi n°2011-35 a dispose l'attribution d'une subvention au titre de l'aide publique au financement de la campagne électorale sur deux tranches dont la première est servie avant le début de la campagne électorale et la deuxième est distribuée au cours de cette campagne. L'article 2 du décret n° 2011-1087 a fixé la date de distribution de l'aide 7 jours avant le démarrage de la campagne électorale en ce qui concerne la première tranche et dans les 10 derniers jours de la campagne électorale en ce qui concerne la tranche restante.

Afin de permettre à toutes les listes candidates de bénéficier de la subvention d'aide publique, l'Instruction Générale de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du recouvrement n° 141 en date du 17 Octobre 2011 a prescrit le décaissement de la première tranche de cette subvention pour les listes y ayant droit même en dépassement des crédits alloués à cet effet.

⁵ Correspondance de l'ISIE n° 329 du 17 septembre 2011

En conséquence, les crédits consommés ⁽⁶⁾ au titre du paiement de la première tranche de la subvention d'aide publique au financement de la campagne électorale se sont élevés à 5.065.444, 5 dinars en dépassement des prévisions de 278.312 dinars.

L'examen des états des Trésoriers régionaux a permis de relever que le nombre des listes bénéficiaires de la première tranche de cette subvention publique s'élève à 1.529 listes alors que le nombre de listes consigné dans les bulletins de vote étaient de l'ordre de 1.518 listes. Il s'est avéré que la différence provient du fait que 13 listes supplémentaires ont bénéficié indument de la première tranche de la subvention et que deux listes ont été privées de la dite prime sans raison.

Il a été constaté que les listes partisans, qui représentent environ 53% de l'ensemble des listes candidates, ont bénéficié de 57% des montants ordonnancés au titre de la première tranche de la subvention et les listes indépendantes ont obtenu 43% de ces montants.

Il s'est avéré que près du tiers des partis candidats ont eu près des deux tiers des sommes payées au titre de la première tranche de la subvention publique accordée aux parties. Parmi 77 partis, 25 partis ont présenté 562 listes sur un total de 883 listes partisans qui ont bénéficié de 63% des montants mentionnés. Il a été constaté également que neuf partis ont bénéficié de 27% de ce soutien.

L'annexe n°6 montre la répartition des listes partisans et indépendantes bénéficiaires de la première tranche de la subvention d'aide publique selon les circonscriptions électorales à l'intérieur du pays.

L'examen des états de virement de la première tranche de la subvention préparés par la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement au Ministère des Finances a montré que 78% des listes candidates à l'intérieur du pays ont obtenu la première tranche après les délais légaux et 21% du total des listes candidates ont bénéficié de la première tranche de la subvention après le début de la campagne, bien que la période entre la communication de l'identifiant du compte bancaire de la campagne au Trésorier régional et la prise de décision d'attribution de la subvention n'ait pas dépassé une seule journée pour environ 56% des cas.

Cette situation est due au retard de l'ISIE à fixer les listes candidates selon les circonscriptions puisque 40 listes ont été ajoutées au cours du mois d'Octobre 2011 et à envoyer les identifiants bancaires à la Direction générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement, opération qui s'est poursuivie pour quelques listes indépendantes jusqu'au 24 octobre 2011.

L'Instance a expliqué le retard dans la communication des identités bancaires à la Direction générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement principalement par "le retard de certains partis à lui communiquer l'identifiant de leurs comptes bancaires uniques et à la réticence de certaines banques à ouvrir des comptes au titre de la campagne électorale pour certains partis" ⁽⁷⁾.

L'examen des listes obtenues auprès des établissements bancaires a révélé que certains comptes bancaires ont été ouverts 10 jours après le début de la campagne électorale. Les comptes qui ont été ouverts après la date du 24 septembre 2011 dans l'un des établissements bancaires ont dépassé 26% du total

⁶ Selon les états des trésoriers régionaux de paiement des indemnités.

⁷ Rapport de l'ISIE sur le déroulement des élections.

des comptes ouverts dans cet établissement. Le retard dans l'ouverture de comptes ou dans l'envoi des identifiants bancaires s'explique également par le recours de certaines listes à la justice suite à la non obtention du récépissé définitif auprès des sous-commissions de l'ISIE.

2. PAYEMENT DE LA DEUXIEME TRANCHE DE LA SUBVENTION AU TITRE D'AIDE PUBLIQUE

Par rapport au nombre de listes bénéficiaires de la première tranche de la subvention au titre de l'aide publique, le nombre de listes bénéficiaires de la deuxième tranche de la subvention a connu une régression de 33% puisque ce nombre n'a pas dépassé 1020 listes réparties entre 534 listes partisans et 486 listes indépendantes. Comme il peut être constaté à partir de l'annexe N°7, le montant payé au titre de la deuxième tranche de la subvention s'est élevé à 3,330 M.D ⁽⁸⁾, répartis entre les listes partisans à concurrence de 53% et les listes indépendantes dans la limite de 47%.

Conformément au décret n° 2011-1087 en date du 3 Août 2011 tel que modifié par le décret n 2011-2472 du 29 septembre 2011, le versement de la deuxième tranche de la subvention est soumis à l'obligation de présenter une demande écrite à cet effet au Trésorier régional compétent accompagnée des documents justificatifs concernant les dépenses encourues au titre de la campagne électorale en particulier un état descriptif des dépenses réalisées indiquant pour chaque dépense le nom du fournisseur ou du prestataire de services, son identifiant fiscal ou sa carte d'identité nationale le cas échéant, les références de la facture ou du mémoire des frais, le type de la dépense et son montant.

Pour assurer la flexibilité requise par l'opération électorale, le décret n° 2011-2472 précité a prescrit que le contrôle des dépenses réalisées dans ce cadre n'est pas soumis aux règles relatives aux dépenses publiques. Il a limité le rôle des Trésoriers régionaux dans ce cadre à la vérification de l'exactitude de la liquidation et à l'existence du visa du président du parti ou de la tête de liste indépendante sur l'état sus cité des dépenses réalisées.

Il s'est avéré que cette formalité ne permet pas au Ministère des Finances de procéder à un contrôle effectif sur la régularité des dépenses de la première tranche de la subvention avant le décaissement de la deuxième tranche.

En effet , l'examen d'un échantillon d'états descriptifs présentés par les partis politiques et les listes candidates au ministère des finances pour bénéficier de la deuxième tranche de la subvention a permis de constater des insuffisances qui rendent ces états non crédibles qui comportent par ailleurs des références à des pièces justificatives autres que celles communiquées à la Cour des Comptes. Par exemple, les dépenses globales déclarées par le parti "Mouvement pour la démocratie et le développement" consignées dans les états concernés, sans que les pièces justificatives y afférentes dont le montant s'est élevé à 11.803 dinars, soient fournies à la Cour des Comptes.

Il a été constaté des cas où les états descriptifs comprenaient des identifiants fiscaux relatifs à des personnes physiques ou morales qui ont cessé leur activité depuis une période ou des identifiants fiscaux qui n'existent pas dans le système "RAFIK" qui comprend les identifiants fiscaux relatifs aux contribuables.

⁸ Selon les états des trésoriers régionaux.

Les états descriptifs des dépenses de la campagne électorale réalisées par certaines listes du parti "Mouvement pour la démocratie et le développement" comportent des dépenses au titre de mandats postaux totalisant 3.400 dinars et ce dans les circonscriptions de Zaghouan (1.600 d), Séliana (500 d) et Gabes (1.300 d). Le parti concerné n'a pas fourni à la Cour des Comptes les clarifications nécessaires sur les parties impliquées dans l'émission des mandats postaux mentionnés ou leurs bénéficiaires. Il n'a pas présenté les pièces des dépenses prouvant leur paiement effectif, ce qui ne permet pas de s'assurer du caractère électoral de ces dépenses et pose la question du degré de crédibilité des dépenses déclarées dans les états communiqués aux Trésoriers régionaux par les têtes de listes.

Le décaissement de la deuxième tranche de la subvention a enregistré des retards. Ainsi, 6% des listes indépendantes et 13% des listes partisans candidates à l'intérieur du pays ont obtenu cette tranche après la fin des délais de la campagne électorale et 49, 56% des listes ont obtenu le montant de la deuxième tranche entre le 12 et 19 Octobre 2011 tandis que 40, 53% des listes ont eu ce montant au cours des trois derniers jours de la campagne. Le montant restant a été décaissé après la fin de la campagne.

Les opérations de versement de la subvention dans les comptes bancaires des listes candidates se sont poursuivies après la fin de la campagne et ont dépassé dans certains cas 35 jours. L'examen d'un échantillon de 1700 opérations de versement de la subvention publique dans les comptes bancaires a révélé qu'environ 18% des opérations ont eu lieu après la fin de la campagne.

Le défaut de décaissement du financement public dans des délais est de nature à affecter la compétitivité des candidats en particulier ceux qui ont peu de ressources propres. Il touche légalement le principe de l'égalité entre les listes et l'égalité des chances, sur la base duquel le financement public a été décidé à l'effet de le renforcer.

E. LE BUDGET ALLOUÉ AU FINANCEMENT PUBLIC POUR L'ÉTRANGER

Le budget alloué pour la campagne électorale au titre des circonscriptions à l'étranger s'est élevé à 599.800 dinars au titre de 143 listes. Les deux circonscriptions de France 1 et France 2 ont accaparé 66 % du budget prévisionnel pour la campagne électorale à l'étranger.

Par rapport à l'estimation initiale, le nombre de listes candidates a régressé à 141 listes, par référence aux imprimés des bulletins de vote relatives aux circonscriptions concernés. Selon les données fournies par la Paierie Générale, le nombre de listes, qui ont effectivement bénéficié de la subvention, n'a pas dépassé les 93 listes, ce qui représente les deux tiers des listes candidates dans les circonscriptions à l'étranger.

Le total des crédits consommés au titre du décaissement des deux tranches de la subvention publique aux listes des candidats s'est élevé à 192.930 dinars ⁽⁹⁾, ce qui représente un taux de consommation des crédits de 32%. La première tranche de la subvention a accaparé la somme de 190.330 dinars ce qui représente 99% des montants totaux versés à l'étranger

Une somme de 97.437, 500 dinars a bénéficié à 51 listes indépendantes alors que 42 listes partisans ont bénéficié de 92.892, 500 dinars ce qui représente

⁹ Selon les états présentés par les trésoriers régionaux.

respectivement 51, 2% et 48, 8% des décaissements au titre de la première tranche de la subvention. La deuxième tranche de la subvention n'a été décaissée que pour la liste indépendante "Pas de crainte pour l'avenir de la Tunisie" dans la circonscription de France 2.

Le nombre de listes candidates à l'étranger qui ont eu la première tranche avec un retard variant de 14 à 28 jours après la date limite fixée pour le décaissement de cette tranche (21 Septembre 2011) s'est élevé à 93 listes.

TROISIEME PARTIE
CONTROLE DE LA LEGALITE DES RESSOURCES
ALLOUEES A LA CAMPAGNE ELECTORALE

L'article 39 du décret -loi n° 2011-39 a interdit l'utilisation des ressources et des moyens publics dans la campagne électorale. L'article 52 du décret -loi précité a interdit le financement de la campagne électorale par des ressources étrangères quelle que soit leur nature ou par les personnes privées. En revanche, il a prescrit l'attribution d'une subvention d'aide publique au financement de la campagne électorale et a autorisé implicitement le financement propre.

La Cour des Comptes a procédé, sur la base des données dont elle a pu disposer, à l'exécution des opérations de contrôle et d'enquête dans le cadre des missions qui lui ont été confiées afin de s'assurer notamment, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret -loi n° 2011-91, de la réalisation de toutes les dépenses de la campagne électorale à travers le compte bancaire unique ouvert à cet effet et de la provenance des revenus de sources légitimes.

Grace à l'interaction positive trouvée par la Cour des Comptes auprès de l'ISIE, le ministère des Finances et la Banque Centrale de Tunisie, il a été permis de constater un certain nombre de raisons juridiques et factuelles qui n'ont pas permis le lancement de la campagne électorale dans les mêmes conditions et à chances égales pour toutes les listes candidates.

A. LE COMPTE BANCAIRE UNIQUE

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des procédures d'ouverture des comptes relatifs à la campagne électorale, les travaux de contrôle de la Cour des Comptes ont consisté en un ensemble d'investigations auprès de la Banque Centrale de Tunisie, la "Société Tunisienne de Banque et "Attijari Bank". La Cour a également adresser des correspondances à d'autres banques et à la Poste Tunisienne pour obtenir les relevés de comptes bancaires ouverts auprès de ces établissements ⁽¹⁰⁾.

Ce contrôle a permis de relever des insuffisances consistant notamment dans le défaut de déclaration par certaines agences bancaires de tous les comptes ouverts auprès d'elles, ce qui a contribué à l'ouverture de plus d'un compte bancaire pour une seule liste et l'utilisation de comptes bancaires ouverts au nom de partis ou de têtes de liste non réservés à la campagne électorale pour le versement de la subvention d'aide publique

Le nombre de comptes bancaires réservés à la campagne électorale, selon le site Internet de la Banque Centrale de Tunisie actualisé au 17 Octobre 2011, s'est élevé à 557 comptes dont 60 comptes revenant à des partis et 497 comptes revenant à des listes indépendantes. Dans l'ensemble, les comptes bancaires déclarés auprès de la Banque centrale représentent environ 77% des comptes ouverts selon les données de l'ISIE.

La différence entre le nombre total des comptes ouverts auprès des banques et le nombre des comptes déclarés auprès de la Banque centrale s'explique essentiellement par le défaut de déclaration par certaines banques à la Banque Centrale de Tunisie de tous les comptes ouverts auprès d'elles et au retard mis par d'autres banques dans la déclaration des comptes ouverts auprès d'elles. La période séparant l'ouverture du compte de la déclaration de cette ouverture a atteint dans certains cas 20 jours.

¹⁰ L'Union Internationale des Banques, Arab Tunisian Bank, Banque de l'Habitat, Banque Internationale Arabe de Tunisie, Tunisian-Qatari Bank, Banque tuniso-libyenne, Banque de Tunisie et Emirats, Banque Zitouna, Banque Nationale Agricole et Amen Bank-

Par ailleurs, il a été relevé que les administrations centrales d'un certain nombre de banques n'étaient pas au courant de tous les comptes ouverts auprès des agences de leurs établissements au titre de la campagne électorale. Par exemple, la Société Tunisienne de Banque n'a pas déclaré à la Banque Centrale de Tunisie l'ouverture de comptes auprès d'elle de 7 partis parmi 12 partis et de 16 listes indépendantes parmi 88 listes, ce qui représente respectivement 58% et 17% du total des comptes ouverts auprès d'elle.

La banque "Attijari Bank" n'a procédé à la déclaration auprès de la Banque Centrale de Tunisie que de 9 comptes bancaires revenant à des partis politiques parmi un total de 19 comptes et de 70 comptes bancaires des listes indépendantes parmi 115 comptes ouverts auprès d'elle, ce qui représente environ 63% des comptes bancaires ouverts à la banque à l'occasion de la campagne électorale.

Dans les deux cas, les agences de ces deux banques se sont contentées d'informer directement la Banque Centrale de Tunisie de l'ouverture des comptes bancaires auprès d'elles au titre du financement de la campagne électorale sans en informer leurs services centraux.

Ces insuffisances enregistrées au niveau de l'ouverture du compte bancaire unique sont attribuées principalement à l'absence de clarification des fonctions des différentes parties prenantes, en particulier la Banque Centrale de Tunisie, qui a eu un rôle limité dans la vérification de l'exactitude des données qui lui sont déclarées et de leur exhaustivité. La Banque Centrale de Tunisie a indiqué qu'il est difficile pour l'institution de procéder à des opérations de contrôle qui nécessitent des applications informatiques conçues à cette fin⁽¹¹⁾.

D'autre part, la pratique a montré qu'il n'est pas possible pour beaucoup de partis d'assurer la gestion financière de la campagne électorale de leurs listes candidates dans les différentes circonscriptions à l'intérieur du pays à l'aide d'un compte bancaire unique dans lequel sont inscrit toutes les opérations et à partir duquel toutes les opérations de dépenses sont réalisées quelles que soient leur valeur. Cette tâche était même impossible pour les listes candidates à l'étranger vu les difficultés juridiques, procédurales et techniques liées aux opérations de transfert des fonds à l'étranger.

Pour limiter l'excès de rigueur des dispositions du décret -loi n° 2011-35 relatif à l'élection de l'Assemblée nationale constituante en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire unique, l'article 5 du décret loi n° 2011-91 relatif au contrôle du financement de la campagne électorale des élections de l'Assemblée Nationale Constituante, a autorisé l'utilisation de ce compte pour la réalisation des opérations de dépenses électorales soit directement ou à travers des avances dans le cas où le parti concerné a plus d'une liste candidate. Cette ouverture sur la possibilité d'ouvrir des "comptes subsidiaires" est confirmée à travers l'obligation faite par l'article 6 du même décret -loi à chaque parti, présentant plus d'une liste de candidats, de tenir une comptabilité spécifique pour chaque circonscription électorale.

Pour consolider la flexibilité envisagée par les différentes parties concernées par le contrôle ou le suivi du financement des campagnes électorales pour surmonter les difficultés découlant de l'utilisation d'un compte bancaire unique pour le financement de la campagne électorale, la circulaire du Gouverneur de la Banque Centrale n° 2011-14 en date du 4 octobre 2011 adressée aux banques a autorisé

¹¹ Réponse de la Banque Centrale du 8 février 2012 sur la correspondance de la Cour des Comptes adressée à la banque le 24 janvier 2012.

l'ouverture de comptes pour les listes partisans dans les circonscriptions dans lesquelles elles sont candidates sous condition que ces comptes soient ouverts par les têtes de listes partisans par délégation du parti. Ces comptes ont été considérés comme des comptes subsidiaires du compte bancaire initial "unique".

Malgré ces facilités, certains partis ont procédé au transfert des fonds directement aux comptes personnels des têtes des listes ou des comptes de personnes non candidats dans leurs listes. Ainsi, le "Parti Alliance nationale pour la paix et le développement", qui a présenté des candidatures dans 21 circonscriptions électorales, n'a pas ouvert de comptes subsidiaires conformément aux prescriptions de la circulaire précitée. Il a transféré les fonds alloués pour le financement des campagnes électorales aux listes candidates dans 14 circonscriptions dans des comptes ouverts aux noms des têtes de listes ou de membres de ces listes.

Dans le même ordre d'idée, il a été relevé que le parti précité a procédé au transfert de fonds affectés au financement de la campagne électorale dans les circonscriptions de Sousse, Mahdia et Tozeur à des comptes bancaires revenant à des personnes non inscrites dans les listes candidates dans ces circonscriptions électorales et ce pour un montant global de 22.050 dinars.

En ce qui concerne les listes candidates dans les circonscriptions à l'étranger, il a été relevé qu'elles ne figurent pas sur la base de données de l'ISIE relative aux comptes bancaires réservés à la campagne électorale.

Pour surmonter les difficultés rencontrées dans l'ouverture des comptes bancaires à l'étranger, il a été procédé dans de nombreux cas au transfert des indemnités attribuées aux listes à des comptes ouverts au nom de la tête de la liste concernée dans le pays de résidence, ce qui confirme le caractère non applicable des dispositions relatives à l'ouverture du compte bancaire unique pour toutes les listes revenant à un seul parti.

Les montants des indemnités allouées à certaines listes partisans ont été transférés aux comptes d'associations comme l'association "Forum démocratique" pour le compte du Parti Ettakatol dans la circonscription de France 2 et l'association "Ali bach Hamba" pour le compte du "Pôle Moderniste" dans la circonscription de France 1.

Eu égard à ce qui a été relevé comme difficultés pour respecter l'obligation légale d'ouverture d'un compte bancaire unique, la logique rend indispensable de faire un lien entre le compte et la liste candidate et non entre le compte et le parti. Chaque liste a ses droits et ses obligations propres. Egalement, la responsabilité quant aux infractions en matière électorale et les sanctions y afférentes sont liées aux listes et aux candidats et non aux partis.

En outre, l'équité nécessite de mettre les candidats dans les mêmes conditions de concurrence, ce qui ne peut pas être réalisé en permettant tant à une liste indépendante d'avoir la liberté d'initiative et l'utilisation directe et instantanée des ressources mises à sa disposition lors du paiement de ses dépenses électorales et en obligeant les listes partisans candidates dans la même circonscription de se référer au centre de décision du parti auquel elles appartiennent avant d'entreprendre l'engagement d'une dépense urgente ou de procéder à son paiement.

Sur la base de ce qui précède, et en s'appuyant sur les expériences comparées dans les pays ayant une longue tradition dans le domaine électoral, la Cour des Comptes appelle à l'adoption du principe "à chaque liste un compte" lors de

l'élaboration du prochain code électoral en obligeant chaque parti ou coalition à tenir une comptabilité synthétique centralisant toutes les ressources réalisées et les dépenses effectuées par toutes ses listes dans les diverses circonscriptions électorales.

B. FINANCEMENT PROPRE DE LA CAMPAGNE

Il a été relevé à travers l'examen de 600 comptes bancaires uniques ouverts dans 13 établissements bancaires que les ressources totales de ces comptes se sont élevées à 8, 159 millions de dinars, dont 1, 475 millions de dinars provenant de sources non publiques, ce qui représente 18%.

Ces comptes ont mis en évidence que 74% des listes candidates se sont basées entièrement sur la subvention publique ⁽¹²⁾. Il est à citer à cet égard que le "Parti de l'Unité Populaire", le "Parti de la nation culturel et unioniste" et les listes indépendantes "alternative à la réforme", «l'espoir et fidélité aux martyrs" dans la circonscription de Tunis 2 et "l'avenir" dans la circonscription de Sousse, les "aghlabides", "la concorde républicaine" et "Courant de la Jeunesse avenir" dans la circonscription de Kairouan, "ouvrant ensemble la porte de l'espoir" dans la circonscription de Monastir et "nationaux-libéraux" dans la circonscription de Sidi Bouzid et "pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement", "Jeunesse et fierté" et "L'Aube brillant" dans la circonscription de Gafsa.

Contrairement aux dispositions de l'article 5 du décret -loi n ° 2011-91, plusieurs partis et listes indépendantes ont utilisé des ressources financières propres pour financer leurs campagnes électorales, sans les déposer dans le compte bancaire. Tel est le cas du "Parti Réformiste Constitutionnel"(49.234 dinars), du parti "l'Initiative"(41.338 dinars), du "Parti libéral Maghrébin"(26.887 dinars), du parti "l'Alliance Nationale pour la Paix et le Développement"(21.500 dinars) et des listes indépendantes "l'Action et la réforme"(2.701 dinars) et "Pour le Développement et l'Emploi "(2.416 dinars) dans la circonscription de l'Ariana et "Mouvement de la jeunesse tunisienne"(5.041 dinars) dans la circonscription de la Manouba.

Il a été relevé de la comparaison des dépenses totales consignées dans le registre des recettes et des dépenses pour le Parti "l'Union Populaire Républicain"(46.504 dinars) et le montant total obtenu au titre de la subvention publique (39.650 dinars) une différence portant sur un montant de 6.854 dinars qui n'a pas été versé au compte bancaire et dont la source n'a pas été divulguée.

Les deux listes indépendantes "les indépendants" et "la concorde républicaine" candidates dans la circonscription de Tunisie 1 n'ont pas également versé des ressources s'élevant respectivement à 18.853 dinars et 1.708 dinars dans les comptes bancaires uniques réservés à la campagne électorale.

Par ailleurs, il a été relevé que le Parti de "l'Alliance républicaine" a procédé à l'utilisation de ressources propres d'un montant de 11.086 dinars qui proviennent de deux comptes bancaires lui revenant contrairement à l'article 22 du décret -loi n°2011-87 en date du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des partis politiques qui dispose que le parti politique ouvre un compte bancaire ou postal unique réservé à toutes ses transactions financières.

¹² En prenant en considération les montants déposés pour l'ouverture des comptes qui varient entre 5 et 100 dinars.

Dans le même ordre d'idée, il a été relevé que des membres de listes ont utilisé, pour couvrir une partie des dépenses de la campagne électorale, des ressources financières propres provenant de leurs comptes personnels. Tel est le cas du "Parti de l'Alliance nationale pour la paix et le développement" candidate dans la circonscription de Nabeul 1, qui a procédé au paiement de dépenses dans la limite de 650 dinars par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert au nom de l'un de ses membres. Il a été procédé également de la même manière au paiement de dépenses pour un montant de 5.000 dinars par la liste indépendante "Etoiles" dans la circonscription de Ben Arous. Le Tête de liste a indiqué dans sa réponse qu'il a utilisé une partie de ses fonds personnels à titre d'avance vu le retard dans le décaissement de la subvention de l'Etat.

D'autre part, il a été relevé que le "Parti de la Justice et du Développement" et le "Parti de la Lutte Progressiste" ont utilisé des ressources s'élevant à respectivement 2.012 dinars et 5.000 dinars sans indiquer leur origine ce qui empêche de s'assurer de leur régularité.

Il a été constaté également que certaines listes indépendantes ont bénéficié de contributions en espèces déposées dans le compte bancaire dont leur origine n'est pas indiquée. Tel est le cas pour les listes "l'opinion libre", "Pour que la région soit un soutien de la Tunisie de demain", "les jeunes indépendants" et "indépendants libres" candidates à Médenine, la "Justice" et "Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement" candidates à Sfax 1, "Action pour la suprématie de la loi", "liberté et solidarité", "Dignité, liberté, développement et justice sociale", "l'indépendante pour les sociaux-démocrates", "ô peuple je t'aime" et "la Tunisie de la démocratie et de la citoyenneté" candidates à Sfax 2.

D'un autre côté, les textes juridiques régissant la campagne électorale n'ont pas défini explicitement le financement propre, ce qui a créé des problèmes en ce qui concerne notamment l'évaluation du financement propre en nature et la distinction entre les cas de contributions en nature et des services fournis par les candidats de la liste à laquelle ils appartiennent en contre partie d'une somme d'argent.

En effet , le financement propre a pris pour un certain nombre de listes la forme de contributions en nature comme l'utilisation de voitures ou de locaux appartenant à des membres de ces listes sans évaluer la valeur des contributions en nature et sa comptabilisation en tant que ressources de financement de la campagne. Un tel financement a été relevé pour la liste "Union nationale" candidate dans la circonscription de l'Ariana qui a bénéficié de deux voitures dont l'utilisation a été estimée à un montant de 800 dinars.

Dans d'autres cas, il n'a pas été procédé à la déclaration de ces contributions en nature dans les documents communiqués à la Cour des Comptes. Il est cité à ce titre l'emploi par certains membres de "l'Alliance nationale pour la paix et le développement" de leurs moyens propres au cours de la campagne électorale. En effet, il a été constaté que les membres de la liste dans la circonscription de Kairouan ont utilisé cinq voitures pour la distribution des tracts électoraux et que les membres de la liste dans la circonscription de Gabes ont exploité un certain nombre de voitures tandis que les membres des listes dans les circonscriptions de Tunis 2, Kef et Sousse ont utilisé entre 3 et 4 voitures personnelles dans le cadre de la campagne électorale. Il en est de même pour un certain nombre de listes indépendantes qui ont bénéficié de contributions en nature sous la forme de voitures, de matériel de bureau et d'outils informatiques sans les déclarer.

C. LE FINANCEMENT PRIVE

L'encadrement des sources de financement des campagnes électorales représente un élément principal pour la concrétisation du principe d'égalité entre les candidats. D'ailleurs, l'article 52 du décret -loi n° 2011-35 a interdit le financement des campagnes électorales par les privés.

En l'absence d'une définition juridique du financement privé, la Cour des Comptes a considéré que les sources légitimes de financement des campagnes électorales pour les partis politiques est la subvention de l'État et la contribution du parti et des candidats membres des listes. En ce qui concerne les listes indépendantes, elles se sont limitées à la subvention de l'Etat et aux contributions des candidats membres des listes.

Conformément aux dispositions du décret -loi n° 2011-91, la Cour des Comptes a procédé au contrôle de la régularité des sources de financement de la campagne. Les travaux réalisés dans ce cadre ont montré que certains partis et des listes indépendantes ont méconnu les dispositions légales susmentionnées.

Il est cité à cet égard le "parti de l'avenir" qui a eu la somme totale de 40.000 dinars accordée par des parties privées versée dans son compte bancaire unique par le biais d'un chèque d'un montant de 35.000 dinars accordé par une société privée et un autre d'un montant de 5.000 dinars tiré sur le compte bancaire d'une personne privée.

La même irrégularité a concerné le Parti du Néo-Destour qui a obtenu des sommes d'un montant total de 7.800 dinars de certains membres du parti non candidats aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante. Les sommes ont été versées dans le compte bancaire ouvert au titre de la campagne électorale.

D'autre part, il a été constaté que le "parti Réformiste Destourien" a financé la campagne électorale des listes indépendantes "L'unité nationale" directement de son compte bancaire dédié à la campagne électorale pour un montant de 6.235 dinars. Ce parti a transféré la somme de 2000 dinars au profit de la liste des "Indépendants pour la démocratie et le développement" à Jendouba et 1.000 dinars pour la tête de la Liste "Unité Nationale" à Bizerte.

La liste indépendante "Les régions pour la Tunisie de Demain" a également bénéficié d'une somme de 1.500 dinars d'un membre de la famille de la tête de la liste versée dans le compte bancaire réservé à la campagne.

L'examen des relevés bancaires obtenus par la Cour des Comptes a permis de constater que certaines listes candidates ont bénéficié illégalement de fonds privés illégaux comme indiqué dans le tableau suivant :

NOM DE LA LISTE	VALEUR DU FINANCEMENT PRIVE EN DINARS
Mouvement progressiste tunisien	9.000, 000
Concorde républicaine à Médenine	5.000, 000
La Voix de l'Indépendant (Sfax 1)	5.000, 000
Unité Nationale	4.830, 600

Il est à signaler que la Cour des Comptes n'a pas été en mesure d'identifier dans tous les cas les personnes qui ont versé des fonds en espèces dans les comptes bancaires relatifs à la campagne électorale pour absence d'informations à ce sujet.

En outre, les opérations de contrôle ont permis de constater que certaines listes candidates ont bénéficié d'avantages en nature qui peuvent être considérées comme financement privé comme la mise à la disposition de ces listes de moyens de transport propriétés de personnes privées non inscrites sur les listes candidates. Parmi ces listes, il est cité les listes "Jeunes de l'édification", "La Voie de la liberté", "la citoyenneté et la justice" et "Ouvrons ensemble la porte de l'espoir. "

Bien que cette irrégularité tombe sous la sanction prévue par l'article 70 qui habilite l'ISIE à annuler les résultats des vainqueurs, le décret -loi électoral n'a pas prévu une sanction dans le cas où la Cour des Comptes découvre un financement privé au cours de son contrôle à posteriori effectué sur les "comptes" définitifs des candidats.

D. LE FINANCEMENT ET RANGER

L'article 52 du décret -loi n° 2011-35 a interdit le financement de la campagne électorale par des ressources étrangères quelle que soit leur nature.

L'article 77 a prévu également que tout candidat qui reçoit d'une partie étrangère, des aides matérielles directes ou indirectes est condamné à une peine d'emprisonnement d'un an et à une amende de deux mille dinars outre la perte automatique, dès le prononcé du jugement de condamnation, de la qualité de candidat ou de la qualité d'élu après la proclamation des résultats du scrutin.

En application des dispositions du décret -loi n° 2011-91 mentionné ci-dessus, la Cour des Comptes a procédé à des opérations de contrôle relatives aux sources de financement pour s'assurer que les revenus proviennent de sources légitimes et ce à partir des données fournies par le dispositif légal et réglementaire régissant l'importation des fonds de l'étranger permet tant de suivre les transferts d'argents de l'étranger.

1. LES OPERATIONS FINANCIERES

A fin de s'assurer de l'efficacité des mécanismes d'organisation et juridiques adoptés pour détecter et suivre les mouvements de fonds importés de l'étranger, la Cour des Comptes a procédé à l'examen des données relatives au financement étranger auprès des organismes et institutions publics concernés par la surveillance du mouvement des opérations financières inhabituelles et le suivi des mouvements de fonds à la frontière. Les investigations effectuées par la Cour auprès de la Direction Générale des Douanes ont concerné l'importation des devises sous forme de billets de banque. Dans la Banque Centrale de Tunisie et aux institutions bancaires, ces investigations se sont intéressées aux opérations de change et aux transferts financiers bancaires et à leur suivi.

L'opération d'investigation portant sur le financement étranger a été caractérisée par des procédures longues et par la difficulté de suivre les fonds

importés vu que la Direction Générale des Douanes considère les numéros de passeport pour suivre le mouvement des fonds en espèces alors que les institutions bancaires s'appuient sur les numéros de cartes d'identité nationale pour ouvrir des comptes bancaires, ce qui ne permet pas le suivi de dépôts des fonds livrés dans les institutions bancaires d'une manière automatique.

Il convient de signaler à cet égard qu'en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article 76 de la loi n ° 2003-75 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent, les établissements bancaires sont tenus de notifier à la Banque Centrale de Tunisie toute opération en devises dont la valeur est supérieure ou égale à 5.000 dinars. "Mais l'adoption par ces institutions de supports en papier pour fournir l'information et selon des spécifications différentes a entravé son exploitation optimale par la Banque Centrale de Tunisie" comme il a été indiqué dans la note du Gouverneur de la BCT.

Il a été relevé que la Commission Tunisienne des Analyses Financières créée au sein de la BCT auprès de laquelle les opérations financières inhabituelles sont déclarées, ne dispose pas de la possibilité d'accéder directement aux données nécessaires, ce qui l'oblige, dans le cadre de ses investigations, à consulter toutes les institutions bancaires soumises à l'obligation de déclaration. Cela est de nature à réduire la crédibilité des données fournies par ces institutions. La commission a indiqué, en ce qui concerne les investigations qu'elle a mené à la demande de la Cour des Comptes, que "les investigations réalisées ne peuvent pas être catégoriques du fait de la possibilité d'omissions ou d'erreurs provenant de la source ou de l'appréciation."

Grâce à la collaboration des services de la Banque Centrale de Tunisie et de la Direction Générale des Douanes, la Cour des Comptes a pu réaliser des investigations qu'elle a estimé nécessaires et d'obtenir des informations fournies par le système de contrôle adopté par ces services publics. Cependant, les investigations menées dans le cadre des attributions conférées à la Cour des Comptes auprès de ces structures n'ont pas permis de tirer des conclusions formelles quant à la possibilité d'identification de fonds importés de l'étranger à des fins électorales.

En effet , dans le cadre de la présentation d'éclaircissements concernant les investigations de la Cour des Comptes, la Banque Centrale de Tunisie a indiqué, "qu'il n'a pas été relevé l'existence d'aucun nom parmi les candidats, enregistré dans sa base de données, soupçonné d'avoir eu des fonds provenant de sources étrangères à l'exception d'un seul candidat qui a importé une somme d'argent prélevée sur ses propres fonds à l'étranger" pendant la période ayant coïncidé avec celle de la campagne électorale .

Bien que l'intéressé ait procédé au financement de l'impression de brochures au profit de listes autres que celle dans laquelle il est candidat, il n'a pas été prouvé que ce financement ait été effectué à travers les montants importés.

Si l'article 52 du décret -loi n° 2011-35a interdit le financement étranger de la campagne électorale, il n'a pas cependant défini ce type de financement. Bien que la législation financière comporte une définition du revenu étranger, la Cour des Comptes recommande que la prochaine loi électorale définisse d'une manière précise le financement étranger pour éviter les problèmes de traitement du

financement des Tunisiens résidant à l'étranger de leurs campagnes électorales à l'intérieur du pays par des sources provenant de leurs activités à l'étranger.

Considérant les flux exceptionnels de devises au cours de l'année 2011 où la Cour a observé l'entrée de sommes importantes de devises importés sous forme de billets et dont la sortie n'a pas été enregistrée par les services compétents, et vu que cette année a été marquée par l'organisation de la plus grande opération électorale en Tunisie depuis l'indépendance et compte tenu des lacunes enregistrées au niveau du système de surveillance des transactions financières inhabituelles et la difficulté de leur suivi par les institutions bancaires quant à la partie qui les a effectuées et la fin qui aurait pu être réservée à ces fonds, les pouvoirs publics sont invités à garantir une plus grande uniformité entre les procédures suivies par la Banque Centrale de Tunisie et la Direction Générale des Douanes et d'assurer la complémentarité entre elles et le système bancaire afin de permettre le renforcement de l'effort fourni pour combattre la corruption et prévenir le blanchiment d'argent suspect et la protection des élections du financement étranger.

2. AIDE MATÉRIELLE ÉTRANGÈRE

Le contrôle du financement de la campagne électorale a permis de relever des cas dans lesquels certaines des listes candidates ont bénéficié d'aide matérielle étrangère indirecte à travers une propagande menée par une chaîne de télévision étrangère pendant la période de la campagne électorale.

Dans le domaine de la réglementation de l'utilisation des médias, le décret -loi n° 2011-35 a fait de la neutralité des médias et de l'égalité de tous les candidats à accéder à ces médias parmi les principes de base sur lesquels la campagne électorale a été fondée. L'article 44 du décret -loi précité a autorisé les candidats à utiliser uniquement les médias nationaux dans le cadre de la campagne électorale.

Sur la base de ce décret -loi, l'ISIE a été chargée de veiller sur l'organisation de l'utilisation des médias dans le respect des principes d'égalité, du pluralisme, de l'intégrité et de la transparence, de lever tous les obstacles qui sont incompatibles avec le principe de libre accès sur la base de la non-discrimination entre les listes candidates, le contrôle du respect de ces règles et si nécessaire de prendre les mesures et les arrangements nécessaires visant à mettre un terme immédiat à tout abus avant la fin de la campagne électorale.

En vertu de l'arrêté du 3 septembre 2011 fixant les règles et les procédures de la campagne électorale, les médias nationaux ont été définis comme tout moyen de diffusion et de transmission d'informations auditive ou visuelle enregistré sur le territoire tunisien conformément à la législation tunisienne.

L'arrêté précité a interdit la propagande électorale dans tous les médias dans les organes d'information publics et privés. Il a également interdit aux médias publics et privés de recourir à la publicité ou à la propagande électorale déguisée à compter du 12 Septembre 2011 jusqu'à la fin de la campagne électorale en faisant du marketing pour un parti déterminé ou un candidat.

A fin de prendre les mesures nécessaires contre les contrevenants, l'ISIE a créé une unité de contrôle chargée de la surveillance et du contrôle des programmes des médias pendant la période électorale ainsi que du suivi et de la documentation des cas de violation des textes législatifs et réglementaires portant organisation de la campagne électorale et de la règle de la couverture équitable, équilibrée et neutre des élections.

L'examen des rapports de cette unité et en particulier du rapport relatif à la période du 1^{er} au 23 Octobre a révélé que le canal "France 24" en langue arabe a consacré deux heures et vingt minutes pour couvrir l'activité du Mouvement Ennahda, Hizb ut-Tahrir, le Parti des travailleurs tunisiens, le Forum démocratique pour le travail et les libertés, le Parti démocrate-progressiste, le Congrès pour la République, le Mouvement Ettajdid et les deux listes "Notre Constitution" et "Citoyen ami". Le rapport a conclu que le contexte de la couverture par le canal "France 24" de la campagne électorale a été "globalement neutre".

Le rapport a indiqué que le canal "Al Jazeera", a réservé sa couverture politique globale, dont la durée s'est étalée sur trois heures et vingt-et -une minutes, au Mouvement Ennahda, au Pôle Démocratique Moderniste, au Parti Démocratique pour la justice et la prospérité, au Parti démocratique progressiste, au Forum démocratique pour le travail et les libertés et au Parti des Travailleurs Tunisien. Ce rapport a conclu qu'Al-Jazeera était "généralement neutre" dans sa couverture de l'activité des acteurs politiques.

Les rapports de cette unité précitée ont indiqué que la chaîne "Almustakillah", qui est considérée comme un média étranger conformément à l'article 26 de l'arrêté de l'ISIE du 3 Septembre 2011 fixant les règles et les procédures de la campagne électorale, a consacré ses programmes exclusivement à la propagande pour un acteur politique unique qui est la "Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement". Ce rapport a indiqué que le propriétaire de cette chaîne a exploité quotidiennement l'espace d'émission pour faire connaître le programme électoral de ce courant et pour communiquer avec les électeurs par téléphone.

L'ISIE n'était pas en mesure de prendre des mesures dissuasives à l'encontre de la chaîne puisque ses pouvoirs légaux découlant de l'article 34 de l'arrêté susmentionné ne lui permettent que de mettre en demeure l'institution médiatique étrangère qui a commis l'infraction dans une première étape et de demander aux autorités publiques compétentes de retirer l'accréditation des journalistes appartenant à l'organe de presse concerné en cas de récidive.

Vu que la chaîne "Almustakillah" n'a pas envoyé de journalistes en Tunisie et a procédé à la couverture de la campagne électorale du courant précité à partir de ses studios de diffusion installés à Londres, il n'était pas possible d'appliquer la mesure de retrait de l'accréditation, ce qui a permis la poursuite des violations sans sanction.

Le visionnage des enregistrements relatifs à la chaîne «Almustakillah» a permis de relever qu'il a été procédé à la présentation au cours de la période de la campagne électorale des dates et des lieux des réunions des listes de la "Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement", des noms de leurs membres et dans certains cas de leur curriculum vitae et de leurs numéros de téléphone. Les électeurs ont été également invités à communiquer avec eux et à voter en leur faveur. Il a été procédé aussi au rappel du slogan de cette liste, à l'invitation des spectateurs à participer aux activités et aux rencontres programmées par les membres de la pétition et à la mention des dates et lieux des manifestations avec la revue des numéros de classement des listes candidates selon les circonscriptions électorales dans la feuille de scrutin.

L'examen des enregistrements mentionnés a également permis de constater la publicité directe, prolongée et exclusive en faveur de la Pétition Populaire pour la liberté, la justice et le développement qui était candidate dans les 32 circonscriptions

électorales. Il a été relevé que le propriétaire du canal a procédé à cette propagande en appelant directement à voter en faveur des listes de la pétition et a présenté les numéros de téléphone des responsables de ces listes à l'intérieur du pays et à l'étranger notamment à travers le programme "Hiwarat Tounissia", qui est présenté quotidiennement du lundi au vendredi et rediffusé le lendemain. Tout au long de la diffusion du programme une barre d'annonce apparaît au bas de l'écran qui met en évidence le programme électoral de la pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement.

Considérant le contenu de ce programme télévisé et son caractère quotidien et répétitif et vu sa tendance partielle et non neutre, il représente conformément aux normes fixées par l'arrêté de l'ISIE en date du 3 septembre 2011, une propagande pour les listes de la pétition basée sur une relation évidente entre le propriétaire de la chaîne "Almustakillah" et le courant de la pétition. D'ailleurs, il a été constaté que les candidats du courant la pétition ont distribué des tracts publicitaires indiquant expressément la présidence du propriétaire du Canal "Almustakillah" de leur courant.

Etant donné que cette propagande est considérée comme une aide matérielle étrangère indirecte pour le financement de la campagne électorale du fait du coût financier résultant de la production et de la diffusion de cette propagande nonobstant la partie qui en a supporté la charge, la Cour des Comptes a procédé à l'évaluation sa valeur financière en s'appuyant sur les données obtenues auprès de la Télévision Tunisienne en tant qu'entité publique spécialisée.

A titre d'exemple, le coût estimé de la propagande en faveur des listes du courant de la Pétition Populaire durant la période allant du 8 au 21 Octobre 2011 est d'environ 1.327.750 dinars.

Quel que soit le coût réel de cette propagande, il est considéré comme financement prohibé conformément aux dispositions de l'article 52 du décret -loi n° 2011- 35 du 10 mai 2011 relatif à l'élection d'une assemblée nationale constituante et expose le bénéficiaire de ce financement à l'application des dispositions de l'article 77 de ce même décret -loi.

QUATRIEME PARTIE
CONTROLE DES DEPENSES RELATIVES A LA
CAMPAGNE ELECTORALE

Le décret -loi n° 2011-91 a fixé les règles régissant les dépenses relatives à la campagne électorale. Il a disposé que ces dépenses sont effectuées sur la base de pièces justificatives originales et fiables et le paiement des dépenses ayant une valeur supérieure à deux cent cinquante dinars (250 dinars) moyennant un chèque bancaire et à condition que la somme des dépenses effectuées en numéraire ne dépasse pas le tiers (1/3) de la totalité des dépenses. L'article 53 du décret -loi n° 2011-35 a fixé un plafond de dépenses électorales qui a été fixé par le décret n° 2011-1088 au triple du montant de la subvention de l'aide publique.

L'ISIE a fixé dans son arrêté du 3 Septembre 2011 définissant les règles et les procédures de la campagne électorale l'ensemble des dépenses ayant un caractère électoral.

L'examen de la nature des dépenses de la campagne électorale d'un échantillon de listes partisans, de listes de coalition et de listes indépendantes comprenant 226 listes ayant présenté leurs comptes à la Cour des Comptes a montré que les dépenses d'impression, d'édition, de transport et de location de salles de réunion ont eu la plus grande part de l'ensemble des dépenses réalisées. Elles ont atteint respectivement 48%, 18% et 6%. Le tableau suivant met en évidence la structure des dépenses de ces listes :

Nature de la Dépense	Montant estimé en dinars	Taux %
Impression et diffusion	1.085.530, 270	48, 108
Transport	400.272, 852	17, 739
Autres dépenses	389.970, 402	17, 283
Location de salles de réunion	142.720, 270	6, 325
Réceptions	83.000, 879	3, 678
Cadeaux	69.365, 100	3, 074
Nourritures	48.033, 500	2, 129
Location de locaux	19.439, 282	0, 862
Site Internet	18.102, 590	0, 802
Total	2.256.435, 150	100, 000

A. TENUE DE LA COMPTABILITE

Les registres des revenus et des dépenses communiqués à la Cour des Comptes contiennent plusieurs irrégularités qui affectent la crédibilité de la comptabilité. Plusieurs de ces registres n'étaient pas numérotés et paraphés par les sous-commissions de l'ISIE à l'instar des registres présentés par le "Parti démocratique pour la justice et la prospérité", le "Parti Démocratique Unioniste", le "Parti de l'Union populaire Républicaine", le "pôle démocratique moderniste" au titre de ses listes dans les circonscriptions de Ben Arous, Sidi Bouzid, Mahdia, Monastir, Tunisie 1, Sfax 1 et Sfax 2 et le "Parti de la réforme et du développement" au titre de ses listes dans les circonscriptions de Tunis 1, Nabeul 1 et Sousse.

Il a été relevé également que l'ordre chronologique n'était pas respecté lors de l'inscription des opérations financières dans les registres présentés par le "Parti du Mouvement ENNAHDHA" et le "Parti de la justice et du développement" et des listes d'indépendants "Pour la démocratie et le développement social" à Médenine, "La réforme révolutionnaire" et "Feuille verte" à Sfax 2, "la parole au peuple" au Kef, "Le Bien" à Séliana et "Les Indépendants pour la Constitution de la Révolution" à l'Ariana.

En outre, il a été relevé que les registres mentionnés ne comportent pas toutes les opérations financières effectuées en recettes et en dépenses. Il a été constaté que des dépenses ou des ressources justifiées par des pièces justificatives n'ont pas été consignées dans ces registres. Dans d'autres cas, des dépenses ou des ressources consignées dans les registres n'ont pas été appuyées de documents justificatifs comme ce fut le cas du "Parti de l'Alliance Patriotique pour la paix et le développement", du "parti ENNAHDHA", du "parti Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés", du "parti l'Initiative", du "Parti démocrate-progressiste", du "parti Concorde Républicaine" et les listes indépendantes "liberté solidarité", "Dignité, liberté, développement et justice sociale", "révolutionnaires indépendants libres" à Sfax 2 et "Régions pour la Tunisie de Demain", "le Bien" à Sfax 1, "pour le développement, l'emploi et la citoyenneté créatrice" à l'Ariana, "le Front Révolutionnaire" à Nabeul 2 et "la lumière indépendante" à Nabeul 1.

Il a été observé dans certains cas des divergences entre les montants consignés dans les pièces justificatives et le registre comptable ou un non-conformité entre les totaux des ressources et des dépenses apparaissant sur les relevés des comptes bancaires uniques et les registres comptables. Dans ce cadre, il a été relevé une non-conformité entre le compte bancaire de la campagne du "Mouvement Ennahdha" et les dépenses enregistrées dans la comptabilité, ce qui a conduit à une différence de 11.478 dinars. Le Parti concerné a justifié cette différence pour une somme de 6.128 dinars et n'a pas indiqué le sort d'une somme de 5.350 dinars retiré du compte bancaire. A ce sujet, le Parti a indiqué : "qu'il est possible que cette somme ait été utilisée pour alimenter la caisse sans qu'elle soit prise en compte dans la détermination du solde". Dans le même cadre, il a été relevé une différence d'un montant de 438 dinars entre les dépenses consignées dans le registre comptable et celles apparaissant sur le relevé du compte bancaire de la liste "L'Indépendante des Roses" à l'Ariana. La tête de liste a indiqué en réponse au rapport initial que "la différence mentionnée provient soit des dépenses qui n'ont pas été appuyées de factures soit d'une erreur comptable."

Le défaut de communication par plusieurs listes partisans et indépendantes de leurs comptes dans les délais fixés et dans les formes requises met en évidence le fait que ces organisations, qui sont en majorité circonstancielle, n'ont pas les compétences nécessaires dans le domaine de la gestion financière de la campagne en général, et de la tenue de la comptabilité en particulier, ce qui conduit à proposer que la prochaine loi électorale édicte l'obligation à chaque liste électorale de désigner un mandataire ou administrateur de la campagne électorale qui peut être soit l'un des candidats soit un spécialiste auquel les listes peuvent recourir.

Il a été relevé également de l'examen des pièces des dépenses communiquées à la Cour des Comptes que les dispositions de l'article 7 du décret - loi n° 2011-91 prescrivant que les dépenses relatives à la campagne électorale soient effectuées sur la base de pièces justificatives originales et fiables, n'ont pas été respectées.

Du fait du non respect par un certain nombre de partis de l'obligation de fournir toutes les justifications des dépenses réalisées au niveau des circonscriptions électorales, la Cour des Comptes n'a pas été en mesure de s'assurer d'une manière exhaustive de l'exécution des dépenses de la campagne électorales conformément aux dispositions qui les régissent. Cette observation concerne les dépenses du "Mouvement des Démocrates Sociaux (18 circonscriptions)", le "Parti libéral Maghrébin"(10 circonscriptions), le "Parti Tunisie verte"(14 circonscriptions), le "Parti réformiste Constitutionnel"(4 circonscriptions) et le parti "Union patriotique libre"(4 circonscriptions).

Le Parti "l'Initiative" et le Parti "Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés" n'ont pas procédé à la présentation des documents au titre de dépenses pour des sommes respectives s'élevant à 21.605 dinars et à 3.551 dinars.

En outre, il a été relevé la non-inscription de dépenses dans les comptes des parties concernés. Les documents justificatifs y afférents n'ont pas été en conséquence communiqués à la Cour des Comptes. La valeur de ces dépenses pour quelques-unes des listes du Parti "La Concorde Républicaine "a atteint un total de 20.712 dinars.

Le contrôle a permis également de relever des dépenses électorales non appuyées de pièces justificatives telles que des dépenses afférentes au transport, l'acquisition des bannières, des fournitures de quincaillerie et à des appels téléphoniques consignées dans le registre comptable des dépenses et des recettes du Parti "Union Populaire Républicaine". La même observation a été pareillement enregistrée pour les listes électorales du "Parti populaire pour la liberté et le progrès "qui a présenté au titre de certaines dépenses des factures émises par lui même comme le cas de 4 factures ne comportant ni une date ni un numéro d'un montant total de 7.025 dinars relatives à la location de voitures. Parmi ces dépenses, une somme de 1.255 dinars a concerné la location de deux voitures qui sont la propriété du fils de la tête de liste dans la circonscription de Monastir.

Selon le registre comptable, le total des dépenses des listes du "Parti du Front Populaire Unioniste" dans les huit circonscriptions dans lesquelles il a présenté des candidatures s'est élevé à 32.669 dinars tandis que le montant total de l'ensemble des factures présentées s'est élevé à 26.325 dinars, soit une différence de l'ordre de 6.344 dinars qui n'a pas été justifiée. Il a été relevé également le dépôt de la somme de 2.000 dinars dans un compte bancaire au nom de la tête de liste de ce parti dans la circonscription de Kairouan sans l'indication de sa source, de son utilisation ou la justification de la façon par laquelle elle a été dépensée. L'objet de l'octroi de fonds à trois personnes n'a pas été également indiqué.

La liste indépendante "Indépendante des Jeunes Fidélité" dans la circonscription de Ben Arous a enregistré une dépense de 3.601 dinars concernant des services de préparation de publications et de calendriers, non appuyée d'une facture. Les listes indépendantes "Lendemain Meilleur" et "Les libres" candidates dans la circonscription de Jendouba et "L'espoir" candidate dans la circonscription du Kef ont réalisé des dépenses sans fournir les pièces justificatives nécessaires à hauteur respectivement de 2.100 dinars et 1.600 dinars et 1.160 dinars.

La liste indépendante "Les jeunes des Jasmins" candidate à Ben Arous a consigné des dépenses d'un montant de 555 dinars dans son registre comptable sans les appuyer de pièces justificatives. Elle a dépensé un montant de 1.637 dinars en s'appuyant sur des pièces non acceptables comme pièces justificatives. Le

registres des opérations quotidiennes des ressources et des dépenses de la liste indépendant "L'Etoile" candidate dans la circonscription de Ben Arous a comporté des dépenses au profit des membres de la liste totalisant 630 dinars dont l'objet n'a pas été indiqué et les pièces justificatives y afférentes n'ont pas été présentées.

D'autre part, des factures ont été présentées à la Cour des Comptes dont certaines ne comportent pas les inscriptions obligatoires requises par l'article 25 de la loi n° 1991-64 relative à la Concurrence et au Prix telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et par le paragraphe 2 de l'article 18 du code de la TVA.

En effet, il a été relevé qu'un certain nombre de factures ne contiennent pas le nom du fournisseur, son identifiant fiscal et la date de la facture. Il a été relevé le paiement de dépenses selon des factures ne portant pas des données détaillées sur les quantités et les prix unitaires des achats. Il n'a pas été procédé à l'inscription du numéro et de la date de la carte d'identité nationale ou à la production d'une copie de la dite carte aux pièces justificatives de plusieurs sommes payées par des bons de réception de fonds.

A titre d'exemple, la comptabilité du "Mouvement Ennahdha" a comporté des dépenses d'un montant de 69.396 dinars représentant 14% des dépenses du parti en question qui ont été justifiées par des pièces ne répondant pas aux exigences légales.

La comptabilité du Parti "L'Alliance nationale pour la paix et le développement" a également mis en évidence des dépenses justifiées de la même manière d'un montant de 18.804 dinars, ce qui représente 13% du total des dépenses effectuées par ses différentes listes candidates. Le parti a justifié ces lacunes principalement par ses ressources humaines limitées "puisque les membres d'un certain nombre de listes cumule la propagande électorale à la gestion des ressources et des dépenses de la campagne électorale, ce qui n'a pas permis dans tous les cas de s'assurer du degré de crédibilité des reçus utilisés dans le paiement de certaines dépenses."

Le "Pôle Démocratique Moderniste" a présenté 4 factures d'un montant global de 12.000 dinars ne contenant pas la référence du registre de commerce du fournisseur dont deux étaient non datées Il s'est appuyé, d'un autre côté, sur deux offres de prix pour justifier deux dépenses à la place de deux factures.

Les dépenses du Parti "Front populaire unioniste "et le "Parti de la réforme et du développement ", appuyées par des pièces justificatives ne comportant pas les données obligatoires, se sont élevées respectivement à 13.063 dinars et 5.843 dinars tandis que les dépenses du Parti "Mouvement démocratie et développement" appuyées de pièces justificatives entachées des irrégularités mentionnées ci-dessus se sont élevées à 4.328 dinars. Plusieurs factures relatives aux frais d'achat de carburant et de repas dans les deux circonscriptions de Nabeul 1 et Nabeul 2 ne comportent pas le nom du bénéficiaire.

La comptabilité de la liste indépendante "Notre Constitution" candidate dans la circonscription de Tunis 2 a enregistré des dépenses de 5.564 dinars justifiées par des reçus ou offres de prix au lieu de factures.

L'examen des pièces justificatives des dépenses de la liste indépendante "Le Phare" candidate dans la circonscription de Tunis 2 a permis de relever la non-conformité de certaines pièces justificatives aux conditions formelles substantielles. Ces dépenses concernent principalement celles liées à la distribution, à l'affichage, à l'organisation et à l'animation de la campagne pour un montant total de 2.635 dinars. Les mêmes irrégularités ont été observées à l'examen des dépenses des deux listes

"L'Indépendante des roses" et "L'indépendante pour le développement et l'emploi" candidates dans la circonscription de l'Ariana. Les dépenses réalisées de cette manière se sont élevées successivement à 1.905 dinars et 2.250 dinars.

La liste indépendante "Jeunes des jasmins" candidate dans la circonscription de Ben Arous a procédé au paiement des dépenses d'un montant de 1.593 dinars sur la base de factures qui ne comportent pas les prescriptions nécessaires comme la quantité, la date d'émission, l'identifiant fiscal et le nom du bénéficiaire. La liste "Courant de la jeunesse avenir "dans la circonscription de Kairouan a procédé à des dépenses de 2.785 dinars sans fournir les pièces justificatives y afférentes.

Par ailleurs, les deux listes "la Réforme révolutionnaire" et "les Supporters du peuple "candidates dans la circonscription de Sfax 2 ont présenté un certain nombre de factures imprécises et incomplètes qui ne laissent pas présager la nature de l'activité du fournisseur ni la qualité des services rendus.

Ces irrégularités dont certaines ont été citées précédemment à titre d'illustration, sont de nature à affecter la crédibilité de ces documents et à affaiblir leur authenticité comme pièces justificatives des dépenses y afférentes, ce qui a amené la Cour des Comptes parfois à ne pas les prendre en considération à cause de leur peu d'authenticité.

B. PAYEMENT DES DÉPENSES EN NUMÉRAIRE

Contrairement aux dispositions de l'article 7 du décret -loi n° 2011-91, le montant total des dépenses réalisées en numéraire par certains partis et listes a dépassé la limite maximum du tiers de la totalité des dépenses.

En effet, il a été constaté que plusieurs partis comme le "Parti du néo-Destour", le "Front populaire unioniste", "le Parti du mouvement des unionistes libéraux", le "Parti du congrès socio-démocrate", le "Parti de la nation culturel et unioniste ", le "Parti de la lutte progressiste" et le "Parti populaire pour la liberté et le progrès" ont procédé au paiement de toutes leurs dépenses en numéraire.

La proportion des dépenses payées en numéraire par le "Pôle démocratique moderniste" a dépassé le taux de 44% du total de ses dépenses. En effet, sur un montant de 454.650 dinars, une somme de 200.401 dinars a été payée en numéraire. Ce pourcentage a varié entre 47% dans la circonscription de Sfax et 96% dans la circonscription de France 1.

Le tableau suivant présente un certain nombre de partis dont les dépenses payées en numéraire ont dépassé les deux tiers des dépenses totales dans certaines circonscriptions électorales.

Parti	Le pourcentage le plus élevé des dépenses payées en numéraire%
Pôle Démocratique Moderniste	96
Parti l'Initiative	92
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	87
Afek Tounes	85
Parti "L'Alliance Républicaine"	80
Parti de la Modernité	67
Parti de la Dignité et du Travail	67
Parti de la Justice et du Développement	67

D'autre part et contrairement aux dispositions de l'article 7 du décret -loi n° 2011-91 exigeant que les dépenses ayant une valeur supérieure à deux cent cinquante dinars (250 dinars) soient effectuées moyennant un chèque ou un virement bancaire, plusieurs listes ont procédé au paiement de dépenses dépassant ce montant en numéraire. La Cour des Comptes a enregistré le non respect de cette règle par le parti "l'initiative", le "parti de l'Alliance républicaine", "l'Alliance nationale pour la paix et la prospérité", le "parti de la Justice et du développement" et le "Forum démocratique pour le travail et les libertés" dont le montant total des dépenses payées de cette manière s'est élevé respectivement à 113.528 dinars, 35.178 dinars, 29.684 dinars, 28.199 dinars et 21.458 dinars.

Le parti "Union populaire républicaine" a procédé également au paiement de 3 factures relatives aux travaux d'impression et de conception en numéraire respectivement d'un montant de 8.780 dinars, 8.164 dinars et 1.782 dinars. La plupart des listes du "Pôle démocratique moderniste" a procédé au paiement de la majorité des dépenses réalisées en numéraire en dépit du dépassement du montant de chacune d'elles de la somme de 250 dinars. Dans le même cadre, de très nombreuses listes indépendantes ont procédé au règlement des dépenses en numéraire sans respecter le plafond susmentionné.

Ces irrégularités peuvent exposer les listes concernées aux sanctions prévues par le paragraphe 2 de l'article 16 du décret -loi n° 2011-91.

Plusieurs listes ont justifié leur gestion illégale par le retard dans l'adoption du décret -loi n° 2011-91 qui a fixé les règles régissant les dépenses électorales visées ci-dessus, et par le fait d'avoir commencé la consommation des montants des premières tranches de l'aide publique ou par le fait qu'elles ne sont pas parvenues à avoir les chèquiers bancaires. Elles ont également expliqué leur recours excessif au paiement des dépenses en numéraire par le refus de certains fournisseurs d'accepter les chèques bancaires.

Le refus des banques opposé à plusieurs partis d'ouvrir des comptes bancaires régionaux pour les circonscriptions électorales dans lesquelles ils sont candidats, n'a pas aidé à respecter les dispositions visées et a conduit au transfert des montants de l'aide publique alloués aux circonscriptions à l'intérieur du pays soit en numéraire ou par mandats postaux.

C. RESPECT DU PLAFOND DES DEPENSES ELECTORALES

L'article 6 du décret n° 2011-1087 a fixé le plafond des dépenses électorales à trois fois le montant de la subvention au titre de l'aide publique au financement des campagnes électorales. Malgré l'attention prêtée par la Cour des Comptes à la collecte du maximum de données possible à travers les observations sur le terrain effectuées par ses membres tout au long de la campagne électorale, elle n'a pas toujours pu s'assurer de l'exhaustivité des dépenses réalisées au cours de la campagne électorale ce qui ne lui a pas permis d'émettre un jugement formel sur le degré de respect du plafond des dépenses électorales.

Dans ce cadre, le rapprochement des pièces justificatives des paiements de certaines circonscriptions à la liste des manifestations déclarées auprès des Instances Régionales Indépendantes pour les Elections ou aux données qui ont été recueillies sur le terrain, a montré que le "parti Ennahda" n'a pas consigné les dépenses de plusieurs manifestations (location d'espaces, de chaises, de

d'amplificateurs sons, de tentes et de salles ainsi que l'achat de boissons et la rémunération des agents d'organisation...) concernant 11 listes parmi les siennes. La même observation a été enregistrée en ce qui concerne des dépenses relatives à des manifestations organisées par le "Parti du Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés" dans quatre circonscriptions (location d'espaces et le paiement de troupes musicales). Il a été également relevé la même situation en ce qui concerne des dépenses relatives à des cadeaux et au loyer de deux locaux à Mégrine pour le parti "Alliance républicaine".

La Cour des Comptes a pu relever que certains facteurs combinés indiquent que des dépenses d'un certain nombre de partis n'ont pas été comptabilisées. Ces partis comptabilisent en effet des dépenses de déplacement ou de communication dans certaines circonscriptions dans lesquelles ils sont candidats et ne le font pas pour leurs listes candidates dans d'autres circonscriptions. La comptabilité du "parti ENNAHDHA" par exemple, ne comporte pas les frais de communications pour 17 listes et les frais de déplacement pour 8 listes.

Par ailleurs, il est apparu qu'une dette d'un montant de 163.510 dinars est restée à la charge du parti "Pôle Démocratique Moderniste" à la fin de la campagne au titre de deux factures relatives à la conception et l'impression de brochures et d'affiches. L'analyse des dépenses relatives à chaque liste candidate a montré le dépassement par la liste de la circonscription de Monastir du plafond électoral pour un montant de 1.183 dinars compte tenu de sa part dans cette dette.

D'un autre côté, il a été relevé que la liste "Les Indépendants" dans la circonscription de Tunis 1 a dépassé le plafond des dépenses électorales de 2.053 dinars. La liste du parti "AFEK TOUNES" dans la circonscription de Tunis 2 a dépassé ce plafond de 2.002 dinars.

Malgré l'impact des contributions en nature sur le plafond des dépenses électorales, les textes organisant la campagne électorale ne comportent pas des dispositions les clarifiant ou indiquant les méthodes de leur évaluation. En intégrant les contributions en nature qui ont pu être relevées par la Cour des Comptes (équipements informatiques, mise à la disposition de voitures et de locaux, etc. ...) dans les dépenses de la campagne électorale, il a été constaté le dépassement du plafond des dépenses électorales dans un certain nombre de circonscriptions. Un tel dépassement a été observé en ce qui concerne le parti "Union patriotique libre" dans 15 circonscriptions parmi 27 circonscriptions électorales dans lesquelles il a présenté des listes. Le tableau suivant met en évidence les cas les plus importants :

Circonscription	Dépenses	Plafond des Dépenses Electorales	Dépassement
Kebili	18.095	9.345	8.750
Gabes	19.374	15.975	3.399
Tunis 1	28.189	25.200	2.989
Tunis 2	23.908	21.675	2.233

Bien que le cadre légal ait fixé un plafond des dépenses électorales et ait autorisé l'ISIE à annuler les résultats des vainqueurs dans les élections si elle estime qu'ils ont violé les dispositions relatives au financement de la campagne électorale, il n'a pas prévu des sanctions lorsque la Cour des Comptes relève un dépassement du plafond des dépenses électorales, ce qui appelle à la révision de ce cadre à l'avenir

pour conférer au contrôle à postériori plus de vigueur et pour garantir l'égalité entre les candidats.

D. CARACTÈRE ELECTORAL DES DÉPENSES

L'arrêté de l'ISIE en date du 3 septembre 2011 fixant les règles et les procédures de la campagne électorale a énuméré les dépenses qu'elle considère à caractère électoral dans une liste qui comporte la création ou le développement d'un site Web ou l'impression et la distribution de livres et de tracts gratuitement au profit des électeurs ou de cadeaux et de dons pour le public dont le montant ne dépasse pas 5% du total des dépenses. Ces dépenses comprennent également les opérations publicitaires et la location de salles de réunion et les frais de déplacement, d'impression et l'affichage des annonces électorales.

La Cour des Comptes a considéré que le caractère électoral des dépenses précitées dépend de leur engagement ou paiement durant la période de la campagne électorale ou de leur engagement avant la campagne à condition d'être consommées au cours de cette campagne dans la circonscription dans laquelle la candidature est présentée dans le but d'attirer les électeurs.

À cet égard, il a été relevé qu'un certain nombre de partis et de listes indépendantes ont consigné dans leur comptabilité des dépenses ne présentant pas un caractère électoral. Les dates de la réalisation de ces dépenses ou la période qu'elles couvrent sont en dehors des délais fixés pour la campagne dans l'arrêté de l'ISIE en date du 25 juin 2011 ou ne sont pas directement liées à la campagne électorale de par leur objet.

En effet, les partis "Forum démocratique pour le travail et les libertés", "L'Initiative", "Alliance nationale pour la paix et la prospérité", "Parti pour la justice social-démocrate" et "le Congrès démocratique Social" ont réalisé des dépenses n'ayant pas un caractère électoral de part leur date et leur objet. Elles se sont élevées respectivement à 9.137 dinars, 7.296 dinars, 4.739 dinars, 3.117 dinars et 1.275 dinars.

Les membres de deux listes du "parti de l'Union démocratique unioniste" candidates dans les circonscriptions de l'Ariana et de Tozeur ont bénéficié d'un montant global de 1.100 dinars à titre de contribution pour concrétiser la campagne électorale, alors que la tête de liste électorale pour le "Parti populaire pour la liberté et le progrès" dans la circonscription de Tunis 2 a reçu la somme de 900 dinars pour des travaux de "contrôle".

Il a été constaté également que les listes du parti "La Voie Tunisienne" dans les circonscriptions de Tunis 2, Ariana, Tozeur et Manouba et la liste indépendante "L'espoir" dans la circonscription du Kef ont procédé à la prise en charge de dépenses d'acquisition de matériel considéré à utilisation permanente sur des ressources affectées au financement de la campagne électorale au lieu de comptabiliser la partie du montant de la dépense qui correspond à l'utilisation effective de ces acquisitions au cours de la période de la campagne électorale. Cette approche a amené à imputer indûment la somme de 3.337 dinars au compte de la campagne électorale.

Le Parti "l'Alliance nationale pour la paix et le développement" a procédé à l'acquisition de mobilier et d'équipement d'une valeur de 3.380 dinars dont la durée d'utilisation dépasse la période de la campagne. Il s'agit principalement de l'acquisition de bureaux et d'ordinateurs. Toutefois, ces dépenses ne peuvent être

considérées parmi les dépenses électorales que dans la limite de la part de leur amortissement sur la base de ce qui est d'usage dans les règles d'évaluation comptables en vigueur. En conséquence, les dépenses totales qui ne sont pas de nature électorale du parti en question s'élèvent à 2.991 dinars.

Il s'est avéré également dans ce cadre que la liste "Alliance républicaine» à Tunis 1 a réalisé des dépenses à caractère non électorale d'un montant de 742 dinars.

E. LES DEPENSES LIEES AUX CADEAUX ET DONNS

L'article 40 de l'arrêté de l'ISIE en date du 3 Septembre 2011 a fixé le taux des dépenses au titre des cadeaux et des dons à 5% du total des dépenses. Bien que le montant total réservé aux dépenses au titre des cadeaux et dons électoraux n'ait pas dépassé le taux de 5% de l'ensemble des dépenses électorales contrôlées par la Cour des Comptes, certains partis n'ont pas respecté le taux susmentionné.

Ainsi, le Parti "Forum démocratique pour le travail et les libertés" a réalisé des dépenses au titre de cadeaux et dons d'une valeur de 55.176 dinars, ce qui représente environ 11% du total des dépenses de la campagne. Ce taux varie selon les circonscriptions dans lesquelles il est candidat à l'intérieur du pays de 8% à Zaghouan à 23% à Sfax 2. Le parti a indiqué qu'une partie de ces dons a été allouée à ses militants, en soulignant qu'il est difficile de déterminer la valeur de cette partie.

Les listes indépendantes "la réforme et le Développement", dans la circonscription de Beja et "printemps" dans la circonscription de Jendouba ont payé des dépenses au titre de Cadeaux pour des montants respectivement de 5.730 dinars et 1.050 dinars ce qui représente successivement 52% et 32% du total de leurs dépenses électorales.

Les dépenses de la liste "l'Aube brillant" candidate dans la circonscription de Gafsa au titre de cadeaux ont dépassé le taux autorisé du total des dépenses pour atteindre 11%. Il en est de même des deux listes "la voix de l'avenir" et "le Bien" candidates dans la circonscription de Sfax 1 et la liste "Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement" candidate dans la circonscription de Gabès.

PARTIE V
LA RECUPERATION DU FINANCEMENT PUBLIC

Les opérations de contrôle ont mis en évidence que de nombreuses listes candidates ayant obtenu des aides publiques conditionnées par la réalisation de résultats électoraux et de leur utilisation exclusive dans le financement de la campagne électorale, n'ont pas respecté ces conditions.

A. RECUPERATION DE LA MOITIE DE LA SUBVENTION

L'article 53 du décret -loi n° 2011-35 a disposé que "toute liste n'ayant pas obtenu au moins 3% des suffrages exprimés au niveau de la circonscription électorale doit restituer la moitié de la subvention". Conformément à l'article 4 du décret n° 2011-1087, les membres de la liste sont solidaires dans le remboursement du montant de la tranche. Le montant de celle-ci sera recouvré conformément aux procédures et modalités relatives au recouvrement des créances publiques prescrites par le Code de la Comptabilité Publique.

La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement a publié l'Instruction Générale n° 168 en date du 24 décembre 2011 indiquant les mesures à prendre par les comptables publics pour la récupération de ces montants.

Dans ce cadre, la Cour des Comptes a procédé à la vérification des listes candidates qui n'ont pas obtenu 3% des suffrages exprimés et pour lesquelles la deuxième tranche de la subvention a été payée et à s'assurer des mesures prises par le ministère des Finances pour demander aux intéressés la restitution des montants dus au trésor public.

Les opérations de contrôle réalisées à travers le rapprochement des états des Trésoriers régionaux relatifs au paiement des deux tranches de l'aide publique et les relevés des comptes bancaires des listes concernées et les procès verbaux des résultats élaborés par les instances régionales de l'ISIE ont permis de délimiter les listes partisans (annexe n°8) et indépendantes (annexe n°9) appelées à restituer la deuxième tranche de la subvention et classées selon la Trésorerie régionale compétente territorialement (¹³).

Il a été relevé que 911 listes bénéficiant de la deuxième tranche de la subvention n'ont pas eu un pourcentage des votes déclarés égal ou supérieur à 3%. Le montant total à récupérer est estimé à 2.976.862 dinars dont 1.386.675 dinars, soit environ 47% sont dus par 66 partis politiques (430 liste) et 74.065 dinars soit environ 2 % dus par les deux coalitions (23 listes) et 1.516.122 dinars soit 51% dus par 424 listes indépendantes.

Il a été constaté que les Trésoriers régionaux n'ont pas procédé à la prise en charge des montants à rembourser par certaines listes bénéficiaires de la deuxième tranche (¹⁴) n'ayant pas obtenu 3% des suffrages déclarés comme illustré dans le tableau suivant :

¹³ L'adresse du parti pour les listes partisans et l'adresse de la tête de liste pour les listes indépendantes déclarée auprès de l'ISIE.

¹⁴ Selon les états des trésoriers régionaux et des relevés des comptes bancaires disponibles.

Le Parti ou la liste	Circonscription	Montant de la tranche en dinars	Pourcentage des voix¹⁵
Pôle Démocratique Moderniste	Nabeul 1	3.075, 000	2.9
Afek Tounes	Monastir	3.475, 000	2.4
Achoumoukh (Fierté)	Monastir	3.475, 000	2.3
Pôle Démocratique Moderniste	Manouba	2.737, 500	2.2
Mouvement des Démocrates Sociaux (9ème Congrès)	Tozeur	1.050, 000	1.6
Fidélité au sang des martyrs	Tataouine	1.522, 500	1.2
Liste de la Réforme et du Développement	Kef	2.870, 000	1.2
Fidélité	Médenine	3.350, 000	0.9
Liste de l'Alliance Républicaine	Sousse	4.537, 000	0.5
La Mère Bizerte	Bizerte	5.275, 000	0.4
Liste des progressistes modernistes indépendants	Zaghouan	1.767, 500	0.4
Parti de la Réforme et du Développement	Bizerte	5.275, 000	0.3
Ma Patrie bien-aimée	Monastir	3.475, 000	0.3
Liste du Printemps	Kairouan	4.137, 500	0.3
Liste Alliance Démocrate indépendante Tariq essalama	Zaghouan	1.767, 500	0.3
Le peuple veut la vie paisible et la liberté	Tunis 1	4.200, 000	0.3
Alliance Libérale	Monastir	3.475, 000	0.1
Selon les états des Receveurs Régionaux*			

Le défaut de prise en charge du montant revenant à la liste indépendante "Réforme et le Développement" dans la circonscription du Kef s'explique par sa consignation dans les opérations de trésorerie par le Trésorier Régional du Kef suite au refus de l'ordre de transfert en date du 22 Octobre 2011 par le centre d'exploitation postale du fait que le versement concerne le compte personnel de la tête de liste. La Cour des Comptes recommande l'émission d'ordres de reversement au titre des montants dus qui n'ont pas été pris en charge pour éviter leur atteinte par la prescription.

Par ailleurs, l'Instruction Générale n° 168 en date du 24 décembre 2011 a disposé la nécessité pour le Trésorier Régional qui a procédé au paiement de la deuxième tranche d'émettre un ordre de reversement qu'il adresse au Trésorier Régional territorialement compétent si le siège du parti, de la liste indépendante ou de la liste de coalition n'est pas de son ressort.

Cependant, il a été relevé le non respect de la compétence territoriale des recettes régionales compétentes pour procéder aux opérations de récupération de la deuxième tranche de la subvention de l'aide publique. Cette situation a été observée auprès du Trésorier Régional des Finances de Kasserine qui a émis tous les ordres de reversement portant sur la deuxième tranche des listes candidates dans la circonscription de Kasserine sans prendre en considération la compétence territoriale

¹⁵ Selon les procès verbaux du scrutin.

c'est-à-dire le siège de la liste candidate. L'annexe n° 10 montre les cas dans lesquels la Cour a observé les erreurs sur la compétence territoriale.

En outre, des erreurs dans la prise en charge des montants dus par certains partis au titre de la récupération de la deuxième tranche de la subvention ont été relevées. La liste du "Parti coalition libérale" candidate dans la circonscription de Sfax 2 a bénéficié d'une prise en charge se basant sur le montant de la tranche de la subvention réservée dans la circonscription Sfax 1 qui est inférieur au montant de de 712, 500 dinars.

Des montants au titre de récupération de la deuxième tranche de la subvention ont été constatés dans des circonscriptions dans lesquelles il n'y a pas eu de candidature. Il en est ainsi pour le "Parti démocratique pour la justice et la prospérité" dans la circonscription du Kef et le "Parti Fidélité à la Tunisie" dans la circonscription de Médenine. Le Trésorier Régional a émis un ordre de reversement à l'encontre de la liste "l'Indépendante à Bizerte" lui réclamant un montant dont elle n'a pas bénéficié au titre de la deuxième tranche de la subvention.

Le Trésorier Régional de Sfax a procédé à la prise en charge du montant de la deuxième tranche de la liste "Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement" dans la circonscription de Sfax 2 alors que cette liste a obtenu plus de 3% des voix déclarées dans la circonscription concernée.

L'annexe n° 11 résume les erreurs de prise en charge au titre de la récupération de la deuxième tranche de la subvention.

B. RECUPERATION DU SOLDE CREDITEUR DU COMPTE BANCAIRE UNIQUE

L'examen de 600 comptes bancaires reçus par la Cour des Comptes auprès de 13 institutions bancaires a permis de relever que 49, 6% de ces comptes font apparaître un solde positif et que 20, 8 % enregistrent un solde négatif alors que 29, 6% sont équilibrés.

Il a été relevé que les ressources de 70 comptes parmi 453 comptes se sont limitées à la subvention du financement public. Ces comptes reviennent à des listes partisans, de coalition et indépendantes qui ont bénéficié d'une indemnité publique dépassant 1, 395 MD et laissant apparaître un solde positif d'environ 0, 254 MD durant les trois premiers mois de l'année 2012. Le tableau en annexe n° 12 présente une répartition de ces soldes qui devraient être restitués au Trésor public étant donné qu'ils sont considérés comme des fonds publics non utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été alloués tout en tenant compte des recommandations de la Cour des Comptes concernant la récupération de la totalité du montant de la subvention pour les listes qui n'ont pas communiqué à la Cour les documents obligatoires et des listes appelées à restituer la deuxième tranche de la subvention .

Les dépenses réalisées par le biais des comptes bancaires et au titre desquelles la Cour a reçu des états représente environ 94% de l'ensemble des ressources des listes concernées comme en témoigne le tableau suivant :

Désignation	Valeur (mD)	Pourcentage des dépenses/revenus %
Total des Dépenses	665 .7	93, 95
Solde	494 .0	6, 05
Total des	159 .8	100

ressources		
-------------------	--	--

L'épuration de cette situation financière en rapport avec les élections de l'Assemblée Nationale Constituante effectuée le 23 Octobre 2011 exige de prendre les mesures nécessaires pour clôturer les comptes ouverts au titre du financement de la campagne électorale.

CONCLUSION

L'opération électorale des membres de l'Assemblée Nationale Constituante n'a pas été exempte de difficultés provenant principalement de l'organisation de cette opération selon une démarche qui n'a point été adoptée auparavant en Tunisie. La neutralité de l'Administration a été édictée et la direction de cette organisation a été attribuée à une Instance Supérieure Indépendante pour les Elections.

Bien que le décret -loi électoral ait pris soins d'offrir toutes les garanties légales pour réaliser des élections rassurant les tunisiens sur le commencement de la concrétisation de la transition démocratique à travers le respect de leur vote et rendant les résultats fondés sur la transparence et la concurrence loyale, il a été entaché de lacunes qui pourraient être dues aux circonstances d'élaboration du cadre juridique régissant le processus électoral.

Il est tout à fait normal que le décret -loi n° 2011-35 relatif à l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante comporte des lacunes concernant en particulier le contrôle du financement de la campagne électorale, du champ d'intervention de la Cour des Comptes et des modalités d'accomplissement de sa mission. Il s'est limité à édicter l'obligation pour chaque parti ou liste de candidats d'ouvrir un compte bancaire unique réservé à la campagne électorale soumis au contrôle de la Cour des Comptes.

Vu la concision qui a caractérisé le décret -loi électoral en ce qui concerne les modalités de contrôle de la Cour des Comptes sur le financement de la campagne électorale, la nature de ce contrôle, sa portée et ses effets, il était nécessaire d'adopter un décret -loi qui traite ces questions et qui permet de réaliser un contrôle conforme aux normes internationales et aux meilleures pratiques professionnelles en la matière.

Il est évident que cette situation ait, dans une certaine mesure, un impact sur le comportement des candidats en termes de respect des dispositions du décret -loi précité, ce qui a conduit à relever plusieurs irrégularités qui ont été traitées par le présent rapport.

Afin d'éviter la répétition de tels manquements et de fonder un nouveau système électoral qui renforce le processus démocratique, consacre la transparence du financement de la campagne électorale, l'égalité entre les candidats, la reddition des comptes des différents acteurs et la dissuasion des contrevenants, la Cour des Comptes présente un ensemble de recommandations découlant de l'analyse du système actuel et inspirées des solutions adoptées par les expériences comparées.

1-EVITER LES RETARDS DANS L'ADOPTION DES TEXTES

Le décret -loi n° 2011-91 adopté le 29 Septembre 2011 soit deux jours avant le début de la campagne électorale, a fixé les procédures et les modalités d'exercice du contrôle de la Cour des comptes sur le financement de la campagne électorale des élections de l'Assemblée Nationale Constituante. Il a comporté plusieurs dispositions relatives aux règles des dépenses électorales.

La circulaire du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie relative à la réglementation de l'ouverture des comptes bancaires régionaux pour les listes partisans, n'a été adoptée qu'après que les services du Ministère des Finances aient commencé à décaisser la première tranche de la subvention publique.

Bien que ce retard soit dû essentiellement à des circonstances exceptionnelles au cours desquelles les textes ont été préparés, la Cour des Comptes recommande d'œuvrer pour la préparation du cadre juridique régissant la

prochaine campagne électorale et sa publication avant un délai raisonnable du lancement de la campagne électorale.

2-DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE

- La Dépense Electorale

Le cadre juridique relatif au financement de la campagne électorale n'a pas défini la notion de dépense électorale ouvrant ainsi la voie à l'interprétation et à la confusion. Pour remédier à cette omission, l'article 40 de l'arrêté du Président de l'ISIE en date du 3 Septembre 2011 fixant les règles et les procédures de la campagne électorale a énuméré un certain nombre de dépenses qui peuvent être prises en compte dans la comptabilité sans limitation ou restriction.

La Cour des Comptes, dans le cadre de la coordination des travaux de contrôle attribués à ses différentes formations et de l'unification de leurs concepts, s'est orientée vers la reconnaissance du caractère électoral de la dépense en fonction de son engagement ou paiement durant la période de la campagne électorale ou son engagement avant la campagne à condition qu'elle soit consommée pendant la période de la campagne électorale principalement dans la circonscription électorale dans laquelle la candidature a été effectuée et dans l'objectif d'attirer les électeurs.

La Cour des Comptes recommande en conséquence que la dépense électorale soit définie et ses éléments fixés et d'adopter des dispositions accordant aux parties chargées du contrôle concomitant et à posteriori, notamment la Cour des Comptes, des pouvoirs de rejet des dépenses n'ayant pas un caractère électoral et de demander aux listes concernées le remboursement des montants de ces dépenses après déduction du financement propre.

- Le financement privé

L'encadrement des sources de financement des campagnes électorales constitue un élément essentiel pour la concrétisation du principe d'égalité entre les candidats. A cet effet, l'article 52 du décret -loi n° 2011-35 a interdit le financement des campagnes par les privés.

Afin d'assurer l'uniformité entre la législation régissant les partis politiques d'une part et la loi sur le financement des campagnes électorales d'autre part, la Cour des Comptes recommande qu'à l'avenir les textes juridiques régissant la question électorale comportent une définition du financement privé et appelle à la suppression de la contradiction représentée par la légalisation du financement privé des partis et l'interdiction de ce financement pour la campagne électorale de ces partis. Le système juridique actuel mène à priver les listes indépendantes du financement privé, sous quelque forme que ce soit et le permet indirectement aux partis politiques dans le cadre de leurs ressources propres.

Afin d'assurer la transparence, la Cour des Comptes recommande que la révision des textes juridiques en vigueur permette le contrôle du financement des partis parallèlement au contrôle du financement de la campagne électorale de manière à assurer la vérification plus rigoureuse des sources de financement de la campagne.

- Le Financement Et ranger

Bien que l'article 52 du décret -loi n° 2011-35 interdise le financement étranger de la campagne, il n'a pas défini ce type de financement. Malgré l'existence d'une

définition du revenu étranger dans la législation financière, la Cour des Comptes recommande d'adopter dans le cadre de la prochaine loi électorale, une définition précise pour éviter les problèmes dans le traitement du financement par les Tunisiens résidant à l'étranger de leurs campagnes électorales à l'intérieur du pays à travers des sources provenant de leurs activités à l'étranger.

Compte tenu des lacunes relevées par la Cour des Comptes au niveau du système de surveillance des transactions financières inhabituelles et la difficulté de leur suivi par les institutions bancaires en termes de la partie qui les a effectuées et la fin pour laquelle ces fonds ont été utilisés, les pouvoirs publics sont invités à garantir une plus grande uniformité entre les procédures suivies par la Banque Centrale de Tunisie et par la Direction Générale des Douanes et d'assurer une complémentarité entre elles et le système bancaire. Ces mesures permettront le renforcement de l'effort consenti pour combattre la corruption, prévenir le blanchiment d'argent et protéger les élections du financement étranger prohibé.

3-L'OUVERTURE DU COMPTE BANCAIRE UNIQUE ET SA GESTION

La pratique a montré que de nombreux partis ne sont pas en mesure d'assurer la gestion financière de la campagne électorale de leurs listes candidates dans les différentes circonscriptions à l'intérieur du pays et à l'étranger à l'aide d'un compte bancaire unique.

Face à ce qui a été relevé comme difficultés pour respecter l'obligation légale d'ouvrir un compte bancaire unique, la logique exige de faire un lien entre le compte et la liste candidate et non entre le compte et le parti. Chaque liste a des droits et des obligations spécifiques. Egalement, la responsabilité des infractions en matière électorale et les sanctions qui en découlent pèsent sur les listes et les candidats et non les partis.

En outre, l'équité exige de fournir à tous les candidats les mêmes conditions de concurrence. Ceci ne peut pas être réalisé lorsqu'il est attribué à la liste indépendante la liberté d'initiative et d'utilisation directe et immédiate des ressources mises à sa disposition lors du paiement de ses dépenses électorales alors que la liste de parti candidate dans la même circonscription est contrainte de se référer au centre de décision du parti auquel elle appartient avant l'engagement d'une dépense urgente ou son paiement.

Ainsi, en s'appuyant sur des expériences comparées dans les pays ayant une longue tradition dans le domaine électoral, la Cour des Comptes appelle à l'adoption du principe" à chaque liste un compte "lors de l'élaboration du prochain code électoral tout en obligeant chaque parti ou coalition de tenir une comptabilité de synthèse englobant toutes les ressources réalisées et des dépenses effectuées par toutes ses listes dans les différentes circonscriptions électorales.

4-LE FINANCEMENT PUBLIC

- Montant de la subvention publique

L'application du système adopté pour fixer la subvention de l'aide publique a conduit à octroyer aux listes candidates un financement public ne répondant pas toujours aux exigences de l'équité. Chaque liste candidate dans une circonscription comprenant près de 199 mille électeurs a bénéficié d'une indemnité publique de 6.930 dinars alors que chaque liste candidate dans une deuxième circonscription, dont le nombre d'électeurs dépasse celui de la première de près de 50 mille électeurs, a obtenu une indemnité publique de 6.150 dinars.

Afin de limiter de telles contradictions, susceptibles d'être rencontrées dans tout système de soutien ne pourrait pas être sans en avoir, il semble plus approprié d'adopter la méthode proportionnelle dans la fixation du montant de l'aide en poursuivant une trajectoire ascendante compatible avec l'augmentation du nombre d'électeurs.

Egalement et pour éviter les grandes différences entre les montants du soutien public selon leur attribution au profit des listes candidates dans les circonscriptions à forte densité de population où ce soutien peut s'élever jusqu'à 10.550 dinars ou au profit des listes candidates dans les circonscriptions à faible densité où il peut se situer dans la limite de 2.100 dinars, il peut être envisagé la détermination d'un minimum de soutien qui n'est pas seulement fondé sur l'estimation du nombre d'électeurs, mais qui prend en compte un ensemble d'autres données qui pourraient avoir un impact sur le coût des services nécessaires à la réalisation d'une campagne électorale.

La Cour des Comptes recommande aussi l'adoption de règles particulières au financement des listes candidates à l'étranger qui prennent en compte les aspects économiques et monétaires de ces pays.

- Reconsidérer le bien fondé de l'octroi des avances sur le financement public

Pour assurer la flexibilité requise par l'opération électorale, le contrôle attribué au Ministère des finances a été limité aux dépenses relatives au versement de la deuxième tranche de la subvention de l'aide. Le contrôle des dépenses exécutées dans ce cadre a été considéré comme non soumis aux règles relatives aux dépenses publiques.

Il s'est avéré que cette mesure formelle ne permet pas au Ministère des Finances de procéder à un contrôle effectif sur la légalité des dépenses de la première tranche de la subvention avant le décaissement de la deuxième tranche. Elle ne permet pas non plus à la Cour des Comptes de remédier à la situation si les listes candidates ne lui communiquent pas les pièces exigées de manière lui permettant d'accomplir les missions qui lui ont été conférées.

Considérant le retard enregistré par de nombreuses listes, en particulier les listes indépendantes, dans la communication de leurs comptes et le fait que ces listes se sont limitées à la première tranche de la subvention de l'aide publique, la Cour des Comptes recommande de réexaminer le système de financement public qui se fonde sur l'octroi d'une avance sur la subvention et la régularisation ultérieure. Elle appelle à une réflexion pour l'adoption à l'avenir d'un système de financement basé sur le remboursement des dépenses effectuées dans le cadre de la campagne électorale après la vérification de leur validité et de leur conformité aux procédures adoptées et dans la limite du plafond à déterminer. Cela permettrait d'assurer la préservation des fonds publics et de réduire les candidatures non sérieuses ou opportunistes.

5- ADOPTION D'UN CADRE COMPTABLE POUR LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DES CAMPAGNES ELECTORALES

Le cadre juridique n'a pas fixé les méthodes d'évaluation d'un certain nombre de dépenses, telles que celles liées à l'acquisition d'équipements et celles afférentes à des charges de location de sièges dont la période d'utilisation dépasse la période de la campagne électorale.

Les textes juridiques régissant la campagne électorale n'ont pas défini le financement propre, ce qui a engendré des problèmes concernant en particulier l'évaluation du financement propre en nature et la distinction entre les cas de contributions en nature et les prestations de services effectuées par les candidats au profit de la liste à laquelle ils appartiennent contre paiement d'une somme d'argent.

La Cour recommande à ce propos l'adoption d'un cadre comptable pour le financement des partis politiques et des campagnes électorales qui détermine les méthodes et les règles de comptabilisation des dépenses et des ressources en assurant la flexibilité nécessaire pour les listes indépendantes.

Le défaut de présentation des comptes dans les délais fixés et dans les formes requises par plusieurs listes partisans et indépendantes a mis en évidence le fait que ces organisations, qui dans leur majorité ont un caractère circonstancié, n'ont pas les compétences nécessaires dans le domaine de la gestion financière de la campagne en général et dans la tenue d'une comptabilité en particulier. Cela appelle à proposer l'adoption par la prochaine loi électorale d'un système de gestion des comptes réservés au financement des campagnes électorales adoptant des délais maximum pour leur clôture et obligeant chaque liste électorale à désigner un mandataire ou administrateur de la campagne électorale qui pourrait être parmi les candidats ou les spécialistes auxquels la liste peut recourir.

6-LES SOLDES DES COMPTES BANCAIRES DE LA CAMPAGNE

Considérant la disponibilité d'excédents restant du financement public au niveau des soldes de certains comptes après la fin des travaux de contrôle sur le financement des campagnes électorales, la Cour des Comptes recommande de récupérer ces excédents.

Ces soldes représentent des fonds publics qui doivent être restitués au Trésor public tout en tenant compte des recommandations de la Cour au sujet de la récupération de la totalité du montant de la subvention en ce qui concerne les listes qui n'ont pas fourni à la Cour les documents obligatoires et les listes appelées à reverser la deuxième tranche de la subvention .

7-LES SANCTIONS

Le cadre juridique régissant le financement de la campagne électorale n'a pas fixé de sanctions dans le cas où les listes candidates commettent un ensemble d'irrégularités liées principalement au financement privé, au défaut de communication des documents spécifiques ou au dépassement du plafond des dépenses électorales.

- Financement privé

Le décret -loi n° 2011-35 a interdit dans son article 52 le financement des campagnes électorales par les privés et a autorisé dans son article 70 l'ISIE d'annuler les résultats des élections pour les candidats vainqueurs pour lesquels elle détient la preuve qu'ils ont violé les dispositions relatives au financement de la campagne électorale. Toutefois, ce décret -loi n'a pas prescrit une sanction dans le cas de la découverte par la Cour des Comptes d'un financement privé au cours du contrôle à posteriori qu'elle mène sur "les comptes" définitifs des candidats. Il n'a pas prévu non plus des sanctions pénales dans le cas où un financement privé a été prouvé, contrairement à ce qui a été prescrit lors de la constatation du financement étranger ou du financement public prohibé.

En conséquence, la Cour des Comptes recommande de traiter cette situation dans le cadre de la prochaine loi électorale pour éviter que des violations restent en toute impunité.

- **Dépassement du plafond des dépenses électorales**

Bien que le cadre juridique a fixé un plafond pour les dépenses électorales et a autorisé l'ISIE d'annuler les résultats des vainqueurs des élections si elle estime qu'ils ont violé les dispositions relatives au financement de la campagne électorale, il n'a prévu aucune sanction dans le cas où la Cour des Comptes a constaté un dépassement du plafond des dépenses électorales, ce qui appelle à sa révision à l'avenir pour rendre le contrôle à posteriori plus effectif et garantir l'égalité entre les candidats

- **Adéquation des sanctions financières avec les irrégularités commises**

Il a été relevé que les sanctions pécuniaires prévues par le décret -loi n0 2011-91 ne sont pas adéquates dans certains cas avec les irrégularités que les listes candidates pourraient commettre. La peine maximale qui pourrait être appliquée à un parti politique qui s'abstient de fournir ses comptes pour toutes les circonscriptions dans lesquelles il est candidat reste dans la limite de 5 mille dinars quel que soit le nombre de ces circonscriptions, ce qui rend le parti qui ne communique pas ses comptes non exposé à la sanction de toutes les infractions qu'il commet.

Étant donné que la situation résultant de ces négligences est incompatible avec les principes sur la base desquels les élections sont fondées, la Cour des Comptes appelle à revoir les textes pour édicter des sanctions plus dissuasives tel que le remboursement des montants reçus au titre de l'aide publique, la suspension de la qualité de membre du candidat vainqueur jusqu'à la présentation de ses comptes et leur approbation ou de sa privation du droit de candidature aux prochaines élections s'il ne s'est pas conformé à la loi lors des élections précédentes.

L'un des paradoxes du système juridique actuel est que les partis et les listes candidates dans plus d'une circonscription électorale et qui n'ont pas déposé les documents prescrits par les articles 8 et 10 du décret -loi s'exposent à l'application d'une sanction pécuniaire n'excédant pas le montant mentionné alors qu'il y a parmi eux, ceux qui ont obtenu des indemnités au titre de l'aide publique dont le montant global varie entre 17.412 dinars et 155.180 dinars.

Pour concrétiser le principe d'équité et afin que l'application de la loi ne mène pas à l'injustice à l'encontre des partis et des listes indépendantes qui présentent leurs comptes et qui peuvent encourir de ce fait des sanctions plus sévères, il est suggéré particulièrement de prévoir des sanctions plus lourdes pour les listes qui ne présentent pas du tout leurs comptes, de consacrer la reddition des comptes au niveau de la liste et de rendre la sanction liée à l'infraction, ce qui permet ainsi de garantir l'égalité entre les listes partisanes et les listes indépendantes

- **Récupération des montants de l'aide publique**

Le cadre juridique pour le financement de la campagne électorale s'est contenté de prescrire la possibilité d'appliquer des sanctions pécuniaires à l'encontre des listes qui s'abstiennent de communiquer à la Cour des Comptes les documents obligatoires sans les obliger à rembourser les montants obtenus de l'aide publique.

Considérant que la non-divulgarion de la façon dont des fonds publics reçus pour être dépensés dans une fin spécifique ont été utilisés rentre, conformément aux

principes généraux du droit et à la loi électorale comparée, dans les comportements défectueux répréhensibles exigeant la récupération de ces fonds, la Cour des Comptes invite le ministère des Finances à prendre les mesures nécessaires pour récupérer tous les fonds dont le sort n'a pas pu être vérifié.

Dans le même ordre d'idées, la Cour des Comptes recommande la mise en place de mécanismes juridiques qui obligent les listes candidates à rembourser ce qu'elles ont obtenu au titre de l'aide publique lorsque cette aide est utilisée pour effectuer des dépenses n'ayant pas un caractère électoral ou dépensée sans être appuyée des pièces justificatives ou justifiée par des documents ne remplissant pas les conditions légales requises.

- **Annulation des résultats**

Le décret -loi électoral a autorisé, conformément à l'article 70, l'ISIE d'annuler les résultats des vainqueurs dans le cas où les listes reçoivent un financement privé alors que la période allouée au contrôle du financement de la campagne est brève et qu'il est réalisé sur la base de comptes incomplets. En revanche, ce décret -loi n'a pas donné à la Cour des Comptes des prérogatives dans le cas où elle constate un financement privé lors de l'examen des comptes définitifs des vainqueurs.

De ce fait, la Cour des Comptes recommande de reconsidérer les procédures d'annulation des listes suite à la violation avérée des règles relatives au financement des campagnes électorales et de renforcer les attributions de la partie compétente à cet effet en lui offrant suffisamment de temps pour résoudre d'une manière motivée les problèmes et les litiges concernant le financement des campagnes.

Le texte de ce rapport a été arrêté par l'Assemblée Plénière de la Cour des Comptes lors de sa réunion en date du 24 Juillet 2012 en présence de Mesdames et Messieurs :

Abdelkader Zgolli **Premier Président**, Abdessalem Chaabane **Secrétaire général**, Chedli Srarfi **Rapporteur général** et Mohammed Hedi Zaremdini, Mohammed Rafiq Kraiem, Radhouane Barguellil, Ridha Massaoud, Taher Meddeb, Nouredine Zaouali, Frej Kchaou, Ismail Mrabet , **Présidents de Chambre** et Hind Gounji, Najib Ktari, Mohamed Trabelsi, Hatem Sellini, Lotfi Derbel, Chrifa Gouider, Fadhila Gargouri, Zohra Khayehe, Hela Jaber épouse Jaber, Amel ben Romdhane, Alya Baratli et Narjess Sellami, **Présidents de Section** et Mohamed Nizar Ayeche, Ridha Mejri, Samia Zammouri, Souheil Chaour, Mongi Hammami, Mounir ben rejeb, Mounir Esskouri, Mohamed Yassine Zemni, Ines Zanina, Rim Hassen, Basma ben Ghali, Chiraz Telili, Abbas Bader, Houcine Bousendal, Nihad Maaloul, Lotfi Theiri, Lotfi Ouerda, Samir Charfi, Fathia Hammad, Hanane Rim Ahlem Daya, Khaled Benali, Lamia ben Mime, Zied Boumiza, Mohamed Bouaziz et Nesrine Salmi, **Conseillers**.

Ont assisté également à la réunion M. Abdellatif Kharrat, Commissaire Général du Gouvernement et messieurs Amor Tounakti, Frej Gassouma, Samia Ayari, Mohamed Boulila, Zaher Thabti et Adel Chakroun, Commissaires du Gouvernement près la Cour des Comptes et Madame Naima Boulila, Commissaire du Gouvernement près la Cour de Discipline Financière.

ANNEXES

Annexe n°1 : Listes candidates ayant présenté leurs comptes à la Cour des Comptes à la fin du mois de mai 2012

1-1 Listes indépendantes ayant présenté leurs comptes dans les délais		
Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte
Les amis du peuple	Circonscription Tunis 1	14/12/2011
La Tolérance	Circonscription Tunis 1	15/12/2011
Le peuple veut	Circonscription Tunis 1	15/12/2011
L'auditeur	Circonscription Tunis 1	15/12/2011
Les Indépendants	Circonscription Tunis 1	15/12/2011
La feuille verte	Circonscription Tunis 1	13/12/2011
Fidélité aux martyrs de la révolution	Circonscription Tunis 1	21/11/2011
L'espoir et la fidélité aux martyrs	Circonscription Tunis 2	15/12/2011
- Le projet	Circonscription Tunis 2	15/12/2011
Le Phare	Circonscription Tunis 2	14/12/2011
Notre Constitution	Circonscription Tunis 2	15/12/2011
15 janvier	Circonscription de l'Ariana	06/12/2011
L'Indépendante 18 janvier	Circonscription de l'Ariana	14/12/2011
Construction globale et développement équitable	Circonscription de l'Ariana	14/12/2011
Essedak	Circonscription de l'Ariana	14/12/2011
Travail et réforme	Circonscription de l'Ariana	14/12/2011
La vertu, la dignité et le développement	Circonscription de l'Ariana	09/12/2011
l'Egalité	Circonscription de l'Ariana	15/12/2011
Egalité et liberté	Circonscription de l'Ariana	06/12/2011
L'indépendante pour la fidélité et la réforme	Circonscription de l'Ariana	30/11/2011
L'indépendante pour le développement et l'emploi	Circonscription de l'Ariana	15/12/2011
- Liste indépendante des roses	Circonscription de l'Ariana	15/12/2011
MDS 9e congrès	Circonscription de l'Ariana	15/12/2011
Mouvement des jeunes tunisiens	Circonscription de l'Ariana	20/11/2011
La voix de l'avenir	Circonscription de l'Ariana	15/12/2011
Les Indépendants pour la démocratie et la civovenneté	Circonscription de l'Ariana	15/12/2011
Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte

Indépendants pour la Constitution de la révolution	Circonscription de l'Ariana	15/12/2011
Alliance démocratique indépendante Tarik Essalam	Circonscription de Ben Arous	13/12/2011
Alliance	Circonscription de Ben Arous	15/12/2011
Libre	Circonscription de Ben Arous	14/12/2011
Fidélité	Circonscription de Ben Arous	15/12/2011
L'Etoile	Circonscription de Ben Arous	15/12/2011
Les Etoiles	Circonscription de Ben Arous	15/12/2011
Feuille Verte	Circonscription de Ben Arous	08/12/2011
Jeunesse de la modernité et de la pensée libérale	Circonscription de Ben Arous	15/12/2011
L'Aube de la liberté	Circonscription de Ben Arous	14/12/2011
Pour la citoyenneté et le droit à la participation égalitaire	Circonscription de Ben Arous	15/12/2011
El amana et la justice	Circonscription de Manouba	10/11/2011
L'optimisme pour un avenir radieux	Circonscription de Manouba	25/11/2011
La liste de tous	Circonscription de Manouba	15/12/2011
La Jeune El Amana la rénovation et la justice	Circonscription de Manouba	10/11/2011
Le Peuple triomphe	Circonscription de Manouba	15/12/2011
Fierté et dignité	Circonscription de Manouba	15/12/2011
La Vraie promesse	Circonscription de Manouba	15/12/2011
Fidélité	Circonscription de Manouba	14/12/2011
MDS 9ème congrès	Circonscription de Manouba	15/12/2011
Mouvement de la jeunesse tunisienne	Circonscription de Manouba	10/12/2011
Jeunes constitutionnalistes	Circonscription de Manouba	10/12/2011
Coalition libérale	Circonscription Nabeul 1	23/11/2011
Modération	Circonscription Nabeul 1	03/12/2011
Indépendants pour les jeunes compétents et diplômés	Circonscription Nabeul 1	15/12/2011
Les constantes de la révolution	Circonscription Nabeul 1	15/12/2011
Notre constitution	Circonscription Nabeul 1	15/12/2011
Volonté	Circonscription Nabeul 2	15/12/2011
L'Indépendante pour la jeunesse	Circonscription Nabeul 2	28/11/2011
Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte
L'Alternative	Circonscription de Bizerte	15/12/2011

Action démocratique républicaine	Circonscription de Bizerte	13/12/2011
La dignité	Circonscription de Bizerte	15/12/2011
Indépendants pour les jeunes compétents et diplômés	Circonscription de Bizerte	15/12/2011
Fidélité et résistance	Circonscription de Bizerte	14/12/2011
Al Amine	Circonscription de Sousse	15/12/2011
L'Avenir	Circonscription de Sousse	14/12/2011
La balance	Circonscription de Sousse	15/12/2011
Développement	Circonscription de Zaghouan	22/11/2011
Lutte pour la dignité	Circonscription de Zaghouan	15/12/2011
Feuille verte	Circonscription de Zaghouan	12/12/2011
Les Aghlabides	Circonscription de Kairouan	15/12/2011
Volonté populaire	Circonscription de Kairouan	15/12/2011
La réforme et la dignité	Circonscription de Kairouan	09/12/2011
Alliance républicaine	Circonscription de Kairouan	10/12/2011
Printemps	Circonscription de Kairouan	15/12/2011
L'olivier	Circonscription de Kairouan	05/12/2011
Populaire	Circonscription de Kairouan	15/12/2011
L'emploi et la dignité pour la citoyenneté	Circonscription de Kairouan	15/12/2011
Le martyr	Circonscription de Kairouan	08/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Kairouan	05/12/2011
l'Indépendante pour la constitution de la Tunisie libre	Circonscription de Kairouan	13/12/2011
L'indépendante des démocrates socialistes	Circonscription de Kairouan	08/12/2011
Indépendants	Circonscription de Kairouan	14/12/2011
La citoyenneté est le courage du refus responsable	Circonscription de Kairouan	15/12/2011
La patrie libre	Circonscription de Kairouan	15/12/2011
Fidélité	Circonscription de Kairouan	05/12/2011
Les Jasmins	Circonscription de Kairouan	15/12/2011
Brises de la liberté	Circonscription de Kairouan	05/12/2011

Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte
Concorde républicaine	Circonscription de Monastir	14/12/2011
Droit et responsabilité	Circonscription de Monastir	14/12/2011
Progrès pour la Tunisie	Circonscription de Monastir	14/12/2011
Achoumoukh (Fierté)	Circonscription de Monastir	12/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la paix et le développement	Circonscription de Monastir	15/12/2011
Ouvrons ensemble la porte de l'espoir	Circonscription de Monastir	13/12/2011
L'olivier	Circonscription de Béja	12/12/2011
l'Epi	Circonscription de Béja	12/12/2011
Feuille verte	Circonscription de Béja	12/12/2011
Notre constitution	Circonscription de Béja	15/12/2011
Les libéraux	Circonscription de Jendouba	15/12/2011
Front démocratique	Circonscription de Jendouba	01/12/2011
Printemps	Circonscription de Jendouba	15/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la paix et le développement	Circonscription de Jendouba	18/11/2011
Honneur et dignité	Circonscription de Jendouba	15/12/2011
Lendemain meilleur	Circonscription de Jendouba	15/12/2011
Les Indépendants pour la démocratie et le développement	Circonscription de Jendouba	13/12/2011
Militantisme National	Circonscription de Jendouba	15/12/2011
L'Unité	Circonscription de Jendouba	03/12/2011
Fidélité	Circonscription de Jendouba	15/12/2011
Souffle de vie	Circonscription de Jendouba	15/12/2011
L'Espoir	Circonscription du Kef	15/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la paix et le développement	Circonscription du Kef	15/12/2011
La Parole au peuple	Circonscription du Kef	15/12/2011
L'indépendante pour la citoyenneté et l'action démocratique	Circonscription du Kef	15/12/2011
Feuille verte	Circonscription du Kef	13/12/2011
L'Olivier	Circonscription de Mahdia	15/12/2011
La pensée indépendante	Circonscription de Mahdia	22/11/2011
Nous sommes tous Tunisiens	Circonscription de Mahdia	15/12/2011

Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte
Militantisme progressiste	Circonscription de Mahdia	15/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Gabes	15/12/2011
Indépendants libéraux	Circonscription de Gabes	07/12/2011
Un golfe propre et un développement juste	Circonscription de Gabes	15/12/2011
Jeunes indépendants	Circonscription de Médenine	30/11/2011
Indépendants libéraux	Circonscription de Médenine	03/12/2011
Les Indépendants	Circonscription de Médenine	03/12/2011
Les engagés libres	Circonscription de Médenine	15/12/2011
Volonté de la vie	Circonscription de Sidi Bouzid	15/12/2011
Démocratie populaire	Circonscription de Sidi Bouzid	15/12/2011
Justice	Circonscription de Sidi Bouzid	14/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Sidi Bouzid	15/12/2011
Unité nationale	Circonscription de Sidi Bouzid	09/12/2011
Jeunes de l'édification	Circonscription de Sidi Bouzid	24/11/2011
La voie de la liberté et de la citoyenneté	Circonscription de Sidi Bouzid	07/12/2011
Fidélité au sang des martyrs	Circonscription de Tataouine	12/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Tozeur	15/12/2011
Dignité nationale	Circonscription de Tozeur	14/12/2011
Indépendants pour l'avenir de la réforme et du développement	Circonscription de Tozeur	15/12/2011
Liberté et solidarité	Circonscription de Tozeur	14/12/2011
L'Union	Circonscription de Sfax 1	05/12/2011
La Sincérité	Circonscription de Sfax 1	21/11/2011
Les Régions pour la Tunisie de demain	Circonscription de Sfax 1	30/11/2011
Le Bien	Circonscription de Sfax 1	15/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Sfax 1	15/12/2011
Action pour la supériorité de la loi	Circonscription de Sfax 1	05/12/2011
Les Indépendants pour la réforme, le développement et le travail	Circonscription de Sfax 1	07/12/2011
Feuille verte	Circonscription de Sfax 1	13/12/2011
La Vigilance pour la jeunesse tunisienne indépendante	Circonscription de Sfax 1	13/12/2011

Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte
L'Amour de la patrie est de la foi	Circonscription de Sfax 1	09/12/2011
Jeunes 50	Circonscription de Sfax 1	13/12/2011
Voix de l'indépendant	Circonscription de Sfax 1	14/12/2011
Ensemble pour un lendemain meilleur	Circonscription de Sfax 1	14/12/2011
ô peuple je t'aime	Circonscription de Sfax 2	14/12/2011
Les supporters du peuple	Circonscription de Sfax 2	28/11/2011
Humanisme, principes et valeurs	Circonscription de Sfax 2	23/11/2011
Réforme révolutionnaire	Circonscription de Sfax 2	06/12/2011
Réforme droiture et travail	Circonscription de Sfax 2	07/12/2011
Révolutionnaires indépendants libéraux	Circonscription de Sfax 2	05/12/2011
Justice	Circonscription de Sfax 2	13/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Sfax 2	19/11/2011
L'Indépendante pour les démocrates socialistes	Circonscription de Sfax 2	30/11/2011
Unité Nationale	Circonscription de Sfax 2	15/12/2011
Feuille verte	Circonscription de Sfax 2	09/12/2011
La Tunisie de la démocratie et de la citoyenneté	Circonscription de Sfax 2	15/12/2011
Liberté et solidarité	Circonscription de Sfax 2	09/12/2011
Jeunes 50	Circonscription de Sfax 2	13/12/2011
Voix de l'indépendant	Circonscription de Sfax 2	22/11/2011
Dignité, liberté, développement et justice sociale	Circonscription de Sfax 2	05/12/2011
Protégeons notre révolution	Circonscription de Sfax 2	02/12/2011
Les indépendants pour une justice sociale	Circonscription de Sfax 2	14/12/2011
Pour la démocratie et le développement social	Circonscription de Sfax 2	01/12/2011
Volonté de rectification du processus	Circonscription de Gafsa	13/12/2011
Révolution Indépendante	Circonscription de Gafsa	13/12/2011
Le chemin démocratique	Circonscription de Gafsa	15/12/2011
Jeunesse et fierté	Circonscription de Gafsa	15/12/2011
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Gafsa	19/11/2011
L'aube brillant	Circonscription de Gafsa	15/12/2011

Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte
L'Agriculteur	Circonscription de Gafsa	15/12/2011
Justice	Circonscription de Gafsa	14/12/2011
Intégrité et dignité	Circonscription de Gafsa	13/12/2011
Total des listes ayant présentées leurs comptes dans les délais		174

/ 2-1Listes indépendantes ayant présenté leurs comptes après les délais				
Nom de la liste	Circonscription Electorale	Date de présentation du compte	Délai Légal	Retard en jour
Essor et progrès	Circonscription de Tunis1	2011-12-31	15-12-2011	16
Alliance républicaine	Circonscription de Tunis1	2011-12-17	15-12-2011	2
Errahma	Circonscription de Tunis1	2011-12-19	15-12-2011	4
Le peuple voulait la vie	Circonscription de Tunis1	2011-12-22	15-12-2011	7
Le peuple veut la vie paisible et la liberté	Circonscription de Tunis1	2011-12-16	15-12-2011	1
Alternative pour la réforme	Circonscription de Tunis2	2012-01-30	15-12-2011	46
Le peuple voulait la vie	Circonscription de Tunis2	2011-12-26	15-12-2011	11
Tunisie espoir	Circonscription de Tunis2	2011-12-22	15-12-2011	7
Réconciliation et édification	Circonscription de l'Ariana	2012-01-27	15-12-2011	43
Citoyenneté créative	Circonscription de l'Ariana	2011-12-24	15-12-2011	9
Unité Nationale	Circonscription de l'Ariana	2012-03-01	15-12-2011	77
Jeunesse des jasmins	Circonscription de Ben Arous	2011-12-16	15-12-2011	1
Le peuple voulait la vie	Circonscription de Manouba	2011-12-26	15-12-2011	11
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Manouba	2012-01-16	15-12-2011	32
La lumière indépendante	Circonscription de Nabeul 1	2011-12-20	15-12-2011	5
Front Révolutionnaire	Circonscription de Nabeul 2	2011-12-21	15-12-2011	6
Concorde républicaine	Circonscription de Bizerte	2012-02-02	15-12-2011	49
Troisième voie	Circonscription de Bizerte	2011-12-21	15-12-2011	6
L'Indépendante	Circonscription de Bizerte	2011-12-17	15-12-2011	2
Bizerte la mère	Circonscription de Bizerte	2011-12-16	15-12-2011	1
Pour l'équilibre entre les régions	Circonscription de Bizerte	2012-05-07	15-12-2011	144
Souveraineté du peuple	Circonscription de Sousse	2012-01-02	15-12-2011	18

Nom de la liste	Circonscription Electorale	Date de présentation du compte	Délai Légal	Retard en jour
Alliance libérale	Circonscription de Zaghouan	2011-12-23	15-12-2011	8
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Zaghouan	2011-12-20	15-12-2011	5
Le départ	Circonscription de Kairouan	2011-12-16	15-12-2011	1
Changement et réforme	Circonscription de Kairouan	2011-12-30	15-12-2011	15
Courant de la jeunesse avenir	Circonscription de Kairouan	2011-12-22	15-12-2011	7
Pensée libre	Circonscription de Kairouan	2011-12-24	15-12-2011	9
Travail et réforme	Circonscription de Kairouan	2011-12-16	15-12-2011	1
Pour une alliance républicaine	Circonscription de Kairouan	2012-02-01	15-12-2011	48
Coalition libérale	Circonscription de Monastir	2011-12-22	15-12-2011	7
Le Ribat	Circonscription de Monastir	2012-03-19	15-12-2011	95
Réforme et progrès	Circonscription de Béja	2011-12-16	15-12-2011	1
Développement, justice et égalité	Circonscription de Jendouba	2011-12-28	15-12-2011	13
/Le nouveau matin	Circonscription de Mahdia	2011-12-20	15-12-2011	5
Rencontre démocratique	Circonscription de Mahdia	2011-12-17	15-12-2011	2
L'opinion libre	Circonscription de Médenine	2011-12-30	15-12-2011	15
Fidélité	Circonscription de Médenine	2012-04-30	15-12-2011	137
Pour que la région soit un soutien pour la Tunisie de demain	Circonscription de Médenine	2011-12-21	15-12-2011	6
Soleil de la nation populaire	Circonscription de Médenine	2011-12-26	15-12-2011	11
patriotes libres	Circonscription de Sidi Bouzid	2011-12-17	15-12-2011	2
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Tataouine	2011-12-20	15-12-2011	5

Nom de la liste	Circonscription Electorale	Date de présentation du compte	Délai Légal	Retard en jour
Le bien	Circonscription de Séliana	2012-01-09	15-12-2011	25
Démocratie et justice sociale	Circonscription de Séliana	2011-12-17	15-12-2011	2
Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Séliana	2011-12-20	15-12-2011	5
Unis pour la Tunisie	Circonscription de Sfax 1	2012-04-03	15-12-2011	110
l'avenir de la verte	Circonscription de Sfax 1	2011-12-30	15-12-2011	15
Unis pour la Tunisie	Circonscription de Sfax 2	2012-01-04	15-12-2011	20
liberté justice et développement	Circonscription de Gafsa	2011-12-22	15-12-2011	7
Listes indépendantes ayant présentées après les délais		49		
Total des listes indépendantes		223		

1/ 3-Listes partisans ayant présentées leurs comptes à la Cour des Comptes à la fin du mois de mai 2011				
Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Union démocratique Unioniste	Circonscription Tunis2	11-02-2012	15-12-2011	58
Union démocratique Unioniste	Circonscription de l'Ariana	11-02-2012	15-12-2011	58
Union démocratique Unioniste	Circonscription de Monastir	11-02-2012	15-12-2011	58
Union démocratique Unioniste	Circonscription de Tozeur	11-02-2012	15-12-2011	58
l'Union populaire républicaine	Circonscription de Tunis1	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription Tunis2	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de l'Ariana	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de Ben Arous	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de Manouba	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de Nabeul1	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de Bizerte	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de Sousse	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de Monastir	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de Kasserine	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de France1	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription de France2	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	Circonscription d'Allemagne	16-12-2011	15-12-2011	1
l'Union populaire républicaine	pays arabes et le reste des pays du monde	16-12-2011	15-12-2011	1
Union patriotique libre	Circonscription de Tunis1	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Tunis2	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Manouba	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Nabeul2	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Bizerte	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Sousse	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Zaghouan	15-12-2011	15-12-2011	0

Union patriotique libre	Circonscription de Kairouan	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Monastir	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Béja	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Jendouba	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription du Kef	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Mahdia	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Gabes	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Médenine	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Kebili	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Sidi Bouzid	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Tataouine	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Séliana	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Tozeur	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Sfax1	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Sfax2	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Kasserine	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de Gafsa	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	Circonscription de France2	15-12-2011	15-12-2011	0
Union patriotique libre	pays arabes et le reste des pays du monde	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Tunis1	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Tunis2	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Manouba	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Nabeul1	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Sousse	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Kairouan	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Monastir	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Béja	15-12-2011	15-12-2011	0

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription du Kef	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Mahdia	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Gabes	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Médenine	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Kebili	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Sidi Bouzid	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Tataouine	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Séliana	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Tozeur	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Sfax1	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Sfax2	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de Gafsa	15-12-2011	15-12-2011	0
l'Alliance pour la Tunisie	Circonscription de Bizerte	07-02-2012	15-12-2011	54
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Tunis1	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Tunis2	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de l'Ariana	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Ben Arous	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Manouba	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Nabeul1	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Nabeul2	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Bizerte	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Sousse	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Zaghouan	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Kairouan	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Monastir	11-02-2012	15-12-2011	58
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Béja	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Jendouba	11-02-2012	15-12-2011	58
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription du Kef	19-12-2011	15-12-2011	4

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Mahdia	11-02-2012	15-12-2011	58
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Gabes	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Médenine	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Kebili	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Sidi Bouzid	11-02-2012	15-12-2011	58
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Tataouine	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Séliana	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Tozeur	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Sfax1	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Sfax2	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Kasserine	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Gafsa	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de France1	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de France2	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription d'Allemagne	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Amérique et dans le reste des pays de l'Europe	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	pays arabes et le reste des pays du monde	19-12-2011	15-12-2011	4
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription d'Italie	19-12-2011	15-12-2011	4
Front populaire unioniste	Circonscription de l'Ariana	21-12-2011	15-12-2011	6
Front populaire unioniste	Circonscription de Zaghouan	21-12-2011	15-12-2011	6
Front populaire unioniste	Circonscription de Kairouan	21-12-2011	15-12-2011	6
Front populaire unioniste	Circonscription de Béja	21-12-2011	15-12-2011	6
Front populaire unioniste	Circonscription du Kef	21-12-2011	15-12-2011	6
Front populaire unioniste	Circonscription de Séliana	21-12-2011	15-12-2011	6
Front populaire unioniste	Circonscription de Kasserine	21-12-2011	15-12-2011	6
Front populaire unioniste	Circonscription de Gafsa	21-12-2011	15-12-2011	6
Mouvement tunisien de l'action maghrébine	Circonscription de Tunis1	16-12-2011	15-12-2011	1

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Mouvement tunisien de l'action maghrébine	Circonscription de Tunis2	16-12-2011	15-12-2011	1
Mouvement tunisien de l'action maghrébine	Circonscription de l'Ariana	16-12-2011	15-12-2011	1
Mouvement tunisien de l'action maghrébine	Circonscription de Ben Arous	16-12-2011	15-12-2011	1
Mouvement tunisien de l'action maghrébine	Circonscription de Sfax1	16-12-2011	15-12-2011	1
Mouvement tunisien de l'action maghrébine	Circonscription de Sfax2	16-12-2011	15-12-2011	1
Le Parti réformiste destourien	Circonscription de Tunis2	10-12-2011	15-12-2011	-
Le Parti réformiste destourien	Circonscription de Sousse	15-02-2012	15-12-2011	62
Le Parti réformiste destourien	Circonscription de Zaghouan	10-12-2011	15-12-2011	-
Le Parti réformiste destourien	Circonscription de Béja	23-12-2011	15-12-2011	8
Le Parti réformiste destourien	Circonscription de Sidi Bouzid	03-01-2012	15-12-2011	19
Le Parti réformiste destourien	Circonscription de Sfax1	30-01-2012	15-12-2011	46
Le Parti réformiste destourien	Circonscription de Kasserine	21-03-2012	15-12-2011	97
Parti tunisien	Circonscription de Tunis1	30-12-2011	15-12-2011	15
Parti tunisien	Circonscription de Tunis2	30-12-2011	15-12-2011	15
Parti du Néo-Destour	Circonscription de Tunis1	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti du Néo-Destour	Circonscription de Tunis2	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti du Néo-Destour	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti du Néo-Destour	Circonscription de Manouba	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti du Néo-Destour	Circonscription de Kairouan	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti du Néo-Destour	Circonscription de Monastir	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti du Néo-Destour	Circonscription de Gabes	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Tunis1	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Tunis2	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de l'Ariana	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Ben Arous	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Manouba	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Nabeul1	31-03-2012	15-12-2011	107

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Nabeul2	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Bizerte	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Sousse	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Zaghouan	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Kairouan	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Monastir	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Béja	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Jendouba	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription du Kef	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Mahdia	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Gabes	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Médenine	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Kebili	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Sidi Bouzid	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Tataouine	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Séliana	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Tozeur	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Sfax1	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Sfax2	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Kasserine	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Gafsa	31-03-2012	15-12-2011	107
Parti démocratique pour la justice et la prospérité	Circonscription de Tunis1	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti démocratique pour la justice et la prospérité	Circonscription de Tunis2	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti démocratique pour la justice et la prospérité	Circonscription de Nabeul1	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Tunis1	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Tunis2	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Manouba	06-03-2012	15-12-2011	82

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Nabeul1	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Sousse	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Zaghouan	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Monastir	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Mahdia	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Médenine	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription de Kasserine	06-03-2012	15-12-2011	82
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Tunis1	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Tunis2	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de l'Ariana	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Manouba	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Nabeul1	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Nabeul2	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Bizerte	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Sousse	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Zaghouan	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Kairouan	17-12-2011	15-12-2011	2
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Béja	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription du Kef	17-12-2011	15-12-2011	2
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Mahdia	05-01-2012	15-12-2011	21
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Gabes	27-01-2012	15-12-2011	43
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Sidi Bouzid	16-12-2011	15-12-2011	1
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Séliana	05-01-2012	15-12-2011	21
Parti libéral maghrébin	Circonscription de Tozeur	16-12-2011	15-12-2011	1
Mouvement pour la culture et de la pluralité	Circonscription de Tunis2	13-12-2011	15-12-2011	-
Mouvement pour la culture et de la pluralité	Circonscription de l'Ariana	13-12-2011	15-12-2011	-
Mouvement pour la culture et de la pluralité	Circonscription de Zaghouan	13-12-2011	15-12-2011	-

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Tunis1	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Tunis2	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Manouba	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Sousse	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Zaghouan	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Kairouan	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription du Kef	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Mahdia	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Gabes	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Séliana	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Tozeur	10-01-2012	15-12-2011	26
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription de l'Ariana	21-02-2012	15-12-2011	68
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription de Nabeul2	21-02-2012	15-12-2011	68
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription de Bizerte	21-02-2012	15-12-2011	68
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription de Zaghouan	21-02-2012	15-12-2011	68
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription de Kairouan	21-02-2012	15-12-2011	68
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription de Béja	21-02-2012	15-12-2011	68
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription du Kef	21-02-2012	15-12-2011	68
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription de Sidi Bouzid	21-02-2012	15-12-2011	68
Mouvement de la vertu	Circonscription de l'Ariana	23-02-2012	15-12-2011	70
Mouvement de la vertu	Circonscription de Manouba	23-02-2012	15-12-2011	70
Mouvement de la vertu	Circonscription de Nabeul2	23-02-2012	15-12-2011	70
Mouvement de la vertu	Circonscription de Sousse	23-02-2012	15-12-2011	70
Mouvement de la vertu	Circonscription de Kairouan	23-02-2012	15-12-2011	70

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Mouvement de la vertu	Circonscription de Sfax1	23-02-2012	15-12-2011	70
Mouvement de la vertu	Circonscription de Sfax2	23-02-2012	15-12-2011	70
Parti de la dignité et du développement.	Circonscription de l'Ariana	01-02-2012	15-12-2011	48
Parti de la dignité et du développement.	Circonscription de Monastir	01-02-2012	15-12-2011	48
Parti de la dignité et du développement.	Circonscription de Jendouba	01-02-2012	15-12-2011	48
Parti de la dignité et du développement.	Circonscription du Kef	01-02-2012	15-12-2011	48
mouvement Ennahda	Circonscription de Tunis1	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Tunis2	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de l'Ariana	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Ben Arous	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Manouba	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Nabeul1	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Nabeul2	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Bizerte	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Sousse	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Zaghouan	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Kairouan	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Monastir	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Béja	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Jendouba	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription du Kef	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Mahdia	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Gabes	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Médenine	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Kebili	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Sidi Bouzid	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Tataouine	14-12-2011	15-12-2011	-

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
mouvement Ennahda	Circonscription de Séliana	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Tozeur	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Sfax1	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Sfax2	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Kasserine	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de Gafsa	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de France1	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription de France2	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription d'Allemagne	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Amérique et dans le reste des pays de l'Europe	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	pays arabes et le reste des pays du monde	14-12-2011	15-12-2011	-
mouvement Ennahda	Circonscription d'Italie	14-12-2011	15-12-2011	-
Mouvement des unionistes libres	Circonscription de Bizerte	21-12-2011	15-12-2011	6
Afek Tounes	Circonscription de Tunis1	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Tunis2	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Ben Arous	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Manouba	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Nabeul1	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Nabeul2	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Bizerte	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Sousse	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Kairouan	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Monastir	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription du Kef	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Mahdia	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Gabes	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Médenine	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Sidi Bouzid	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Sfax1	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Sfax2	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de Gafsa	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Circonscription de France1	15-12-2011	15-12-2011	0

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Afek Tounes	Circonscription de France2	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	Amérique et dans le reste des pays de l'Europe	15-12-2011	15-12-2011	0
Afek Tounes	pays arabes et le reste des pays du monde	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti Al Amana	Circonscription de Ben Arous	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti Al Amana	Circonscription de Manouba	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti de la nation culturel unioniste	Circonscription de Monastir	02-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la nation culturel unioniste	Circonscription de Kasserine	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Tunis1	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Tunis2	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de l'Ariana	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Ben Arous	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Manouba	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Nabeul1	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Nabeul1	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Nabeul2	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Bizerte	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Sousse	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Zaghouan	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Kairouan	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Monastir	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Béja	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription du Kef	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Gabes	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Sidi Bouzid	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Séliana	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Tozeur	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Sfax1	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Sfax2	14-12-2011	15-12-2011	-

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Kasserine	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Gafsa	14-12-2011	15-12-2011	-
Parti pour le progrès	Circonscription de Tunis1	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti pour le progrès	Circonscription de Tunis2	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti pour le progrès	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti pour le progrès	Circonscription de Nabeul2	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti pour le progrès	Circonscription de Béja	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti de la modernité	Circonscription de Ben Arous	09-12-2011	15-12-2011	
Parti de la modernité	Circonscription de Kairouan	09-12-2011	15-12-2011	-
Parti liberté et développement	Circonscription de Tunis1	2011-12-15	15-12-2011	0
Parti liberté et développement	Circonscription de Manouba	2012-05-23	15-12-2011	-
Parti liberté et développement	Circonscription de Nabeul1	2012-05-23	15-12-2011	-
Parti liberté et développement	Circonscription de Béja	2012-05-23	15-12-2011	160
Parti liberté et développement	Circonscription de Séliana	2012-05-23	15-12-2011	160
Parti pour la justice social	Circonscription de Tunis1	10-12-2011	15-12-2011	-
Parti pour la justice social	Circonscription de Tunis2	10-12-2011	15-12-2011	-
Parti pour la justice social	Circonscription de l'Ariana	10-12-2011	15-12-2011	-
Parti pour la justice social	Circonscription de Ben Arous	10-12-2011	15-12-2011	-
Parti pour la justice social	Circonscription de Manouba	10-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Tunis1	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Tunis2	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de l'Ariana	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Ben Arous	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Manouba	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Nabeul2	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Sousse	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Zaghouan	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Kairouan	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Béja	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Gabes	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Sfax2	12-12-2011	15-12-2011	-

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Gafsa	12-12-2011	15-12-2011	-
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Tunis1	21-12-2011	15-12-2011	6
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Tunis2	20-12-2011	15-12-2011	5
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de l'Ariana	21-12-2011	15-12-2011	6
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Ben Arous	22-11-2011	15-12-2011	-
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Manouba	22-11-2011	15-12-2011	-
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Sousse	22-11-2011	15-12-2011	-
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Kairouan	20-12-2011	15-12-2011	5
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Béja	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription du Kef	20-12-2011	15-12-2011	5
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Mahdia	20-12-2011	15-12-2011	5
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Sfax1	20-12-2011	15-12-2011	5
Parti de la dignité et de l'action	Circonscription de Tunis1	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti de la dignité et de l'action	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti de la dignité et de l'action	Circonscription de Bizerte	15-12-2011	15-12-2011	0
Congrès démocratique social	Circonscription de Ben Arous	06-12-2011	15-12-2011	-
Congrès démocratique social	Circonscription de Sfax1	06-12-2011	15-12-2011	-
Congrès démocratique social	Circonscription de Sfax2	06-12-2011	15-12-2011	-
Parti l'Initiative	Circonscription de Tunis2	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Ben Arous	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Manouba	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Sousse	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Zaghouan	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Monastir	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Béja	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Jendouba	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription du Kef	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Mahdia	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Sidi Bouzid	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Sfax1	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti l'Initiative	Circonscription de Nabeul1	11-04-2012	15-12-2011	118

Nom de la liste	Circonscription électorale	Délai de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Parti l'Initiative	Circonscription de Nabeul2	11-04-2012	15-12-2011	118
Parti l'Initiative	Circonscription de Gabes	11-04-2012	15-12-2011	118
Parti l'Initiative	Circonscription de France2	11-04-2012	15-12-2011	118
Parti la Voie Tunisienne	Circonscription de Tunis2	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti la Voie Tunisienne	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti la Voie Tunisienne	Circonscription de Manouba	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti la Voie Tunisienne	Circonscription de Tozeur	15-12-2011	15-12-2011	0
Parti de la lutte progressiste	Circonscription de Tunis1	04-01-2012	15-12-2011	20
Parti de la lutte progressiste	Circonscription de Manouba	04-01-2012	15-12-2011	20
Parti de la lutte progressiste	Circonscription de Sousse	04-01-2012	15-12-2011	20
Parti de la lutte progressiste	Circonscription de Kairouan	04-01-2012	15-12-2011	20
Parti de la lutte progressiste	Circonscription de Monastir	04-01-2012	15-12-2011	20
Parti de la lutte progressiste	Circonscription de Mahdia	04-01-2012	15-12-2011	20
Parti de la lutte progressiste	Circonscription de Séliana	04-01-2012	15-12-2011	20
L'Alliance républicaine	Circonscription de Tunis1	24-12-2011	15-12-2011	9
L'Alliance républicaine	Circonscription de Tunis2	24-12-2011	15-12-2011	9
L'Alliance républicaine	Circonscription de l'Ariana	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance républicaine	Circonscription de Ben Arous	24-12-2011	15-12-2011	9
L'Alliance républicaine	Circonscription de Manouba	24-12-2011	15-12-2011	9
L'Alliance républicaine	Circonscription de Nabeul1	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance républicaine	Circonscription de Nabeul2	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance républicaine	Circonscription de Bizerte	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance républicaine	Circonscription de Sidi Bouzid	15-12-2011	15-12-2011	0
L'Alliance républicaine	Circonscription de Séliana	24-12-2011	15-12-2011	9
L'Alliance républicaine	Circonscription de Kasserine	24-12-2011	15-12-2011	9
Parti Tunisie verte	Circonscription de Mahdia	14-12-2011	15-12-2011	-
Total des listes partisans		387		

4-1 Liste de coalition ayant présentées leurs comptes à la fin du mois de mai 2011

Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Tunis1	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Tunis2	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de l'Ariana	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Ben Arous	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Manouba	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Nabeul1	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Nabeul2	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Bizerte	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Sousse	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Zaghouan	22-03-2012	15-12-2011	98
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Kairouan	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Monastir	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Béja	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Jendouba	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription du Kef	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Mahdia	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Gabes	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Médenine	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Kébili	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Sidi Bouzid	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Tataouine	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Séliana	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Tozeur	30-01-2012	15-12-2011	46

Nom de la liste	Circonscription électorale	Date de présentation du compte	Délai légal	Retard en jours
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Sfax1	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Sfax2	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Kasserine	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Gafsa	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de France1	07-03-2012	15-12-2011	83
Pôle démocratique moderniste	Circonscription d'Allemagne	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	pays arabes et le reste des pays du monde	30-01-2012	15-12-2011	46
Pôle démocratique moderniste	Circonscription d'Italie	18-04-2012	15-12-2011	125
Total des listes de coalition	31			

ANNEXE N°2 : Listes candidates n'ayant pas présentées leurs comptes à la Cour des Comptes

2 1-Partis politiques n'ayant présentés aucun compte à fin mai2012		
N° d'ordre	Nom du parti	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
1	Mouvement réformateur tunisien	61 230, 000
2	Mouvement progressiste tunisien	26 315, 000
3	Mouvement démocratique de l'édification et de réformes	7 112, 500
4	Parti progressiste républicain tunisien	3 535, 000
5	Parti libre destourien tunisien démocratique	12 750, 000
6	Mouvement de la réforme et de la justice sociale	17 525, 000
7	Mouvement Baath	109 330, 000
8	Mouvement du peuple	84 317, 500
9	Mouvement du peuple unioniste progressiste	137 272, 500
10	Mouvement de la dignité et de la démocratie	9 075, 000
11	Mouvement de l'unité populaire	76 445, 000
12	Mouvement des patriotes démocrates	112 665, 000
13	Mouvement de la jeunesse libre de Tunisie	5 740, 000
14	Mouvement citoyenneté	42 937, 500
15	Union néo-bourguibienne	9 562, 500
16	Parti des Tunisiens libres	27 965, 000
17	Parti démocrate-social de la nation	72 202, 500
18	Parti de l'indépendance	12 475, 000
19	Parti de l'ouverture et de la fidélité	24 480, 000
20	Parti de la culture et du travail	39 447, 500
21	Parti des verts pour le progrès	104 817, 500
22	Parti d'avant-garde arabe démocratique	5 100, 000
23	Parti de la justice et du développement	57 687, 500
24	Parti de l'équité et de l'égalité.	17 412, 500
25	Parti communiste des ouvriers de Tunisie	155 180, 000
26	Parti du travail tunisien	126 270, 000
27	Parti de la dignité pour la justice et le développement	10 250, 000

28	Parti de la dignité et de l'égalité	24 300, 000
29	Le Congrès pour la République	151 340, 000
30	<i>Al Majd</i>	96 735, 000
31	Parti de l'avenir-mon pays	26 957, 500

N° d'ordre	Nom du parti	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
32	Parti de l'avenir pour le développement et la démocratie	5 145, 000
33	Parti de l'unité populaire	99 980, 000
34	Parti du centre social	45 745, 000
35	Parti de la fidélité pour la Tunisie	15 150, 000
36	Parti de la gauche moderne	16 062, 500
37	le Parti Tounes El Karama	69 362, 500
38	Parti des forces du 14 janvier 2011	22 025, 000
N° d'ordre	2 2-Coalitions n'ayant pas présenté leurs comptes	
1	coalition de la nation	36 217, 500

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
1	Alliance de la dignité	Circonscription Tunis1	4 200, 000
2	libéraux progressistes	Circonscription Tunis1	8 400, 000
3	Les libéraux progressistes	Circonscription Tunis1	8 400, 000
4	L'Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription Tunis1	8 400, 000
5	Emploi et développement	Circonscription Tunis1	8 400, 000
6	Le salut	Circonscription Tunis1	4 200, 000
7	Essafa	Circonscription Tunis1	4 200, 000
8	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription Tunis1	4 200, 000
9	Sciences et travail	Circonscription Tunis1	8 400, 000
10	Travail et réforme	Circonscription Tunis1	8 400, 000
11	Egalité	Circonscription Tunis1	8 400, 000
12	Réconciliation et édification	Circonscription Tunis1	8 400, 000
13	Unité Nationale	Circonscription Tunis1	4 200, 000
14	Fidélité aux martyrs	Circonscription Tunis1	4 200, 000
15	Fidélité et engagement	Circonscription Tunis1	8 400, 000
16	Les jasmins	Circonscription Tunis1	8 400, 000
17	Voix de la révolution	Circonscription Tunis1	4 200, 000
18	Ton œil sur ton pays	Circonscription Tunis1	8 400, 000
19	Indépendants et libres	Circonscription Tunis2	7 225, 000
20	Ensemble pour l'édification de l'avenir de la Tunisie	Circonscription Tunis2	7 225, 000
21	Volonté de la vie	Circonscription Tunis2	7 225, 000
22	Coalition de la jeunesse tunisienne	Circonscription Tunis2	7 225, 000
23	Coalition de la dignité	Circonscription Tunis2	7 225, 000
24	El Amène	Circonscription Tunis2	3 612, 500
25	L'Espoir pour tous	Circonscription Tunis2	3 612, 500
26	Coalition libérale	Circonscription Tunis2	3 612, 500
27	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription Tunis2	7 225, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
28	La différence et la communication	Circonscription Tunis2	3 612, 500
29	Triomphe pour la Tunisie	Circonscription Tunis2	7 225, 000
30	L'environnement et l'économie verte	Circonscription Tunis2	3 612, 500
31	Alliance républicaine	Circonscription Tunis2	7 225, 000
32	Le Courant patriotique indépendant la Tunisie pour tous	Circonscription Tunis2	3 612, 500
33	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription Tunis2	3 612, 500
34	Travail et réforme	Circonscription Tunis2	3 612, 500
35	L'indépendante pour la modernité et le progrès	Circonscription Tunis2	3 612, 500
36	Les indépendants démocrates	Circonscription Tunis2	7 225, 000
37	Grands projets	Circonscription Tunis2	3 612, 500
38	Unité nationale	Circonscription Tunis2	7 225, 000
39	Feuille verte	Circonscription Tunis2	3 612, 500
40	jasmins pour la réalisation des objectifs de la révolution	Circonscription Tunis2	7 225, 000
41	Tunisie moderne	Circonscription Tunis2	7 225, 000
42	Tunisie de demain	Circonscription Tunis2	7 225, 000
43	Jeunes de Tunisie	Circonscription Tunis2	3 612, 500
44	Triomphons pour demain	Circonscription Tunis2	3 612, 500
45	Continuons la révolution	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
46	Pour un front national tunisien	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
47	Coalition libérale	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
48	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
49	Alliance républicaine	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
50	Les progressistes indépendants	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
51	Courant patriotique indépendant la Tunisie pour tous	Circonscription de l'Ariana	3 500, 000
52	libre indépendante	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
53	Destouriens libres	Circonscription de l'Ariana	3 500, 000
54	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
55	Les leaders	Circonscription de l'Ariana	3 500, 000
56	Les Précaires	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
57	Les Indépendants pour la réforme - Le développement et le travail	Circonscription de l'Ariana	3 500, 000
58	Le citoyen ami	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
59	L'amour de la patrie est foi	Circonscription de l'Ariana	3 500, 000
60	Notre constitution	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
61	Notre constitution notre avenir	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
62	Soleil	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
63	Soleil de la liberté	Circonscription de l'Ariana	7 000, 000
64	fierté des libéraux	Circonscription de Ben Arous	8 275, 000
65	Groupe indépendant pour l'assemblée constitutive	Circonscription de Ben Arous	4 137, 500
66	Le plus	Circonscription de Ben Arous	4 137, 500
67	Coalition libérale	Circonscription de Ben Arous	8 275, 000
68	Alliance républicaine	Circonscription de Ben Arous	4 137, 500
69	Errached	Circonscription de Ben Arous	8 275, 000
70	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Ben Arous	4 137, 500
71	Travail et réforme	Circonscription de Ben Arous	4 137, 500
72	Les forces indépendantes à Ben Arous	Circonscription de Ben Arous	8 275, 000
73	Compétences	Circonscription de Ben Arous	8 275, 000
74	Identité et liberté	Circonscription de Ben Arous	4 137, 500
75	Union Nationale	Circonscription de Ben Arous	4 137, 500
76	Fidélité	Circonscription de Ben Arous	8 275, 000
77	La Tunisie Amana	Circonscription de Manouba	5 475, 000
78	La voix de la jeunesse	Circonscription de Manouba	5 475, 000
79	Moi aussi citoyen	Circonscription de Manouba	2 737, 500
80	L'espoir	Circonscription de Manouba	2 737, 500
81	l'Alliance libérale	Circonscription de Manouba	5 475, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
82	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Manouba	2 737, 500
83	Concorde républicaine	Circonscription de Manouba	5 475, 000
84	La sagesse	Circonscription de Manouba	5 475, 000
85	La Bataille aujourd'hui et l'Avenir demain	Circonscription de Manouba	5 475, 000
86	La Tunisie nouvelle	Circonscription de Manouba	2 737, 500
87	Liberté, démocratie et développement	Circonscription de Manouba	2 737, 500
88	Jeunesse de la liberté	Circonscription de Manouba	5 475, 000
89	L'aube de la Tunisie libre	Circonscription de Manouba	5 475, 000
90	Pour un lendemain meilleur pour nos régions	Circonscription de Manouba	2 737, 500
91	Clef du travail de la réforme et de la concrétisation	Circonscription de Nabeul 1	5 475, 000
92	Pour un front national tunisien	Circonscription de Nabeul 1	2 737, 500
93	L'union de Nabeul	Circonscription de Nabeul 1	-
94	Volonté d'un peuple	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
95	La volonté et le développement	Circonscription de Nabeul 1	3 075, 000
96	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
97	Jeunes libres	Circonscription de Nabeul 1	3 075, 000
98	Le peuple veut	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
99	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
100	Les indépendants libres	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
101	Militantisme social	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
102	Unité Nationale	Circonscription de Nabeul 1	3 075, 000
103	Solutions pour le développement	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
104	Des yeux persévérants	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
105	Parole au peuple	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
106	Tous pour la Tunisie	Circonscription de Nabeul 1	6 150, 000
107	Pour un front national tunisien	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
108	Succès de la Révolution	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
109	Espoir	Circonscription de Nabeul2	6 930, 000
110	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Nabeul2	6 930, 000
111	La Concorde	Circonscription de Nabeul2	6 930, 000
112	L'hirondelle	Circonscription de Nabeul2	6 930, 000
113	Justice, liberté et réforme	Circonscription de Nabeul2	6 930, 000

114	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Nabeul2	6 930, 000
-----	--	----------------------------	------------

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
115	la dignité pour le citoyen et la fierté pour la patrie	Circonscription de Nabeul2	6 930, 000
116	Citoyens libres	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
117	L'étoile verte	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
118	Fidélité pour la Tunisie	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
119	Tunisie libre	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
120	Mouvement des jeunes libres-promesse-	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
121	Mouvement de la jeunesse tunisienne	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
122	Notre constitution	Circonscription de Nabeul 2	6 930, 000
123	Promesse des libres	Circonscription de Nabeul 2	3 465, 000
124	Ichkeul	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
125	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Bizerte	5 275, 000
126	Equilibre, justice et réconciliation	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
127	Front national progressiste	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
128	L'évacuation	Circonscription de Bizerte	5 275, 000
129	Le dialogue	Circonscription de Bizerte	5 275, 000
130	La justice est le fondement de toute civilisation, pour la justice nous construisons	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
131	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Bizerte	5 275, 000
132	Le lendemain	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
133	Dignité et liberté	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
134	Le phare	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
135	Militantisme social	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
136	Unité nationale	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
137	Unité nationale à Bizerte	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
138	Fidélité	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
139	Association de Bizerte pour le départ et le défi	Circonscription de Bizerte	5 275, 000
140	Notre constitution	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
141	Emploi, liberté, dignité et justice	Circonscription de Bizerte	5 275, 000
142	Pour un front national tunisien	Circonscription de Bizerte	10 550, 000
143	Pour un lendemain meilleur	Circonscription de Bizerte	5 275, 000
144	23 octobre 2011	Circonscription de Sousse	9 075, 000
145	Les enfants du peuple	Circonscription de Sousse	9 075, 000
146	Libres de la Tunisie verte	Circonscription de Sousse	9 075, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
147	Horizon Boujafar	Circonscription de Sousse	9 075, 000
148	Fidèles	Circonscription de Sousse	9 075, 000
149	Les libéraux	Circonscription de Sousse	4 537, 500
150	L'espoir	Circonscription de Sousse	9 075, 000
151	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Sousse	9 075, 000
152	Alternative démocratique	Circonscription de Sousse	9 075, 000
153	Alliance républicaine	Circonscription de Sousse	9 075, 000
154	liberté	Circonscription de Sousse	9 075, 000
155	Le droit de vivre dans la dignité	Circonscription de Sousse	9 075, 000
156	La paix	Circonscription de Sousse	9 075, 000
157	Jeunes indépendants	Circonscription de Sousse	9 075, 000
158	Rayon	Circonscription de Sousse	9 075, 000
159	Résistance	Circonscription de Sousse	4 537, 500
160	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Sousse	4 537, 500
161	Dignité et fierté	Circonscription de Sousse	4 537, 500
162	Militantisme social	Circonscription de Sousse	4 537, 500
163	Construction de la Tunisie de demain	Circonscription de Sousse	9 075, 000
164	Tunisie nouvelle	Circonscription de Sousse	9 075, 000
165	Mouvement de la jeunesse tunisienne	Circonscription de Sousse	9 075, 000
166	la Voix des travailleurs	Circonscription de Sousse	9 075, 000
167	Prestige du peuple	Circonscription de Sousse	4 537, 500
168	Volonté	Circonscription de Zaghouan	1 767, 500
169	L'espoir	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
170	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
171	Les progressistes modernistes indépendants	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
172	Racines	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
173	Mouvement	Circonscription de Zaghouan	-
174	Liberté et justice sociale	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
175	Les jeunes libéraux	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
176	la dignité pour la protection de la révolution	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
177	La gloire pour la révolution et les martyrs	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
178	Médiation pour l'unité	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
179	Zaghouan leadership	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
180	Liste de la citoyenneté et des libertés	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
181	Pour un front national tunisien	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
182	Pour la Constitution de la Révolution	Circonscription de Zaghouan	3 535, 000
183	Pour un lendemain meilleur pour la Tunisie	Circonscription de Zaghouan	1 767, 500
184	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
185	Le droit au travail, au développement et à la dignité	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
186	Démocratie et justice sociale	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
187	Les jeunes démocrates	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
188	Peuple libre	Circonscription de Kairouan	4 137, 500
189	Energie propre	Circonscription de Kairouan	4 137, 500
190	Avant-garde pour le travail et la dignité	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
191	La parole au peuple	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
192	L'indépendante pour la révolution, la défense civile et la réforme	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
193	Réalisme	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
194	Alliance de l'unité nationale	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
195	Dignité nationale	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
196	Pour un front national tunisien	Circonscription de Kairouan	8 275, 000
197	pour un avenir radieux	Circonscription de Kairouan	4 137, 500
198	Volonté du peuple	Circonscription de Monastir	6 950, 000
199	la nation	Circonscription de Monastir	6 950, 000
200	L'espoir	Circonscription de Monastir	6 950, 000
201	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Monastir	6 950, 000
202	l'Edification pour la citoyenneté et la justice	Circonscription de Monastir	3 475, 000
203	L'audace et l'ambition	Circonscription de Monastir	3 475, 000
204	Collectif indépendant à Monastir	Circonscription de Monastir	3 475, 000
205	Franchement	Circonscription de Monastir	3 475, 000
206	El Khomsa	Circonscription de Monastir	6 950, 000
207	Jeunes civilisés ambitieux	Circonscription de Monastir	-
208	Essedek	Circonscription de Monastir	6 950, 000
209	Justice et réconciliation	Circonscription de Monastir	6 950, 000
210	Le travail et la compétence	Circonscription de Monastir	3 475, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
211	Dignité, justice et paix social	Circonscription de Monastir	6 950, 000
212	Les indépendants	Circonscription de Monastir	6 950, 000
213	Militantisme social	Circonscription de Monastir	6 950, 000
214	l'Unité nationale	Circonscription de Monastir	6 950, 000
215	L'unité notre objectif	Circonscription de Monastir	6 950, 000
216	Ma Patrie bien-aimée	Circonscription de Monastir	6 950, 000
217	Tunisie nouvelle	Circonscription de Monastir	6 950, 000
218	Révolution jusqu'à la victoire	Circonscription de Monastir	3 475, 000
219	Message de Tunisie pour un monde éclairé	Circonscription de Monastir	6 950, 000
220	Souveraineté du peuple	Circonscription de Monastir	6 950, 000
221	Union des jeunes cadres	Circonscription de Béja	3 395, 000
222	l'Alliance libérale	Circonscription de Béja	3 395, 000
223	Alliance républicaine	Circonscription de Béja	6 790, 000
224	Tolérance	Circonscription de Béja	3 395, 000
225	Le peuple veut	Circonscription de Béja	6 790, 000
226	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Béja	6 790, 000
227	Les jeunes de la dignité et de la liberté	Circonscription de Béja	6 790, 000
228	La paix	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
229	justice	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
230	justice sociale	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
231	dignité	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
232	La parole au peuple	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
233	L'Avenir et l'ambition pour la dignité	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
234	L'indépendante pour une constitution juste entre les régions	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
235	Les indépendants Les libéraux	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
236	Militantisme social	Circonscription de Jendouba	3 275, 000
237	fidélité à la révolution et édification pour l'avenir	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
238	La Tunisie d'abord, aujourd'hui et demain	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
239	MDS 9e congrès	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
240	jeunes de Tunisie pour la justice et le développement	Circonscription de Jendouba	6 550, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
241	Dignité, liberté et développement durable	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
242	pour l'édification d'un lendemain meilleur pour la Tunisie	Circonscription de Jendouba	6 550, 000
243	Les libres du Kef	Circonscription du Kef	2 870, 000
244	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription du Kef	5 740, 000
245	Alliance républicaine	Circonscription du Kef	5 740, 000
246	La confiance	Circonscription du Kef	5 740, 000
247	liberté	Circonscription du Kef	5 740, 000
248	Les précaires (El Kadihoune),	Circonscription du Kef	5 740, 000
249	La Résistance	Circonscription du Kef	2 870, 000
250	l'Unité nationale	Circonscription du Kef	5 740, 000
251	Les libéraux	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
252	La réforme sociale	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
253	l'Alliance libérale	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
254	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
255	L'aspiration	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
256	Développement équilibré et justice sociale	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
257	Le pari	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
258	La voix libre	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
259	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
260	L'action pour le Néo Destour	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
261	les jeunes libéraux de Mahdia	Circonscription de Mahdia	4 900, 000
262	La charte	Circonscription de Mahdia	4 900, 000
263	Militantisme social	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
264	L'Unité nationale	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
265	Tunisie El Amen	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
266	Jeunesse du défi	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
267	La voix de la démocratie	Circonscription de Mahdia	9 800, 000
268	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Gabès	5 325, 000
269	l'Ijtihad pour le progrès et la coopération humaine	Circonscription de Gabès	2 662, 500
270	L'équilibre	Circonscription de Gabès	2 662, 500
271	La confiance, L'espoir	Circonscription de Gabès	5 325, 000
272	Front national progressiste	Circonscription de Gabès	5 325, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
273	La liberté responsable	Circonscription de Gabès	5 325, 000
274	Jeunes indépendants	Circonscription de Gabès	5 325, 000
275	Achoumoukh (Fierté)	Circonscription de Gabès	5 325, 000
276	La Conscience	Circonscription de Gabès	5 325, 000
277	justice	Circonscription de Gabès	2 662, 500
278	dignité	Circonscription de Gabès	5 325, 000
279	Feuille verte	Circonscription de Gabès	2 662, 500
280	Main de fer	Circonscription de Gabès	2 662, 500
281	Gabès pour la citoyenneté	Circonscription de Gabès	5 325, 000
282	Construisons pour nos enfants	Circonscription de Gabès	5 325, 000
283	Pour un front national tunisien	Circonscription de Gabès	5 325, 000
284	Militants libres pour les régions	Circonscription de Gabès	5 325, 000
285	Al Amen	Circonscription de Médenine	6 700, 000
286	L'espoir	Circonscription de Médenine	3 350, 000
287	l'Alliance libérale	Circonscription de Médenine	3 350, 000
288	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Médenine	3 350, 000
289	L'indépendance	Circonscription de Médenine	6 700, 000
290	Alliance républicaine	Circonscription de Médenine	6 700, 000
291	Le développement	Circonscription de Médenine	6 700, 000
292	La révolution, une édification continue	Circonscription de Médenine	6 700, 000
293	traversée	Circonscription de Médenine	6 700, 000
294	dignité	Circonscription de Médenine	6 700, 000
295	L'Unité nationale	Circonscription de Médenine	6 700, 000
296	Feuille verte	Circonscription de Médenine	6 700, 000
297	Tunisie départ	Circonscription de Médenine	3 350, 000
298	14janvier	Circonscription de Kebili	1 557, 500
299	Volonté de la vie	Circonscription de Kebili	3 115, 000
300	Réforme et réconciliation	Circonscription de Kebili	3 115, 000
301	Alliance républicaine	Circonscription de Kebili	3 115, 000
302	Progressiste indépendante	Circonscription de Kebili	3 115, 000
303	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Kebili	3 115, 000
304	Philosophie	Circonscription de Kebili	3 115, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
305	laborieuse indépendante	Circonscription de Kebili	1 557, 500
306	dignité	Circonscription de Kebili	3 115, 000
307	L'initiative libre	Circonscription de Kebili	1 557, 500
308	L'Unité nationale	Circonscription de Kebili	3 115, 000
309	La fidélité	Circonscription de Kebili	1 557, 500
310	La Tunisie à nous et nous sommes pour elle	Circonscription de Kebili	1 557, 500
311	17décembre pour la liberté et le développement	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
312	Les libres de Sidi Bouzid	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
313	Volonté du peuple	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
314	L'union	Circonscription de Sidi Bouzid	3 025, 000
315	Le développement et les droits civiques	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
316	Le développement et la justice un droit pour tous	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
317	Le développement et la citoyenneté	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
318	Les jeunes libres	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
319	-Le travail et le sacrifice pour la Tunisie	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
320	Demain	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
321	L'indépendant	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
322	Pour les précaires	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
323	Les militants libres	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
324	Balance	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
325	La vraie promesse	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
326	Fidélité aux martyrs de Sidi Bouzid	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
327	Certitude	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
328	Révolution la lumière pour la liberté et la dignité	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
329	MDS 9e congrès	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
330	Notre droit dans notre pays	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
331	Protecteurs de la révolution du 17 décembre	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
332	Les jeunes de la révolution civile	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
333	Les jeunes de Sidi Bouzid	Circonscription de Sidi Bouzid	6 050, 000
334	Le sort des libres	Circonscription de Sidi Bouzid	3 025, 000
335	L'espoir du Sud	Circonscription de Tataouine	3 045, 000
336	Al amana pour un état de la justice et de la liberté	Circonscription de Tataouine	3 045, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
337	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Tataouine	3 045, 000
338	Jeunes indépendants	Circonscription de Tataouine	3 045, 000
339	L'indépendant pour la liberté et le développement	Circonscription de Tataouine	3 045, 000
340	Fidélité à la patrie et aux martyrs	Circonscription de Tataouine	3 045, 000
341	Tataouine l'Avenir	Circonscription de Tataouine	3 045, 000
342	Développement et équité	Circonscription de Tataouine	3 045, 000
343	l'espoir	Circonscription de Séliana	5 145, 000
344	La volonté pour le développement	Circonscription de Séliana	5 145, 000
345	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Séliana	5 145, 000
346	Essor et progrès	Circonscription de Séliana	5 145, 000
347	Alliance républicaine	Circonscription de Séliana	5 145, 000
348	Progressiste indépendante	Circonscription de Séliana	5 145, 000
349	Le peuple voulait la vie	Circonscription de Séliana	5 145, 000
350	dignité	Circonscription de Séliana	5 145, 000
351	Voie de développement équitable	Circonscription de Séliana	5 145, 000
352	La fidélité	Circonscription de Séliana	2 572, 500
353	Liberté et travail	Circonscription de Séliana	5 145, 000
354	Epis de mon pays	Circonscription de Séliana	5 145, 000
355	Les bras de l'avenir	Circonscription de Séliana	5 145, 000
356	L'indépendante pour l'emploi	Circonscription de Séliana	5 145, 000
357	Abul kacem Chebbi	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
358	L'union des jeunes indépendants	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
359	L'union et la justice	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
360	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
361	Fondation et édification	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
362	L'hirondelle	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
363	Le salut	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
364	Le bien	Circonscription de Tozeur	1 050, 000
365	L'Unité nationale	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
366	Fidélité aux martyrs	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
367	MDS 9e congrès	Circonscription de Tozeur	2 100, 000
368	La voix des jeunes libres du Djérid	Circonscription de Tozeur	2 100, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
369	En Avant	Circonscription de Sfax 1	6 000, 000
370	La réforme révolutionnaire	Circonscription de Sfax 1	6 000, 000
371	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Sfax 1	6 000, 000
372	La souveraineté au peuple	Circonscription de Sfax 1	6 000, 000
373	Travail et réforme	Circonscription de Sfax 1	6 000, 000
374	Citoyenneté active	Circonscription de Sfax 1	6 000, 000
375	Notre constitution	Circonscription de Sfax 1	6 000, 000
376	La Dignité de la jeunesse, la dignité de la patrie	Circonscription de Sfax 1	3 000, 000
377	Les libéraux	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
378	L'union	Circonscription de Sfax 2	3 712, 500
379	l'Alliance libérale	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
380	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
381	Essor et progrès	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
382	Travail et réforme	Circonscription de Sfax 2	3 712, 500
383	Les indépendants libéraux tunisiens	Circonscription de Sfax 2	3 712, 500
384	Les indépendants pour la réforme, le développement et le travail	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
385	La fidélité	Circonscription de Sfax 2	3 712, 500
386	L'Amour de la patrie est de la foi	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
387	Notre constitution	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
388	Démocratie de la justice à la liberté	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
389	Construisons ensemble	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
390	Pour un front national tunisien	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
391	Hé Tunisiens	Circonscription de Sfax 2	7 425, 000
392	Union des libéraux Essabasseb	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
393	L'espoir et le défi	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
394	Les fidèles	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
395	Alliance républicaine	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
396	Le défi	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
397	Le développement et l'emploi	Circonscription de Kasserine	2 550, 000
398	Liberté et justice sociale	Circonscription de Kasserine	2 550, 000
399	Le droit et l'équité	Circonscription de Kasserine	2 550, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
400	Essabasseb	Circonscription de Kasserine	2 550, 000
401	la jeunesse progressiste	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
402	Le peuple voulait la vie	Circonscription de Kasserine	-
403	Essedek	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
404	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription de Kasserine	2 550, 000
405	Le travail populaire indépendant	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
406	L'indépendante au centre ouest	Circonscription de Kasserine	2 550, 000
407	L'Unité nationale	Circonscription de Kasserine	2 550, 000
408	La fidélité	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
409	Front du 24 décembre	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
410	Les jeunes de la révolution	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
411	Les jeunes de Châambi	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
412	Jeunesse tunisienne indocile libre	Circonscription de Kasserine	5 100, 000
413	25janvier	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
414	Les piliers de la bonne gouvernance	Circonscription de Gafsa	2 512, 500
415	Union, modernité et développement	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
416	Les libéraux	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
417	Consensus pour la modernité	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
418	Liberté et volonté	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
419	Alliance républicaine	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
420	Le rêve arabe	Circonscription de Gafsa	2 512, 500
421	Le pain indépendant	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
422	La paix sociale	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
423	Le martyr	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
424	La vérité et la fidélité	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
425	La nouvelle voie	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
426	Le processus révolutionnaire	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
427	Feuille verte	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
428	La fidélité à la révolution	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
429	La Tunisie, notre pays, nous la protégeons et nous la construisons	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
430	La révolution des jeunes	Circonscription de Gafsa	5 025, 000

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
431	Les caravanes pour la réalisation de l'espoir	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
432	A toi la gloire ma patrie	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
433	Tous ensembles pour la Tunisie	Circonscription de Gafsa	5 025, 000
434	Pour un front national tunisien	Circonscription de Gafsa	2 512, 500
435	ma patrie bien-aimée	Circonscription de Gafsa	2 512, 500
436	Voix indépendantes	Circonscription France1	500 3132
437	L'espoir de la Tunisie moderne	Circonscription France1	
438	L'espoir dans la liberté et la démocratie	Circonscription France1	
439	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription France1	
440	L'alternative tunisienne citoyenne	Circonscription France1	
441	La démocratie directe	Circonscription France1	
442	Al Raya Alwatania	Circonscription France1	
443	Rempart	Circonscription France1	500 3132
444	justice sociale	Circonscription France1	500 3132
445	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription France1	500 3132
446	L'indépendant	Circonscription France1	
447	L'Unité nationale	Circonscription France1	500 3132
448	La nationale dignité	Circonscription France1	
449	La fidélité	Circonscription France1	500 3132
450	Fraternité	Circonscription France1	
451	Tunisie nouvel horizon	Circonscription France1	
452	Tunisie à nous tous	Circonscription France1	
453	Liberté et engagement	Circonscription France1	
454	Liberté, dignité et justice	Circonscription France1	500 3132
455	Notre constitution	Circonscription France1	
456	Shams bladi	Circonscription France1	
457	La voix du tunisien résident en France	Circonscription France1	
458	La voix des indépendants patriotes libres	Circonscription France1	
459	La voix de l'indépendant	Circonscription France1	500 3132
460	Tous unis dans chaque pas	Circonscription France1	500 3132
461	Tous ensembles pour la Tunisie	Circonscription France1	
462	Avec le mouvement démocrate et l'égalité	Circonscription France1	500 3132

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le
463	Les associatifs de l'immigration tunisienne	Circonscription France1	500 3132
464	Citoyens de la Tunisie libre	Circonscription France1	500 3132
465	En Avant	Circonscription France2	000 2600
466	Fraternité Tunisienne	Circonscription France2	000 2600
467	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Circonscription France2	
468	L'Olivier	Circonscription France2	
469	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription France2	
470	L'Indépendante pour la souveraineté	Circonscription France2	
471	L'Unité nationale	Circonscription France2	000 2600
472	Tunisie nouvelle	Circonscription France2	
473	La voix des tunisiens à l'étranger	Circonscription France2	000 2600
474	Pas de crainte sur la Tunisie après aujourd'hui	Circonscription France2	000 2600
475	L'intégration	Circonscription d'Allemagne	500 1102
476	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription d'Allemagne	500 1102
477	Les indépendants en Allemagne	Circonscription d'Allemagne	500 1102
478	La loyauté à la patrie	Circonscription d'Allemagne	500 1102
479	Tunisie pour tous, nous nous sacrifions pour elle	Circonscription d'Allemagne	500 1102
480	Nous sommes tous des tunisiens	Circonscription d'Allemagne	500 1102
481	Nous nous sacrifions tous pour la patrie	Circonscription d'Allemagne	500 1102
482	Pour la Tunisie	Circonscription d'Allemagne	500 1102
483	Authenticité et modernité	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137
484	L'espoir	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137
485	LA sincérité	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137
486	Progressiste pour les libertés et la justice sociale	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137
487	dignité liberté justice	Amériques et le reste des pays de l'Europe	
488	Processus révolutionnaire	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137
489	Les immigrés indépendants	Amériques et le reste des pays de l'Europe	
490	Victoire pour les tunisiens libres	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137
491	La fidélité	Amériques et le reste des pays de l'Europe	
492	Alliance de la diaspora tunisienne	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137
493	Tunisie de demain	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137
494	L'aube de la révolution	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 1137

N° d'ordre	Nom de la liste	Circonscription	Montant de la subvention (selon le Ministère des finances)
495	Pour rectifier la voie	Amériques et le reste des pays de l'Europe	500 ,1137
496	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	pays arabes et le reste des pays du monde	
497	Le défi et l'innovation	pays arabes et le reste des pays du monde	500 ,1242
498	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	pays arabes et le reste des pays du monde	500 ,1242
499	L'Unité nationale	pays arabes et le reste des pays du monde	500 ,1242
500	La Tunisie d'abord	pays arabes et le reste des pays du monde	500 ,1242
501	La voie de la transparence	pays arabes et le reste des pays du monde	500 ,1242
502	Voix des Tunisiens à l'étranger	pays arabes et le reste des pays du monde	500 ,1242
503	Notre identité d'abord	pays arabes et le reste des pays du monde	500 ,1242
504	Volonté du peuple	Circonscription d'Italie	000 ,1785
505	L'espoir	Circonscription d'Italie	000 ,1785
506	Dévouement au service du pays	Circonscription d'Italie	
507	Les démocrates tunisiens en Italie	Circonscription d'Italie	000 ,1785
508	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	Circonscription d'Italie	
509	Travail et réforme	Circonscription d'Italie	000 ,1785
510	La voie révolutionnaire	Circonscription d'Italie	000 ,1785
511	Les immigrés libéraux	Circonscription d'Italie	000 ,1785
512	La promesse	Circonscription d'Italie	
513	Tunisiens à travers la frontière	Circonscription d'Italie	000 ,1785
514	voix de l'immigrant	Circonscription d'Italie	000 ,1785
515	Pas de crainte sur la Tunisie après aujourd'hui	Circonscription d'Italie	
516	L'appel de la liberté	Circonscription d'Italie	000 ,1785
	Total des listes indépendantes	516	

ANNEXE N°3 : DETAIL DES PARTIS AYANT PRESENTES LEURS COMPTES

Nom de la liste	Nombre de listes candidates	Nombre de comptes présentés	Taux de présentation %
:1-3Partis ayant présentés des comptes pour toutes leurs listes			
Forum démocratique pour le travail et les libertés	33	33	100, 00
mouvement Ennahda	33	33	100, 00
'Union patriotique libre	27	27	100, 00
Afek Tounes	23	23	100, 00
Parti l'Initiative	17	17	100, 00
Union populaire républicain	14	14	100, 00
Parti de la justice et du développement	13	13	100, 00
Mouvement de la démocratie et du développement	11	11	100, 00
Alliance républicaine	11	11	100, 00
Front populaire unioniste	8	8	100, 00
Mouvement de la vertu	7	7	100, 00
Parti de la lutte progressiste	7	7	100, 00
Mouvement tunisien de l'action maghrébine	6	6	100, 00
Parti pour le progrès	5	5	100, 00
Parti pour la justice social-démocrate	5	5	100, 00
Parti de la dignité et du développement	4	4	100, 00
La Voie tunisienne	4	4	100, 00
Parti démocratique pour la justice et la prospérité	3	3	100, 00
Mouvement pour la culture et de la pluralité	3	3	100, 00
Parti de la dignité et de l'action	3	3	100, 00
Congrès démocratique social	3	3	100, 00

Nom de la liste	Nombre de listes candidates	Nombre de comptes présentés	Taux de présentation %
Parti tunisien	2	2	100, 00
Parti de la nation culturel unioniste	2	2	100, 00
Parti de la modernité	2	2	100, 00
Mouvement des unionistes libres	1	1	100, 00
Parti de la liberté et du développement	5	5	100, 00
Total 26	258	258	100, 00

2-3 Partis ayant présenté des comptes pour une partie de leurs listes			
Nom de la liste	Nombre de listes candidates	Nombre de comptes présentés	Taux de présentation %
Parti démocrate progressiste	32	27	84, 38
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	22	21	95, 45
Parti républicain maghrébin	26	17	65, 38
Parti de la réforme et du développement	22	21	95, 45
Parti du travail patriotique et démocratique- liste démocratique populaire	12	11	91, 67
Parti populaire pour la liberté et le progrès	15	10	66, 67
Mouvement des démocrates socialistes	23	8	34, 78
Parti réformiste destourien	9	7	77, 78
Parti du Néo-Destour	9	7	77, 78
Union démocratique unioniste	28	4	14, 29
Al Amana	10	2	20, 00
Alliance pour la Tunisie	5	1	20, 00
Tunisie verte	13	1	7, 69
Total	221	129	58, 37

ANNEXE N°4 : Erreurs dans le décaissement de la première tranche de la subvention

Circonscription électorale	Nom de la liste	Montant de la tranche en dinars	Montants régularisés (en dinars)
Circonscription Tunis1	Mouvement de la vertu	4200, 000	Le montant a été pris en charge et recouvré par la recette des finances rue d'Autriche, Tunis
Circonscription de l'Ariana	Mouvement de la dignité et de la démocratie	3500, 000	Information non disponible
Circonscription de Ben Arous	Parti de la dignité et de l'égalité	4137, 500	Information non disponible
	'Union patriotique libre	4137, 500	Information non disponible
Circonscription de Bizerte	Front populaire unioniste	5275, 000	Le Trésorier régional de Bizerte a effectué une opposition auprès du Trésorier régional du Kef qui a procédé au virement de la somme de 1095 dinars pour le parti au lieu de la somme de 2870 au titre de la deuxième tranche de la subvention de la circonscription du Kef.
Circonscription de Manouba	Alliance pour la Tunisie	2737, 500	Cette liste n'existe pas dans les dossiers de l'ISIE.
	Congrès démocratique social	2737, 500	Cette situation a été régularisée
Circonscription de Nabeul 2	Parti de la fidélité pour la Tunisie	000 ,3465	Cette situation a été régularisée
Circonscription de Nabeul 1	L'Indépendante Essabeseb	000 ,3075	Une opposition a été effectuée auprès du Trésorier régional de Kasserine et la situation n'a pas été régularisée.
Circonscription de Sfax 1	Parti de l'ouverture et de la fidélité	3000, 000	Information non disponible
Circonscription de Zaghouan	Parti de la culture et du travail	1767, 500	Cette situation a été régularisée
	L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	1767, 500	Cette situation a été régularisée

Circonscription électorale	Nom de la liste	Montant de la tranche en dinars	Montants régularisés (en dinars)
	La Voie tunisienne	1767, 500	Une opposition a été effectuée auprès du Trésorier régional de Manouba et la situation n'a pas été régularisée.
	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	1767, 500	Une opposition a été effectuée auprès du Trésorier régional de Tunis2 et la situation n'a pas été régularisée.
Circonscription de Sousse	Union démocratique unioniste	4537, 500	Information non disponible
Circonscription du Kef	Parti démocratique pour la justice et la prospérité	2 870, 000	Malgré l'émission d'un ordre de reversement en la matière, cette situation n'a pas été régularisée.
	jeunes de Tunisie pour la liberté et la justice	2870, 000	La subvention a été versée dans le compte personnel de la tête de liste et n'a pas été régularisé.
	Liste de la réforme et du développement	000 ,2870	La subvention a été versée dans le compte personnel de la tête de liste et n'a pas été régularisé.
Circonscription de Kasserine	L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	2550, 000	La situation n'a pas été régularisée.
Circonscription de Gafsa	Parti de l'ouverture et de la fidélité	2512, 500	Information non disponible
Circonscription de Tozeur	Parti El Majed	1050, 000	La situation n'a pas été régularisée.
	Parti populaire pour la liberté et le progrès	1050, 000	Le Trésorier régional de Tozeur a effectué une opposition auprès du Trésorier régional de Monastir et la situation n'a pas été régularisée.
Circonscription de Médenine	Mouvement El Baath	3350, 000	Information non disponible
Circonscription de Tataouine	Alliance pour la Tunisie	1522, 500	Information non disponible
Circonscription de Sidi Bouzid	Jeunes de l'édification	000 ,6050	La subvention a été versée dans le compte personnel de la tête de liste.
Total		74567, 500	

ANNEXE N° 5 : Les crédits alloués et les crédits ordonnancés à l'intérieur du pays

Circonscription électorale	Crédits alloués	Crédits ordonnancés	Taux %
Tunis2	549100	411825	75
Tunis1	663600	529200	80
Manouba	372300	317550	85
Ariana	644000	525000	82
Bizerte	559150	464200	83
Ben Arous	513050	401337, 5	78
Béja	312340	237650	76
Zaghouan	169680	148470	88
Kef	252560	218120	86
Nabeul 1	319800	273675	86
Nabeul 2	339570	301455	89
Séliana	221235	208372, 5	94
Jendouba	294750	281650	96
Sousse	453750	458287, 5	101
Monastir	403100	389200	97
Mahdia	490000	441000	90
Kairouan	521325	558562, 5	107
Kasserine	244800	226950	93
Sidi Bouzid	363000	344850	95
Sfax 1	324000	300000	93
Sfax 2	490050	404662, 5	83
Gafsa	286425	258787, 5	90
Tozeur	88200	78750	89
Gabes	228975	205012	90
Médénine	288100	251250	87
Tataouine	103530	89827, 5	87
Kebili	77875	70104, 925	90
Total	9574265	8395749, 43	88

ANNEXE N° 6 : Répartition de la première tranche de la subvention selon les circonscriptions électorales à l'intérieur du pays

6-1 Répartition de la subvention sur les listes partisans et indépendantes bénéficiaires de la première tranche

Circonscription	Listes candidates	Comptes budgétaires de la première tranche selon les états des Trésoriers régionaux			
		Crédits alloués	Ordonnancés	Partis	Listes indépendante
Tunis2	80	274550	289000	169787, 5	119212, 5
Tunis1	80	331800	336000	205800	130200
Manouba	74	186150	202575	128662, 5	73912, 5
Ariana	95	322000	332500	203000	129500
Bizerte	55	279575	290125	126600	163525
Ben Arous	65	256525	268937, 5	173775	95162, 5
Béja	41	156170	139195	98455	40740
Zaghouan	52	84840	91910	56560	35350
Kef	44	126280	126280	86100	40180
Nabeul 1	53	319800	162975	98400	64575
Nabeul 2	51	339570	176715	114345	62370
Séliana	46	110617, 5	118335	74602, 5	43732, 5
Jendouba	47	147375	153925	62225	91700
Sousse	63	229144	285862, 5	158812, 5	127050
Monastir	65	201550	225875	121625	104250
Mahdia	53	245000	259700	151900	107800
Kairouan	73	279281, 5	302037, 5	144812, 5	157225
Kasserine	50	122400	127500	76500	51000
Sidi Bouzid	65	181500	196625	99825	96800
Sfax 1	59	162000	177000	108000	69000
Sfax 2	67	245025	248737, 5	118800	129937, 5
Gafsa	60	143212, 5	150750	67837, 5	82912, 5
Tozeur	42	44100	44100	27300	16800
Gabes	46	114487, 5	122474, 5	66562, 5	55912
Médenine	43	144050	144050	77050	67000
Tataouine	34	51765	51765	36540	15225
Kebili	26	38937, 5	40495	20247, 5	20247, 5
Total	1529		5065444, 5	2874125	2191319, 5

6-2 : Répartition du décaissement de la première tranche de la subvention entre les partis

Parti	Circonscriptions de candidature	Montant de la première tranche
1-Pôle démocratique moderniste	27	00 ,85875
2-Union démocratique unioniste	27	00 ,85875
3-Forum démocratique pour le travail et les libertés	27	00 ,85875
4-Parti démocrate progressiste	27	00 ,85875
5- Le Congrès pour la République	27	00 ,85875
6- Le Mouvement du peuple unioniste progressiste	27	00 ,85875
7- Mouvement Ennahda	27	00 ,85875
8- Parti des travailleurs tunisiens	26	50 ,83362
9- Mouvement du peuple	26	50 ,84317
10- Union patriotique libre	25	00 ,79525
11- Parti républicain maghrébin	24	00 ,79445
12- Parti des verts pour le progrès	24	50 ,79702
13- L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	23	50 ,69722
14 -Mouvement des démocrates socialistes	23	00 ,72475
15 -Le Parti tunisien du travail	23	50 ,74527
16 -Parti de la réforme et du développement	21	00 ,68400
17- Parti de l'unité populaire	21	00 ,62245
18- Afek Tounes	19	00 ,68185
19- Mouvement de l'unité populaire	19	50 ,63897
20 -Mouvement des patriotes démocrates	19	50 ,59042
21- Mouvement Baath	17	50 ,56177
22 -Parti populaire pour la liberté et le progrès	16	00 ,50750
23- L'Initiative	16	00 ,53435
24- Al Majd	16	00 ,52825
25- le Parti Tounes El Karama	15	50 ,51987

ANNEXE N°7 : Répartition du décaissement de la deuxième tranche de la subvention

Circonscription	Listes bénéficiaire de la 1 ^{ère} tranche	Listes bénéficiaire de la 2 ^{ème} tranche	Crédits alloués	Crédits ordonnancés	Les Partis	Les indépendants
Tunis 2	80	46	274550	122825	61412, 5	61412, 5
Tunis 1	80	34	331800	193200	100800	92400
Manouba	74	42	186150	114975	73912, 5	41062, 5
Ariana	95	55	322000	192500	112000	80500
Bizerte	55	33	279575	174075	73850	100225
Ben Arous	65	32	256525	132400	82750	49650
Béja	41	29	156170	98455	71295	27160
Zaghouan	52	32	84840	56560	28280	28280
Kef	44	32	126280	91840	60270	31570
Nabeul 1	53	36	159900	110700	55350	55350
Nabeul 2	51	36	169785	124740	79695	45045
Séliana	46	35	110617, 5	90037, 5	48877, 5	41160
Jendouba	47	39	147375	127725	45850	81875
Sousse	63	38	226875	172425	90750	81675
Monastir	65	47	201550	163325	93825	69500
Mahdia	53	37	245000	181300	102900	78400
Kairouan	73	62	260662, 5	256525	119987, 5	136537, 5
Kasserine	50	39	122400	99450	56100	43350
Sidi Bouzid	65	49	181500	148225	66550	81675
Sfax 1	59	41	162000	123000	63000	60000
Sfax 2	67	42	245025	155925	70537, 5	85387, 5
Gafsa	60	43	143212, 5	108037, 5	35175	72862, 5
Tozeur	42	33	44100	34650	18900	15750
Gabes	46	31	114487, 5	82537, 5	42600	39937, 5
Médenine	43	32	144050	107200	53600	53600
Tataouine	34	25	51765	38062, 5	22837, 5	15225
Kebili	26	20	38937, 5	29609, 925	18232, 825	11377, 1
Total	1529	1020	4.787.132, 5	3.330.304, 93	1.749.337, 83	1.580.967, 1

ANNEXE N° 8 : Listes partisans appelées à rembourser la deuxième tranche de la subvention

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
L'Initiative	Circonscription du Kef	2870	1.4
	Circonscription de Béja	3395	1.2
	Circonscription Tunis2	5 3612	1.4
	Circonscription de Jendouba	3275	0.9
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	1.12
	Circonscription de Gabès	5 2662	0.8
	Circonscription de Manouba	5 2737	1.7
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.9
	Circonscription de Nabeul 1	3075	2.4
Total	9	5 27652	-
Al Majd	Circonscription Tunis1	4200	0.3
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.4
	Circonscription de Kasserine	2550	0.5
	Circonscription de Mahdia	4900	1
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.5
	Circonscription de Tataouine	5 1522	0.8
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.4
	Circonscription de Sousse	5 4537	0.4
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	0.5
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.5
	Circonscription de Sfax 1	3000	1
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.4
Circonscription de Monastir	3475	0.3	
Total	13	44960	-
Mouvement citoyenneté	Circonscription Tunis1	4200	0.1
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.3
	Circonscription de Médenine	3350	0.2
Total	3	11015	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Al Amana	Circonscription Tunis 1	4200	0.3
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription de Monastir	3475	0.6
	Circonscription de Tataouine	1522.5	0.3
Total	4	11175	-
Coalition de la nation	Circonscription de Bizerte	5275	0.4
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.8
	Circonscription de Ben Arous	4137.5	0.2
Total	3	5 7847	-
Parti démocrate-social de la nation	Circonscription Tunis 1	4200	0.2
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.4
	Circonscription de Kasserine	2550	0.6
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.1
	Circonscription de Béja	3395	1.1
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	2.4
	Circonscription de Bizerte	5275	0.4
	Circonscription de Tozeur	1050	0.3
	Circonscription de Sousse	5 4537	0.1
Total	9	5 32782	-
Parti de l'avenir pour le développement et la démocratie	Circonscription de Séliana	5 2572	0.4
Total	1	5 2572	-
Parti des libéraux tunisiens	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.2
Total	1	3025	-
Parti de l'avenir	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.4
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	
Total	2	7850	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Parti démocratique pour la justice et la prospérité	Circonscription Tunis1	4200	0.1
Total	1	4200	-
Pôle démocratique moderniste	Circonscription Tunis1	4200	2.4
Pôle démocratique moderniste	Circonscription de Kasserine	2550	1.8
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.8
	Circonscription du Kef	2870	2
	Circonscription de Monastir	3475	2.1
	Circonscription de Mahdia	4900	2.5
	Circonscription de Béja	3395	2
	Circonscription de Bizerte	5275	2.8
	Circonscription de Tataouine	5 1522	0.5
	Circonscription de Jendouba	3275	2.9
	Circonscription de Sousse	5 4537	1.9
	Circonscription de Sfax 1	3000	
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	1.3
	Circonscription de Gabès	5 2662	0.9
	Circonscription de Médenine	3350	
	Circonscription de Ben Arous	4137.5	2.7
	Circonscription de Kebili	225 1.407	1
	Circonscription de Gafsa	5 2512	1.7
	Circonscription de Manouba	5 2737	2.2
	Circonscription de Nabeul 1	3075	2.9
	Circonscription de Nabeul 2	3465	2.7
	Total	21	5 64652
Parti de la liberté et du développement	Circonscription Tunis1	4200	0.1
	Circonscription de Béja	3395	0.3
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.9
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.2

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
	Circonscription de Nabeul 1	3075	2.7
Total	5	15980	-
Mouvement tunisien de l'action maghrébine	Circonscription Tunis 1	4200	0.1
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.1
	Circonscription de Ben Arous	5 ·4137	0.1
Total	3	5 ·11837	-
Mouvement de la vertu	Circonscription de l'Ariana	3500	0.1
	Circonscription de Kairouan	5 ·4137	0.2
	Circonscription de Sousse	5 ·4537	0.1
	Circonscription de Manouba	5 ·2737	0.7
	Circonscription de Sfax 2	5 ·3712	0.3
Total	5	18625	-
Mouvement Baath	Circonscription Tunis 1	4200	0.2
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription de Kasserine	2550	1.1
	Circonscription du Kef	2870	0.5
	Circonscription de Ben Arous	5 ·4137	0.2
	Circonscription Tunis2	5 ·3612	0.4
	Circonscription de Jendouba	3275	0.5
	Circonscription de Séliana	5 ·2572	1.1
	Circonscription de Sousse	5 ·4537	0.2
	Circonscription de Gafsa	5 ·2512	0.9
	Circonscription de Manouba	5 ·2737	0.3
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.3
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.5
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.3
Circonscription de Sfax 2	3712.5	0.3	
Total	15	46045	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Mouvement des unionistes libres	Circonscription de Bizerte	5275	0.7
Total	1	5275	-
Mouvement de la jeunesse libre de Tunisie	Circonscription du Kef	2870	0.7
Total	1	2870	-
Front populaire unioniste	Circonscription de l'Ariana	3500	0.1
	Circonscription de Kasserine	2550	0.6
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.2
	Circonscription du Kef	2870	1.1
	Circonscription de Béja	3395	0.5
	Circonscription de Zaghouan	5 1767	0.9
	Circonscription de Gafsa	5 2512	0.3
Total	7	5 20732	-
Parti pour le progrès	Circonscription Tunis 1	4200	0.4
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.3
Total	2	7665	-
Mouvement de la démocratie et du développement	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.7
	Circonscription du Kef	2870	0.4
	Circonscription de Zaghouan	5 1767	0.7
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.7
	Circonscription de Sousse	5 4537	0.1
	Circonscription de Gabès	5 2662	0.3
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.8
	Circonscription de Tozeur	1.050	0.7
Total	8	21285	-
Parti du travail patriotique et démocratique	Circonscription de Sfax 1	3000	0.4
	Circonscription Tunis 1	4200	0.5
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.4
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.4
	Circonscription du Kef	2870	1.1

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
	Circonscription de Mahdia	4900	1.4
	Circonscription de Béja	3395	1.3
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.3
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.7
	Circonscription de Nabeul 2	3465	1.2
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.8
Total	11	39955	-
Le Mouvement du peuple unioniste progressiste	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.7
	Circonscription du Kef	2870	1.5
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.5
Total	4	5 13507	-
Le Mouvement du peuple unioniste progressiste	Circonscription de Monastir	3475	0.3
	Circonscription de Bizerte	5275	0.3
	Circonscription de Tozeur	1050	2.2
	Circonscription de Jendouba	3275	1.5
	Circonscription de Sousse	5 4537	0.6
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.8
	Circonscription de Kebili	5 1557	2.5
	Circonscription de Kasserine	2550	0.7
	Circonscription de Gafsa	5 2512	0.5
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.6
	Circonscription de Mahdia	4900	1.3
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.3
Total	12	37970	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Parti républicain maghrébin	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.52
	Circonscription de Kasserine	2550	0.3
	Circonscription de Monastir	3475	0.1
	Circonscription de Béja	3395	0.2
	Circonscription de Tozeur	1050	0.5
	Circonscription de Séliana	5 42572	0.6
	Circonscription de Gabès	5 42662	0.1
Total	7	18730	-
Mouvement réformateur tunisien	Circonscription Tunis 1	4200	0.2
	Circonscription de Kairouan	5 44137	0.2
	Circonscription de Manouba	5 42737	0.2
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.4
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.5
Total	5	17615	-
Union patriotique libre	Circonscription Tunis 1	4200	0.8
	Circonscription de Kairouan	5 44137	1.2
	Circonscription du Kef	2870	1.4
	Circonscription de Monastir	3475	1.6
	Circonscription de Béja	3395	1.5
	Circonscription de Bizerte	5275	1
	Circonscription Tunis2	5 43612	0.6
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.62
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.9
	Circonscription de Sfax 2	5 43712	0.9
	Circonscription de Kebili	6 41250	1.4
	Circonscription de Gafsa	5 42512	2.4
	Circonscription de Médenine	3350	1.3
	Circonscription de Manouba	5 42737	0.8
Circonscription de Tataouine	5 41522	2.2	
Total	15	6 448075	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Parti de la dignité pour la justice et le développement	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.2
Total	1	3025	-
Alliance pour la Tunisie	Circonscription de Gabès	5 42662	0.4
	Circonscription de Manouba	5 42737	0.5
	Circonscription de Tataouine	5 41522	
Total	3	5 46922	-
Parti des travailleurs tunisiens (Liste Alternative révolutionnaire)	Circonscription Tunis1	4200	1
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.8
	Circonscription de Kasserine	2550	1.8
	Circonscription de Kairouan	5 44137	1.7
	Circonscription du Kef	2870	2.7
	Circonscription de Monastir	3475	1.1
	Circonscription de Mahdia	4900	1.3
	Circonscription de Ben Arous	5 44137	1.3
	Circonscription de Bizerte	5275	1.2
	Circonscription de Tataouine	5 41522	0.4
	Circonscription de Tozeur	1050	0.8
	Circonscription de Jendouba	3275	1.5
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	1.3
	Circonscription de Sfax 2	5 43712	1.1
	Circonscription de Gabès	5 42662	0.6
	Circonscription de Kebili	5 41557	1.4
	Circonscription de Médenine	3350	0.9
	Circonscription de Manouba	5 42737	1.5
	Circonscription de Nabeul 1	3075	2.2
Circonscription de Nabeul 2	3465	2	
Total	20	5 464477	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Parti des forces du 14 janvier 2011	Circonscription de Sfax 1	3000	0.3
	Circonscription de Sfax 2	3000	0.3
	Circonscription de Kasserine	2550	0.6
Total	3	8550	-
Parti de l'unité populaire	Circonscription Tunis 1	4200	0.5
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.5
	Circonscription de Monastir	3475	0.3
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.1
	Circonscription de Jendouba	3275	0.4
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.3
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.8
	Circonscription de Kebili	5 1557	1
	Circonscription de Médenine	3350	0.7
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription du Kef	2870	1
	Circonscription de Nabeul2	3465	0.7
Total	12	5 39467	-
Parti d'avant-garde arabe démocratique	Circonscription de Kasserine	2550	0.5
Total	1	2550	-
Parti populaire pour la liberté et le progrès	Circonscription du Kef	2870	1
	Circonscription de Monastir	3475	0.3
	Circonscription de Mahdia	4900	0.8
	Circonscription de Zaghuan	5 1767	0.3
	Circonscription de Sousse	5 4537	0.1
	Circonscription de Médenine	3350	0.2
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.3
	Circonscription de Tataouine	5 1522	0.7
Total	8	5 25887	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Parti du centre social	Circonscription de l'Ariana	3500	0.1
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.5
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.3
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	0.1
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.2
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.6
Total	6	5 18987	-
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.4
	Circonscription du Kef	2870	0.9
	Circonscription de Monastir	3475	0.3
	Circonscription de Mahdia	4900	0.6
	Circonscription de Béja	3395	0.6
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.1
	Circonscription de Sousse	5 4537	2.5
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.2
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.5
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	0.9
	Circonscription de Gabès	5 2662	0.4
	Circonscription de Kebili	5 1557	0.5
	Circonscription de Gafsa	5 2512	0.2
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.3
	Circonscription de Tozeur	1050	0.8
	Circonscription de Tataouine	5 1522	0.8
	Circonscription de Médenine	3350	0.3
Total	18	5 55557	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Parti du Néo-Destour	Circonscription Tunis 1	4200	0.2
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.4
	Circonscription de Kairouan	5 4137	1.5
	Circonscription de Monastir	3475	1.1
	Circonscription de Mahdia	4900	0.9
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.1
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.5
	Circonscription de Gabès	5 2662	0.9
Total	8	29060	-
Union néo-bourguibienne	Circonscription de Gafsa	5 2512	0.2
Total	1	5 2512	-
Mouvement de l'unité populaire	Circonscription de Monastir	3475	1.1
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.6
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.2
Total	3	5 9047	-
Parti réformiste destourien	Circonscription de Monastir	3475	2
	Circonscription de Béja	3395	1.6
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.6
	Circonscription de Sfax 1	3000	1.1
	Circonscription de Gafsa	5 2512	1.8
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.7
Total	6	19020	-
Mouvement de la réforme et de la justice sociale	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.1
Total	1	3025	-
Le Parti tunisien du travail	Circonscription Tunis 1	4200	0.3
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.3
	Circonscription de Médenine	3350	
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.3
	Circonscription du Kef	2870	1.2
	Circonscription de Monastir	3475	1.2
	Circonscription de Mahdia	4900	0.7
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.2
	Circonscription de Sousse	5 4537	0.5

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.5
	Circonscription de Gabès	5 ·2662	0.2
	Circonscription de Manouba	5 ·2737	0.8
	Circonscription de Ben Arous	5 ·4137	0.4
	Circonscription de Tataouine	5 ·1522	0.6
	Circonscription de Nabeul1	3075	0.8
Total	15	5 ·51742	-
Parti démocrate progressiste	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	1.2
	Circonscription de Gafsa	5 ·2512	2.6
	Circonscription de Monastir	3475	2.3
	Circonscription de Kairouan	5 ·4137	1.5
	Circonscription de Sfax1	3000	2.6
	Circonscription de Sfax2	5 ·3712	1.8
Total	6	5 ·19862	-
Parti réformiste destourien	Circonscription Tunis2	5 ·3612	0.7
	Circonscription de Gafsa	5 ·2512	1.8
	Circonscription de Kasserine	2550	1.1
Total	3	8675	-
Mouvement des démocrates socialistes	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription de Kairouan	5 ·4137	0.2
	Circonscription du Kef	2870	0.8
	Circonscription de Monastir	3475	0.3
	Circonscription de Béja	3395	0.6
	Circonscription de Bizerte	5275	0.3
	Circonscription de Tozeur	1050	1
	Circonscription de Jendouba	3275	1.7
	Circonscription de Zaghuan	5 ·1767	0.9
	Circonscription de Séliana	5 ·2572	0.7
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	□
	Circonscription de Sfax 2	5 ·3712	0.4
	Circonscription de Ben Arous	4137.5	0.6
	Circonscription de Gabès	5 ·2662	0.2
Circonscription de Kebili	5 ·1557	0.9	

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.3
	Circonscription de Mahdia	4900	0.4
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.6
	Circonscription de Nabeul 2	3465	1.4
Total	19	5 56452	-
Parti de la culture et du travail	Circonscription de l'Ariana	3500	0.1
	Circonscription du Kef	2870	0.3
	Circonscription de Tataouine	5 1522	0.9
	Circonscription de Tozeur	1050	0.7
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.2
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.2
Total	6	5 15817	-
Le Parti libre destourien tunisien démocratique	Circonscription de Sfax 2	5 3712	0.8
	Circonscription de Gabès	5 2662	2.1
Total	2	6375	-
Parti de la nation culturel unioniste	Circonscription de Monastir	3475	2.6
	Circonscription de Kasserine	2550	0.3
Total	2	6025	-
Parti de la justice et du développement	Circonscription de Kasserine	2550	0.3
	Circonscription de Monastir	3475	0.3
	Circonscription de Béja	3395	0.7
	Circonscription de Zaghuan	3275	0.8
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.9
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	0.2
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.2
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.3
Total	8	5 26582	-
Union démocratique unioniste	Circonscription Tunis 1	4200	0.3
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.3
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.3
	Circonscription de Kasserine	2550	0.8
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.3
	Circonscription de Monastir	3475	0.2
	Circonscription de Béja	3395	0.5

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.3
	Circonscription de Bizerte	5275	0.5
	Circonscription de Tataouine	5 1522	1.5
	Circonscription de Tozeur	1050	1
	Circonscription de Jendouba	3275	1.4
	Circonscription de Zaghouan	5 1767	0.9
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.1
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.9
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	0.3
	Circonscription de Kebili	5 1557	0.5
	Circonscription de Médenine	3350	0.5
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.4
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.5
Total	20	5 63082	-
Parti des verts pour le progrès	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.2
	Circonscription de Mahdia	4900	0.2
	Circonscription de Jendouba	3275	1
	Circonscription de Zaghouan	5 1767	0.4
	Circonscription de Gabès	5 2662	0.4
	Circonscription de Kebili	5 1557	0.4
	Circonscription de Médenine	3350	0.6
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.2
Total	8	25115	-
Parti progressiste républicain tunisien	Circonscription de Zaghouan	5 1767	0.4
Total	1	5 1767	-
Parti de la fidélité pour la Tunisie	Circonscription de l'Ariana	3500	0.1
	Circonscription de Tozeur	1050	0.2
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.6
Total	3	11110	-
Le Mouvement progressiste tunisien	Circonscription de Béja	3395	0.4
	Circonscription de Jendouba	3275	1
Total	2	6670	-
Mouvement de la dignité et de la démocratie	Circonscription de Sousse	5 4537	2.4
Total	1	5 4537	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Parti de la lutte progressiste	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.5
	Circonscription de Monastir	3475	0.3
	Circonscription de Mahdia	4900	0.6
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.8
	Circonscription de Sousse	5 4537	0.1
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.2
Total	6	22360	-
Mouvement des patriotes démocrates	Circonscription de l'Ariana	3500	0.4
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.8
	Circonscription de Monastir	3475	1
	Circonscription de Mahdia	4900	0.6
	Circonscription de Béja	3395	1.9
	Circonscription de Tozeur	1050	0.5
	Circonscription de Zaghuan	5 1767	0.7
	Circonscription de Séliana	5 2572	2.4
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	1.6
	Circonscription de Gafsa	5 2512	1.6
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.5
	Circonscription de Médenine	3350	1.9
	Circonscription de Kasserine	2550	2.2
	Circonscription de Sfax 1	3000	1
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	0.4
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.6
Circonscription de Nabeul 1	3075	0.7	
Total	17	5 52897	-
Parti de la dignité et du développement	Circonscription du Kef	2870	1.1
	Circonscription de Monastir	3475	0.1
	Circonscription de Jendouba	3275	1.1
Total	3	9620	-
Parti de la dignité et de l'égalité	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.1
	Circonscription de Sousse	5 4537	
	Circonscription de Monastir	3475	
Total	3	12150	-
L'Alliance républicaine	Circonscription Tunis 1	4200	0.3
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription de Bizerte	5275	0.2

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.3
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.6
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.4
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.3
	Circonscription de Nabeul 2	3465	0.3
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.2
	Circonscription de Kasserine	2550	0.5
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.2
Total	11	38150	-
Parti de la réforme et du développement	Circonscription de Béja	3395	0.5
	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription de Kasserine	2550	0.9
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.3
	Circonscription de Monastir	3475	0.2
	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.7
	Circonscription de Bizerte	5275	0.3
	Circonscription de Tozeur	1050	0.7
	Circonscription Tunis2	5 3612	0.1
	Circonscription de Zaghuan	5 1767	0.5
	Circonscription de Séliana	5 2572	0.8
	Circonscription de Sousse	5 4537	0.2
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.3
	Circonscription de Sfax 1	3000	0.2
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	0.1
	Circonscription de Gabès	5 2662	0.2
	Circonscription de Gafsa	5 2512	1.2
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.6
Circonscription de Nabeul 2	3465	0.2	
Circonscription de Manouba	5 2737	0.4	
Total	20	64200	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Tunisie verte	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.5
	Circonscription de Mahdia	4900	0.2
	Circonscription de Tozeur	1050	1.2
	Circonscription de Zaghouan	5 1767	0.7
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.3
	Circonscription de Gafsa	5 2512	1.2
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.3
	Circonscription de Nabeul 1	3075	0.8
Total	8	23205	-
Parti de l'indépendance pour la liberté	Circonscription de l'Ariana	3500	0.2
	Circonscription de Manouba	5 2737	0.3
Total	2	5 6237	-
Afek Tounes	Circonscription Tunis 1	4200	1.3
	Circonscription de l'Ariana	3500	2.3
	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.7
	Circonscription du Kef	2870	2
	Circonscription de Monastir	3475	2.4
	Circonscription de Bizerte	5275	2
	Circonscription Tunis2	5 3612	2.5
	Circonscription de Nabeul 2	3465	2.7
	Circonscription de ben Arous	5 4137	1.9
	Circonscription de Sousse	5 4537	1.3
	Circonscription de Sfax 1	3000	1.7
	Circonscription de Sfax 2	5 3712	2.5
	Circonscription de Gabès	5 2662	1
	Circonscription de Manouba	5 2737	2.1
Total	14	5 51322	-
Parti Tounes El Karama	Circonscription de Kairouan	5 4137	0.6
	Circonscription de Mahdia	4900	0.4
	Circonscription de Tataouine	5 1522	0.8
	Circonscription de Nabeul 2	3465	1.8
	Circonscription de Médenine	3350	0.5
Total	5	17375	-
Forum démocratique pour le travail et les libertés	Circonscription de Kairouan	5 4137	2.3
	Circonscription de Sidi Bouzid	3025	0.97
	Circonscription de Médenine	3350	2.9
	Circonscription de Tataouine	5 1522	1.7
Total	4	12035	-

Parti	Circonscription électorale	Montant de la tranche	Le pourcentage de voix obtenues
Union populaire républicain	Circonscription de Kasserine	2550	1.8
Total	1	2550	-
Parti de la modernité	Circonscription de Ben Arous	5 4137	0.1
Total	1	5 4137	-

ANNEXE N°9 : les listes indépendantes appelées à rembourser la deuxième tranche de la subvention

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription Tunis1	Liste les indépendants	0.2	4200
	Liste l'auditeur	0.1	4200
	L'égalité	0.7	4200
	Liste la Fidélité aux martyrs	0.2	4200
	Les amis du peuple	0.1	4200
	Essor et progrès	0.1	4200
	L'Unité nationale	1	4200
	Les libéraux progressistes	0.1	4200
	Ensemble pour l'édification de l'avenir de la Tunisie	0.1	4200
	Le peuple veut la vie paisible et la liberté	0.3	4200
	Liste indépendante Tariq essalama	0.4	4200
	Le peuple voulait la vie	0.3	4200
	Emploi e développement	0.2	4200
	Voix de la révolution	0.1	4200
	Le salut	0.2	4200
	Ton œil sur ton pays	0.1	4200
	Essafa	0.2	4200
	La réconciliation et l'édification	0.3	4200
	Tolérance	0.5	4200
	Le peuple veut	0.2	4200
Errahma	0.2	4200	
Alliance républicaine	0.2	4200	
Coalition la Dignité	0.6	4200	
Circonscription de l'Ariana	Tariq Essalama	1	3500
	Soleil de la liberté	0.1	3500
	L'égalité	0.1	3500
	Edification globale et développement équitable	0.1	3500
	Liste libre indépendante	0.3	3500
	Liste indépendante des roses	0.3	3500
	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	2.2	3500
	L'égalité et la liberté	0.1	3500
	Notre constitution	0.9	3500
	15 janvier	0.1	3500
	Les précaires (El Kadihoune)	0.5	3500
	Les indépendants pour la démocratie et la citoyenneté	0.1	3500
	La citoyenneté créatrice	0.2	3500

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de l'Ariana	l'Alliance libérale	0.3	3500
	Indépendants pour la Constitution de la Révolution	0.1	3500
	L'Unité nationale	0.2	3500
	Réconciliation et édification	0.3	3500
	Fierté des libres	0.2	3500
	Les progressistes indépendants	0.3	3500
	Le citoyen ami	0.2	3500
	Mouvement de la jeunesse tunisienne	0.1	3500
	MDS 9e congrès	0.1	3500
	Groupe indépendants pour l'assemblée constitutive	0.1	3500
	Soleil	0.4	3500
	Les destouriens libres	0.2	3500
	Liste indépendantes pour le développement et l'emploi	0.3	3500
	Circonscription de Kasserine	Union des libéraux Essabasseb	0.7
Jeunesse tunisienne indocile libre		0.4	2550
Essedek		0.9	2550
Alliance républicaine		0.6	2550
Le travail populaire indépendant		0.9	2550
Les jeunes de Chaambi		0.4	2550
Les jeunes de la révolution		0.6	2550
la jeunesse progressiste		0.5	2550
L'espoir et le défi		0.4	2550
La fidélité		3	2550
Les fidèles		0.8	2550
Front du 24 décembre		0.6	2550
Le défi		1.4	2550
Circonscription de Kairouan	Printemps	0.3	4137, 5
	L'emploi et la dignité pour la citoyenneté	0.4	4137, 5
	Le droit au travail, au développement et à la dignité	0.7	4137, 5
	Le martyr	0.4	4137, 5
	L'olivier	0.6	4137, 5
	Jasmins	0.3	4137, 5
	Les aghlabides	0.9	4137, 5
	Tarik essalama	0.5	4137, 5

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Kairouan	Le changement et la réforme	0.2	4137, 5
	La fidélité	0.3	4137, 5
	Kairouan de demain	0.2	4137, 5
	La citoyenneté est le courage du refus responsable	0.1	4137, 5
	L'indépendante pour la révolution, la défense civile et la réforme	0.3	4137, 5
	La Volonté du peuple	0.2	4137, 5
	Les indépendants	0.4	4137, 5
	L'indépendante des démocrates socialistes	0.2	4137, 5
	Les jeunes démocrates	0.6	4137, 5
	Le départ	0.3	4137, 5
	L'opinion libre	0.2	4137, 5
	Liste indépendante populaire	0.3	4137, 5
	La parole au peuple	0.2	4137, 5
	Constitution de la Tunisie libre	0.5	4137, 5
	Les brises de la liberté	0.6	4137, 5
	Le courant indépendant des jeunes	0.1	4137, 5
	Démocratie et justice sociale	0.3	4137, 5
	Nation libre	0.9	4137, 5
	Réalisme	0.5	4137, 5
	Dignité nationale	0.2	4137, 5
	Alliance républicaine	0.3	4137, 5
	Pour un front national tunisien	0.6	4137, 5
	Alliance de l'unité nationale	0.6	4137, 5
Avant-garde pour le travail et la dignité	0.4	4137, 5	
Circonscription du Kef	liberté	1.6	2870
	La parole au peuple	0.6	2870
	L'indépendante pour la citoyenneté et l'action démocratique	1	2870
	Les précaires (El Kadihoune)	0.2	2870
	Feuille verte	0.9	2870
	Tarik Essalama	1.3	2870
	Alliance républicaine	0.6	2870
	La confiance	2.6	2870
Réforme et développement	1.2	2870	

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Monastir	dignité, justice et paix sociale	0.2	3475
	L'espoir	0.7	3475
	Tunisie nouvelle	0.2	3475
	Volonté du peuple	0.3	3475
	Les indépendants	0.5	3475
	l'Alliance libérale	0.1	3475
	Militantisme social	0.2	3475
	la nation	0.2	3475
	Justice et réconciliation	0.5	3475
	Achoumoukh (Fierté)	2.3	3475
	Souveraineté du peuple	0.9	3475
	Ma Patrie bien-aimée	0.3	3475
	L'unité notre objectif	0.3	3475
	Progrès pour la Tunisie	0.3	3475
	L'Unité nationale	1.3	3475
	Essedek	0.3	3475
	El Khomsa	0.5	3475
	Message de Tunisie pour un monde éclairé	0.1	3475
Tarik Essalama	0.5	3475	
Circonscription de Mahdia	l'Alliance libérale	0.1	4900
	L'aspiration	0.7	4900
	Le pari	0.5	4900
	La voix de la démocratie	0.4	4900
	Tunisie El Amen	0.5	4900
	Jeunesse du défi	0.5	4900
	La voix libre	0.8	4900
	Tous tunisiens	0.6	4900
	L'Unité nationale	0.9	4900
	Les libéraux	0.5	4900
	Rencontre démocratique	0.3	4900
	Militantisme social	0.5	4900
	Développement équilibré et justice sociale	0.6	4900
	Tarik Essalama	0.4	4900
	L'olivier	0.9	4900
	La réforme sociale	0.2	4900
Circonscription de Béja	Alliance républicaine	2.4	3395
	Jeunes de la liberté et de la dignité	2.1	3395
	Feuille verte	1.2	3395
	L'olivier	1.1	3395
	Le peuple veut	0.7	3395
	Notre constitution	1	3395
	Réforme et progrès	0.8	3395
Circonscription de Ben Arous	Travail et réforme	0.2	4137, 5
	L'aube de la liberté	0.2	4137, 5
	L'Unité nationale	0.3	4137.5

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Ben Arous	Les jeunes du jasmin	0.2	4137.5
	Identité et liberté	0.2	5 4137
	Les étoiles	0.8	5 4137
	Errached	0.2	5 4137
	Fidélité	0.4	5 4137
	Le plus	0.1	5 4137
	Voix des jeunes	0.2	5 4137
	L'étoile	0.6	5 4137
	Tarik Essalama	0.5	5 4137
	Coalition de la nation	0.2	5 4137
Circonscription de Bizerte	Militantisme social	0.6	5275
	Equilibre, Justice et réconciliation	0.3	5275
	L'Unité nationale Bizerte	0.5	5275
	Phare	0.2	5275
	Ichkeul	0.5	5275
	Le' lendemain	1.4	5275
	dignité et liberté	0.4	5275
	La fidélité et Résistance	0.3	5275
	Front national progressiste	0.6	5275
	Alliance républicaine	1.1	5275
	Troisième voie	0.3	5275
	La fidélité	1	5275
	Pour un front national tunisien	0.2	5275
	L'action démocratique républicaine	0.3	5275
	Notre constitution	0.8	5275
	L'Unité nationale	0.5	5275
	La justice est le fondement de toute civilisation	0.2	5275
	Bizerte la mère	0.4	5275
Coalition de la nation	0.4	5275	
Circonscription de Tataouine	Développement et équité	1.2	1522, 5
	El Amana pour un Etat de justice et de liberté	0.7	1522, 5
	La fidélité pour la patrie et les martyrs	0.3	1522, 5
	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	2.4	1522, 5
	Tataouine l'Avenir	1.2	1522, 5
	Jeunes indépendants de Tataouine	1.1	1522, 5
	Liste indépendante pour la liberté et le développement	0.9	1522, 5

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Tataouine	L'espoir du Sud	0.9	1522, 5
	Fidélité au sang des martyrs	1.2	1522, 5
Circonscription de Tozeur	Fondation et édification	1.1	1050
	L'union et justice	0.3	1050
	MDS 9e congrès	1.6	1050
	La voix des jeunes d'El Djérid	0.6	1050
	L'hirondelle	0.5	1050
	Union des jeunes indépendants	0.9	1050
	Le salut	0.9	1050
	Abul kacem Chebbi	0.6	1050
	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	0.4	1050
	L'Unité nationale	0.3	1050
	Liberté et solidarité	1.6	1050
Circonscription Tunis2	L'espoir pour tous	0.1	3612, 5
	L'Unité nationale	0.3	3612, 5
	Le peuple voulait la vie	0.2	3612, 5
	Alliance de la jeunesse tunisienne	0.2	3612, 5
	Triomphons pour demain	0.1	3612, 5
	Volonté de la vie	0.1	3612, 5
	Liste indépendante des jasmins pour la réalisation des objectifs de la révolution	0.1	3612, 5
	Al Amen	0.1	3612, 5
	Notre constitution	2.6	3612, 5
	Triomphe pour la Tunisie	0.2	3612, 5
	Phare	0.1	3612, 5
	- L'alliance de la dignité	0.3	3612, 5
	Jeunesse tunisienne	0.1	3612, 5
	Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement	0.94	3612, 5
	L'alternative pour la réforme	0.2	3612, 5
	Alliance républicaine	0.2	3612, 5
la Tunisie de demain	1	5 ,3612	
Circonscription de Jendouba	L'indépendante pour une constitution juste entre les régions	1.1	3275
	La fidélité à la révolution et l'édification de l'avenir	0.6	3275
	Les indépendants pour la démocratie et le développement	1.5	3275

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Jendouba	pour l'édification d'un lendemain meilleur pour la Tunisie	0.5	3275
	Dignité, liberté et développement durable	0.5	3275
	L'Avenir et l'ambition pour la dignité	0.6	3275
	Un lendemain meilleur	0.4	3275
	MDS 9 ^{ème} congrès	0.4	3275
	L'unité	1.5	3275
	Goutte de la vie	0.5	3275
	justice sociale	0.7	3275
	Gloire et fierté	0.7	3275
	le Printemps	0.7	3275
	Développement, justice et égalité	0.7	3275
	Pétition populaire pour la liberté et le développement	Plus de 3	3275
	justice	1.2	3275
	dignité	0.8	3275
	La Tunisie d'abord, aujourd'hui et demain	0.5	3275
	jeunes de Tunisie pour la justice et le développement	0.5	3275
	La parole au peuple	1	3275
	Militantisme national	0.6	3275
	La paix	0.6	3275
	Les indépendants Les libéraux	1.7	3275
La fidélité	0.5	3275	
Circonscription de Zaghouan	Les jeunes libres	1.3	1767, 5
	L'espoir	1.2	1767, 5
	Pour la Constitution de la Révolution	0.9	1767, 5
	Médiation pour l'unité	0.4	1767, 5
	Racines	0.4	1767, 5
	Liberté et justice sociale	0.4	1767, 5
	Les progressistes modernistes indépendants	0.4	5 ,1767
	Zaghouan leadership	0,01	5 ,1767
	La gloire pour la révolution et les martyrs	0.4	1767, 5
	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	0.3	5 ,1767
	Feuille verte	0.3	1767, 5
	Le développement	1.3	1767, 5
	Zaghouan, la citoyenneté et la liberté	0.9	1767, 5

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Zaghouan	Pour un front national tunisien	0.4	1767, 5
	la dignité pour la protection de la révolution	1	1767, 5
Circonscription de Séliana	l'espoir	1	2572, 5
	Alliance républicaine	0.7	2572, 5
	Les bras de l'avenir	0.7	2572, 5
	La volonté pour le développement	0.5	2572, 5
	Liberté et travail	0.5	2572, 5
	Démocratie et justice sociale	1.5	2572, 5
	dignité	0.6	2572, 5
	Voie de développement équitable	0.9	2572, 5
	Liste Progressiste indépendante	0.7	2572, 5
	La prospérité et le progrès	0.3	2572, 5
	Epis de mon pays	0.9	2572, 5
	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	1.2	5 ,2572
	Le peuple voulait la vie	1.1	5 ,2572
	Le bien	1.1	5 ,2572
Circonscription de Sousse	la Voix des travailleurs	0.4	5 ,4537
	Les enfants du peuple	0.4	5 ,4537
	liberté	0.4	4537, 5
	Liste du 23 octobre 2011	0.2	4537, 5
	Le droit de vivre dans la dignité	0.2	4537, 5
	Jeunes indépendants	0.3	4537, 5
	L'horizon de Boujafar	0.3	4537, 5
	Rayon	0.5	4537, 5
	Les libres de la Tunisie verte	0.2	4537, 5
	Fidèles	0.2	4537, 5
	Alliance républicaine	0.5	4537, 5
Circonscription de Sousse	L'espoir	0.3	4537, 5
	La souveraineté au peuple	0.1	4537, 5
	Mouvement de la jeunesse tunisienne	0.2	4537, 5
	Tarik Essalama	0.5	4537, 5
	Alternative démocratique	0.2	4537, 5
	Construction de la Tunisie de demain	0.1	4537, 5
	La paix	0.6	4537, 5
	Tunisie nouvelle	0.1	4537, 5
	Alliance républicaine	0.5	4537, 5

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Sidi Bouzid	Révolution de la lumière pour la vie et la dignité	0.2	3025
	La vraie promesse	0.3	3025
	Pour les précaires	0.5	3025
	Les militants libéraux	0.4	3025
	MDS 9e congrès	0.1	3025
	Le développement et les droits civils	0.2	3025
	Démocratie populaire	0.5	3025
	Jeunesse de l'édification	0.2	3025
	Notre droit dans notre pays	1	3025
	Certitude	0.2	3025
	Le développement et la justice, un droit pour tous	0.3	3025
	Les jeunes de la révolution civile	0.2	3025
	Travail et sacrifice pour la Tunisie	0.3	3025
	Le développement et la citoyenneté	0.4	3025
	Les protecteurs de la révolution du 17 décembre	0.4	3025
	L'Unité nationale	0.6	3025
	Balance	0.3	3025
	Les jeunes de Sidi Bouzid	0.3	3025
	17décembre pour la liberté et le développement	0.6	3025
	Fidélité aux martyrs de Sidi Bouzid	0.8	3025
	Les libres de Sidi Bouzid	0.3	3025
	Les jeunes libres	0.2	3025
Volonté du peuple	0.3	3025	
lendemain	0.9	3025	
Les patriotes libres	0.5	3025	
Circonscription de Sfax 1	Voix de l'indépendant	2.3	3000
	l'avenir de la verte	0.2	3000
	Feuille verte	0.3	3000
	Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	0.4	3000
	Les indépendants pour la réforme, le développement et le travail	0.2	3000
	Sincérité	0.3	3000
	Uni pour la Tunisie	0.7	3000

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Sfax 1	La réforme révolutionnaire	0.7	3000
	Action pour la suprématie de la loi	0.1	3000
	Notre constitution	0.6	3000
	Ensemble pour un lendemain meilleur	0.2	3000
	Les régions pour la Tunisie de demain	0.5	3000
	Citoyenneté active	0.1	3000
	L'Amour de la patrie est de la foi	1.4	3000
	L'union	0.1	3000
	En Avant	1.7	3000
	Travail et réforme	0.3	3000
	Le bien	1	3000
	La souveraineté au peuple	0.2	3000
Circonscription de Sfax 2	ô peuple je t'aime	0.2	3712, 5
	Tarik Essalama	0.5	3712, 5
	Les supporters du peuple	0.2	3712, 5
	Feuille verte	0.3	3712, 5
	Les indépendants pour la réforme, le développement et le travail	0.1	3712, 5
	Uni pour la Tunisie	0.4	3712, 5
	Notre constitution	0.4	3712, 5
	Pour la démocratie et le développement social	0.1	3712, 5
	Construisons ensemble	0.3	3712, 5
	Essor et progrès	0.2	3712, 5
	L'indépendante pour les démocrates socialistes	0.2	3712, 5
	Hé Tunisiens	0.1	3712, 5
	Les libéraux	0.2	3712, 5
	Démocratie de la justice à la liberté	0.2	3712, 5
	Protégeons notre révolution	0.4	3712, 5
	Dignité, liberté, développement et justice sociale	0.1	3712, 5
	Indépendants pour une justice sociale	0.4	3712, 5
	Humanisme, principes et valeurs	0.1	3712, 5
	justice	0.3	3712, 5
	L'Amour de la patrie est de la foi	0.3	3712, 5
Pour un front national tunisien	0.2	3712, 5	
l'Alliance libérale	0.2	3712.5	
Circonscription de Gabès	dignité	0.2	2662, 5
	Les indépendants Les libéraux	0.2	2662, 5

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Gabès	Construisons pour nos enfants	0.3	2662, 5
	Achoumoukh (Fierté(0.4	2662, 5
	La confiance ُ L'espoir	0.6	2662, 5
	Jeunes indépendants	0.4	2662, 5
	Tarik essalama	0.5	2662, 5
	Gabes pour la citoyenneté	0.3	2662, 5
	Front national progressiste	0.3	2662, 5
	conscience	0.6	2662, 5
	Militants libres pour les régions	0.6	2662, 5
	La liberté responsable	0.4	2662, 5
Circonscription de Kebili	Alliance républicaine	0.9	1557, 5
	Réforme et réconciliation	0.6	1 1492
	L'Unité nationale	0.4	1557, 5
	dignité	2.5	1557, 5
	Philosophie	0.3	540
	Progressiste indépendante	1.9	5 1557
Circonscription de Gafsa	Feuille verte	0.2	2512, 5
	La paix sociale	0.3	2512, 5
	Alliance républicaine	0.9	2512, 5
	Révolution indépendante	0.2	2512, 5
	L'Aube brillant	0.8	2512, 5
	Le processus révolutionnaire	2.3	2512, 5
	Indépendants libres	1.1	2512, 5
	25 janvier	0.2	2512, 5
	Liberté et justice dans le développement	0.2	2512, 5
	Le martyr	1.9	2512, 5
	Essedek ُ La fidélité	1	2512, 5
	La Tunisie, notre pays, nous la protégeons et nous la construisons	0.2	2512, 5
	Jeunesse et fierté	0.7	2512, 5
	Union, modernité et développement	0.1	2512, 5
	Voie de la démocratie	0.8	2512, 5
	A toi la gloire ô ma patrie	0.6	2512, 5
	Le pain indépendant	0.3	2512, 5
	La nouvelle voie	0.5	2512, 5
	Ensemble pour la Tunisie	0.2	2512, 5
	Les caravanes pour la réalisation de l'espoir	0.2	2512, 5
	L'intégrité et la dignité	0.2	2512, 5
	La volonté et la liberté	0.4	2512, 5
La révolution des jeunes	0.8	2512, 5	
La fidélité à la révolution	0.4	2512, 5	

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Gafsa	L'Agriculteur	1.5	2512, 5
	Volonté de rectification du processus	0.2	2512, 5
	Consensus pour la modernité	2.3	2512, 5
	Les indépendants Les libéraux	0.6	3350
Circonscription de Médenine	Jeunes indépendants à Médenine	0.4	3350
	L'indépendance	0.9	3350
Circonscription de Médenine	Les engagés libres	0.6	3350
	Le développement	0.9	3350
	La révolution, une édification continue	0.4	3350
	L'opinion libre	0.2	3350
	les Régions pour la Tunisie de demain	0.3	3350
	Feuille verte	0.6	3350
	traversée	1	3350
	Les indépendants au Gouvernorat de Médenine	0.5	3350
	Alliance républicaine	0.5	3350
	Al Amen	0.5	3350
	L'Unité nationale	1.1	3350
	La dignité	0.4	3350
	La fidélité	0.9	3350
Circonscription de Manouba	Le peuple voulait la vie	0.2	2737, 5
	L'aube de la Tunisie libre	0.2	2737, 5
	La vraie promesse	0.2	2737, 5
	Le Peuple triomphe	0.2	2737, 5
	MDS 9e congrès	0.3	2737, 5
	Honnêteté et justice	1.6	2737, 5
	Alliance républicaine	0.5	2737, 5
	Jeunes de la liberté	0.4	2737, 5
	Moi aussi citoyen	0.4	2737, 5
	La fidélité	0.2	2737, 5
	Sagesse	0.3	2737, 5
	L'espoir	0.2	2737, 5
	Clef du travail de la réforme et de la concrétisation	0.1	2737, 5
	Mouvement de la jeunesse tunisienne	0.2	2737, 5
	La Bataille aujourd'hui et l'Avenir demain	0.5	2737, 5
	Tous pour la Tunisie	0.6	3075
Circonscription de Nabeul 1	Volonté du peuple	0.2	3075
	L'Unité nationale	0.4	3075
	Pour un front national tunisien	0.4	3075

Circonscription électorale	Nom der la liste	Pourcentage des voix	Montant de la tranche
Circonscription de Nabeul 1	La lumière indépendante	0.7	3075
	Le peuple veut...	0.7	3075
	Les indépendants Les libéraux	0.3	3075
	Notre constitution	0.7	3075
	Tariq Essalama	1.8	3075
	Indépendants pour les jeunes compétents et diplômés	0.3	3075
	La modération	0.3	3075
	Les constantes de la révolution	0.3	3075
	Parole du peuple	0.5	3075
	l'Alliance libérale	0.1	3075
	Militantisme social	0.3	3075
	Solutions pour le développement	0.2	3075
	le succès de la révolution	0.4	3075
	La Tunisie libre	0.5	3465
Circonscription de Nabeul 2	Volonté	0.3	3465
	Mouvement des jeunes libres promesses	0.4	3465
	Citoyens libres	0.4	3465
	Tariq Essalama	0.5	3465
	L'Espoir	0.5	3465
	La Concorde	0.2	3465
	Notre constitution	0.6	3465
	la dignité pour le citoyen et la fierté pour la patrie	0.6	3465
	L'hirondelle	0.5	3465
	Justice, liberté et réforme	2	3465
	Front révolutionnaire	1.1	3465
	Mouvement de la jeunesse tunisienne	0.3	3465
	La fidélité pour la Tunisie	0.7	3465

ANNEXE N° 10 : Erreur dans la compétence territoriale de la prise en charge

Parti	Nombre de circonscriptions au titre desquelles il a bénéficié de la deuxième tranche	Nombre de circonscriptions dans lesquelles la subvention doit être remboursée	Nombre de circonscriptions au titre desquelles la prise en charge des montants dus a été effectuée	Erreurs dans la compétence territoriale de la prise en charge	Autres erreurs
Al Majd	13	13	14	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	Il a été procédé à la prise en charge de la deuxième tranche au titre de la circonscription de Tozeur par erreur.
Parti démocrate-social de la nation	9	9	9	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	-
Pôle démocratique moderniste	24	21	19	11 tranches ont été prises en charge par le Trésorier régional de Tunis 1 et 4 par le Trésorier régional de Tunis 2 au lieu de la prise en charge de chaque montant par le Trésorier régional territorialement compétent.	Il n'a pas été procédé à la prise en charge de deux tranches au titre des circonscriptions de Manouba et Nabeul1.
Mouvement Baath	16	16	16	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	-
Front populaire unioniste	7	7	8	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	-

Parti	Nombre de circonscriptions au titre desquelles il a bénéficié de la deuxième tranche	Nombre de circonscriptions dans lesquelles la subvention doit être remboursée	Nombre de circonscriptions au titre desquelles la prise en charge des montants dus a été effectuée	Erreurs dans la compétence territoriale de la prise en charge	Autres erreurs
Le Mouvement du peuple unioniste progressiste	16	16	16	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	-
Mouvement réformateur tunisien	5	5	5	Il a été procédé à la prise en charge d'un montant concernant Nabeul 2 auprès du Trésorier régional de Tunis 2 au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	-
Parti des forces du 14 janvier 2011	3	3	3	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Sfax territorialement compétent.	-
L'Alliance nationale pour la paix et la prospérité	18	18	18	Il a été procédé à la prise en charge d'un montant concernant la circonscription de Mahdia auprès du Trésorier régional de Tunis 1 au lieu du Trésorier régional de Tunis 2 territorialement compétent.	-
Parti du Néo-Destour	8	8	8	Il a été procédé à la prise en charge d'un montant concernant la circonscription de Tunis 2 auprès du Trésorier régional de Tunis 2 et la prise en charge d'un montant concernant la circonscription de Séliana auprès du Trésorier régional de Tunis 1 au lieu du Trésorier régional de l'Ariana territorialement compétent.	-

Parti	Nombre de circonscriptions au titre desquelles il a bénéficié de la deuxième tranche	Nombre de circonscriptions dans lesquelles la subvention doit être remboursée	Nombre de circonscriptions au titre desquelles la prise en charge des montants dus a été effectuée	Erreurs dans la compétence territoriale de la prise en charge	Autres erreurs
Le Parti tunisien du travail	15	15	15	Des montants concernant les circonscriptions de Tunis 1, Gabès et Ben Arous ont été prise en charge par le Trésorier régional de Tunis 1 au lieu par le Trésorier régional de Tunis 2 territorialement compétent.	-
Parti réformiste destourien	3	3	3	Un montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été prise en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 2 territorialement compétent.	-
Mouvement des démocrates socialistes	20	19	19	Le montant dû au titre de la circonscription de Gabès a été pris en charge par le Trésorier régional de Gabès au nom de la tête de liste au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	-
Parti de la nation culturelle unioniste	2	2	2	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 2 territorialement compétent	-
Parti de la justice et du développement	8	8	8	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	-
Union démocratique unioniste	20	20	20	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement	-

Parti	Nombre de circonscriptions au titre desquelles il a bénéficié de la deuxième tranche	Nombre de circonscriptions dans lesquelles la subvention doit être remboursée	Nombre de circonscriptions au titre desquelles la prise en charge des montants dus a été effectuée	Erreurs dans la compétence territoriale de la prise en charge	Autres erreurs
Mouvement des patriotes démocrates	18	17	17	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge par le Trésorier régional de Kasserine au lieu du Trésorier régional de Tunis 1 territorialement compétent.	-
L'Alliance républicaine	10	10	11	Il a été procédé à la prise en charge d'un montant au titre de la circonscription de Séliana à la trésorerie régionale de Tunis 1 et d'un montant dû au titre de la circonscription de Kasserine à la trésorerie régionale de Kasserine au lieu de la trésorerie régionale de Tunis 2 territorialement compétente.	-
Afek Tounes	16	14	13	Le montant dû au titre de la circonscription de Manouba a été pris en charge à la trésorerie régionale de Tunis 2 (transmission en date du 02/02/2012) au lieu de la trésorerie régionale de Tunis 1 territorialement compétente.	Le montant dû au titre de la circonscription de Monastir n'a pas été pris en charge.
Union populaire républicain	1	1	1	Le montant dû au titre de la circonscription de Kasserine a été pris en charge à la trésorerie régionale de Kasserine au lieu de la trésorerie régionale de Tunis 1 territorialement compétente	-
Selon les états des Trésoriers régionaux					

ANNEXE 11 : Erreurs commises dans les prises en charge

Parti	Circonscription	Montant de la tranche	Erreurs dans la prise en charge	Pourcentage des voix%
Al Majd	Kasserine	2550	La prise en charge, selon le document de la trésorerie régionale de Kasserine en date du 04/05/2012 a été effectuée à la recette des finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.5
Parti démocrate-social de la nation	Kasserine	2550	La prise en charge, selon le document de la trésorerie régionale de Kasserine en date du 04/05/2012 a été effectuée à la recette des finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.6
Pôle démocratique moderniste	Kasserine	2550	La prise en charge, selon le document de la trésorerie régionale de Kasserine en date du 04/05/2012 a été effectuée à la recette des finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	1.8
Pôle démocratique moderniste	Sousse	4537.5	La prise en charge a été effectuée au nom de la tête de liste Boutheina ben Hassine à la recette des finances à Hammam Sousse.	1.9
Pôle démocratique moderniste	Gabès	2662.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale Tunis 2 (transmission par le Trésorier régional de Gabès).	0.9
Pôle démocratique moderniste	Médenine	3350	La prise en charge a été effectuée au nom de la tête de liste à la recette des finances rue du port de zarzis relevant de la trésorerie régionale de Médenine.	8.1
Pôle démocratique moderniste	Nabeul 1	3075	Prise en charge non effectuée	2.9
Pôle démocratique moderniste	Manouba	2737.5	Prise en charge non effectuée	2.2
Parti de la liberté et du développement	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	0.9
Mouvement Baath	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	1.1
Parti démocratique pour la justice et la prospérité	Kef	2870	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 sans que le parti ait une candidature dans la circonscription du Kef.	-
Front populaire unioniste	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.6
Mouvement de la démocratie et du développement	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	0.7

Parti	Circonscription	Montant de la tranche	Erreurs dans la prise en charge	Pourcentage des voix%
Le Mouvement du peuple unioniste progressiste	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.7
Parti républicain maghrébin	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	0.6
Parti des forces du 14 janvier 2011	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.6
Parti d'avant-garde arabe démocratique	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.5
Parti du centre social	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	0.5
Mouvement de l'unité populaire	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	0.6
Le Parti tunisien du travail	Médenine	3350	La prise en charge a été effectuée à la Trésorerie régionale de Tunis 2(transmission du Trésorier régional de Médenine).	1
Parti réformiste destourien	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	1.1
Mouvement des démocrates socialistes	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 11	0.7
Mouvement des démocrates socialistes	Gabès	2662.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Gabès au nom de la tête de liste (recette des finances 9 avril).	0.2
Parti de la nation culturel unioniste	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.3
Parti de la justice et du développement	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.3

Parti	Circonscription	Montant de la tranche	Erreurs dans la prise en charge	Pourcentage des voix%
Parti de la justice et du développement	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	0.9
Parti de la lutte progressiste	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	0.8
Mouvement des patriotes démocrates	Séliana	2572.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 (transmission du Trésorier régional de Séliana) mais cette prise en charge n'a pas été consignée dans les états du Trésorier régional de Tunis 1	2.4
Mouvement des patriotes démocrates	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	2.2
L'Alliance républicaine	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	0.5
Parti de la réforme et du développement	Bizerte	5275	Prise en charge non effectuée	0.3
Afek Tounes	Monastir	3475	Prise en charge non effectuée	2.4
Union populaire républicain	Kasserine	2550	Selon le document du Trésorier régional de Kasserine en date du 04/05/2012, la prise en charge a été effectuée à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine.	1.8
Congrès démocratique social	Manouba	2737.5	La première tranche de la subvention au titre de la circonscription de Manouba a été payée sans qu'il soit candidat dans cette circonscription et la prise en charge a été effectuée par le Trésorier régional de Ben Arous (transmission du Trésorier régional de Manouba).	-
Parti de l'ouverture et de la fidélité	Sfax 1	3000	Le parti n'est pas candidat dans la circonscription de Sfax 1 et la prise en charge a été effectuée par erreur à la trésorerie régionale de l'Ariana (transmission du Trésorier régional de Sfax). Le remboursement concerne la circonscription de Sfax 2 au lieu de Sfax 1 dans laquelle la subvention a été payée par erreur.	-

Parti	Circonscription	Montant de la tranche	Erreurs dans la prise en charge	Pourcentage des voix%
Parti de l'ouverture et de la fidélité	Gafsa	2512.5	Le parti n'est pas candidat dans la circonscription de Gafsa et la prise en charge a été effectuée par erreur à la trésorerie régionale de l'Ariana (transmission du Trésorier régional de Gafsa). Le remboursement concerne la première tranche payée par erreur.	-
Parti de la modernité	Ben Arous	4137.5	La prise en charge a été effectuée à la trésorerie régionale de Tunis 1 suite à une transmission par le Trésorier régional compétent.	0.1
Le peuple veut la vie paisible et la liberté	Tunis 1	4200	La prise en charge non effectuée.	0.3
Printemps	Kairouan	4137.5	Prise en charge non effectuée	0.3
l'Alliance libérale	Monastir	3475	Prise en charge non effectuée	0.1
Achoumoukh (Fierté)(Monastir	3475	Prise en charge non effectuée	2.3
Ma Patrie bien-aimée	Monastir	3475	Prise en charge non effectuée	0.3
Bizerte la mère	Bizerte	5275	Prise en charge non effectuée	0.4
Fidélité au sang des martyrs	Tataouine	1522.5	Prise en charge non effectuée	1.2
MDS 9e congrès	Tozeur	1050	Prise en charge non effectuée	1.6
Les progressistes modernistes indépendants	Zaghouan	1767.5	Prise en charge non effectuée	0.4
Alliance démocratique indépendante Tariq Essalama	Zaghouan	1767.5	Prise en charge non effectuée	0.3
La fidélité	Médenine	3350	Prise en charge non effectuée	0.9
Alliance républicaine	Sousse	4537.5	Prise en charge non effectuée	0.5
Liste de la réforme et du développement	Kef	2870	Prise en charge non effectuée	1.2
Parti démocratique pour la justice et la prospérité	Kef	2870	La prise en charge a été effectuée malgré l'absence de candidature du parti dans la circonscription .	-
Parti de la fidélité pour la Tunisie	Médenine	3350	La prise en charge a été effectuée malgré l'absence de candidature du parti dans la circonscription.	-
L'indépendant ^s	Bizerte	5275	La prise en charge a été effectuée malgré le non bénéfice du parti de la deuxième tranche.	0.4

ANNEXE N° 12 : Comptes ayant un solde positif

Liste	Banque	Indemnité publique	Autres ressources	Dépenses	Solde
Mouvement de la démocratie et du développement.	Al Amen	57 382, 50	0	35 022, 42	22 360, 08
Parti de la liberté	Attijari bank	31 960, 00	0	15 991, 16	15 968, 84
Parti du travail patriotique et démocratique	Al Amen	84 447, 00	0	71 518, 77	12 928, 23
Mouvement tunisien	Attijari bank	37 000, 00	0	27 086, 83	9 913, 18
Parti socialiste de gauche	Al Amen	22 000, 00	0	14 121, 36	7 878, 64
Parti pour le progrès	Al Amen	25 837, 50	0	18 138, 92	7 698, 58
Mouvement de l'unité populaire	Société tunisienne de banque	145 794, 96	0	139 373, 16	6 421, 80
L'alternative (Bizerte)	banque nationale agricole	15 825, 94	0	10 551, 89	5 274, 06
Union démocratique unioniste	banque nationale de l'habitat	146970	0	141787, 684	5182, 316
La patrie libre (Kairouan)	L'union internationale des banques	12 412, 50	10	7 322, 48	5 100, 02
L'olivier	L'olivier	9 800, 00	20	4 944, 72	4 875, 29
Mouvement des unionistes libres	Attijari bank	10 550, 00	0	5 763, 45	4 786, 55
Mouvement de la dignité et de la démocratie	Poste tunisienne	12 575, 00	0	8 074, 07	4 500, 93
Parti de la modernité	Société tunisienne de banque	12 406, 02	20	8 146, 52	4 279, 50
Troisième voie (Bizerte)	Société tunisienne de banque	10 545, 68	0	6 276, 65	4 269, 03
L'Unité nationale	Banque de Tunisie	8 275, 00	0	4 014, 94	4 260, 06
Mouvement de la vertu	Attijari bank	51 662, 50	24	47 485, 70	4 200, 80
Energie propre	L'union internationale des banques	4 137, 50	10	0	4 147, 50
Le droit au travail, au développement et à la dignité (Kairouan)	banque nationale agricole	16 550, 94	10	12 433, 98	4 126, 97
Alliance démocratique indépendante	Banque de Tunisie	8 400, 00	0	4 558, 94	3 841, 06
L'indépendante pour les démocrates socialistes (Sfax 2)	Banque internationale arabe de Tunisie	7 425, 00	0	3 713, 49	3 711, 51
Notre constitution	banque nationale agricole	6 930, 00	0	3 401, 89	3 528, 11
l'Alliance libérale	Banque internationale arabe de Tunisie	6 950, 00	0	3 472, 36	3477, 64
Feuille verte (Médenine)	Société tunisienne de banque	6 695, 68	0	3 310, 03	3 385, 65
Développement, justice et égalité (Jendouba)	Société tunisienne de banque	6 545, 68	5	3 260, 26	3 290, 42
Jeunesse de la modernité et de la pensée libérale (Ben Arous)	Société tunisienne de banque	4 135, 73	0	856, 111	3 279, 62
Les indépendants Les libéraux	banque nationale de l'habitat	6 550, 00	0	3 272, 83	3 277, 17
L'union	Banque internationale arabe de Tunisie	6 550, 00	0	3 274, 95	3 275, 05
Militantisme social	Attijari bank	3 275, 00	10	24, 43	3 260, 57
Militantisme national (Jendouba)	L'union internationale des banques	6 550, 00	0	3 292, 38	3 257, 62
La paix (Jendouba)	L'union internationale des banques	6 550, 00	0	3 301, 07	3 248, 93

Liste	Banque	Indemnité publique	Autres ressources	Dépenses	Solde
Horizon Boujafar (Sousse)	Société tunisienne de banque	9 070, 68	0	5 859, 00	3 211, 68
Protégeons notre révolution (Sfax2)	Société tunisienne de banque	7 420, 68	10	4 263, 52	3 167, 16
Développement équilibré et justice sociale (Mahdia)	banque nationale de l'habitat	9 800, 00	0	6 708, 73	3 091, 27
La Tunisie d'abord, aujourd'hui et demain (Jendouba)	Société tunisienne de banque	6 545, 68	10	3 486, 52	3 069, 16
17décembre pour la liberté et le développement (Sidi Bouzid)	banque nationale de l'habitat	6 050, 00	20	3 070, 14	2 999, 86
Les indépendants pour la réforme et le développement (sfax1)	Banque de Tunisie	6 000, 00	0	3 013, 37	2 986, 63
Jeunesse du défi (Mahdia)	banque nationale agricole	9 800, 00	0	6 891, 89	2 908, 11
Tariq Essalama	Arab Tunisian Bank	5 740, 00	0	2 836, 84	2 903, 17
Tariq Essalama (Gabes)	Banque de Tunisie	5 325, 00	0	2 675, 87	2 649, 13
Volonté du peuple (Sidi Bouzid)	banque nationale de l'habitat	3 025, 00	0	405, 31	2 619, 69
La prospérité	Attijari bank	5 145, 00	0	2 563, 45	2 581, 55
La fidélité (Kasserine)	banque nationale agricole	10 200, 94	0	7 648, 35	2 552, 60
l'avenir de la verte	Attijari bank	6 000, 00	0	3 490, 83	2 509, 17
La sagesse	Poste tunisienne	5 475, 00	0	3 031, 20	2 443, 80
Dignité nationale (Kairouan)	L'union internationale des banques	12 412, 50	10	10 311, 27	2 111, 23
Militantisme social (Nabeul1)	Banque internationale arabe de Tunisie	6 150, 00	43	4 123, 60	2 069, 40
La voix de la jeunesse (Ben Arous)	Banque internationale arabe de Tunisie	8 275, 00	10	6 218, 29	2 066, 71
Continuons la révolution	Banque de Tunisie	3 612, 50	0	1 613, 83	1 998, 67
La réforme sociale	L'olivier	9 800, 00	20	7 914, 16	1 905, 84
Le Mouvement du peuple unioniste progressiste	Banque internationale arabe de Tunisie	137 147, 50	0	135 285, 87	1 861, 63
Le peuple voulait la vie(Séliana)	Société tunisienne de banque	5 140, 68	0	3 487, 47	1 653, 21
La vraie promesse	Attijari bank	5 475, 00	0	3 975, 00	1 500, 00
Réforme et réconciliation (Kebili)	Attijari bank	3 049, 60	0	1 553, 05	1 496, 55
Progrès pour la Tunisie (Monastir)	banque nationale de l'habitat	6 950, 00	0	5 528, 17	1 421, 83
L'Amour de la patrie est de la foi (Sfax1)	banque nationale de l'habitat	6 000, 00	0	4 700, 83	1 299, 17
Mouvement des jeunes libres "promesse"	Banque de Tunisie	6 930, 00	0	5 866, 74	1 063, 26
la jeunesse progressiste (Kasserine)	banque nationale agricole	10 200, 00	0	9 220, 30	979, 7
l'Alliance libérale	Banque de Tunisie	6 150, 00	0	5 336, 70	813, 3
Indépendants pour la démocratie et la citoyenneté	Al Amen	7 000, 00	0	6 207, 53	792, 472
Fierté des libéraux (Ariana)	Société tunisienne de banque	6 996, 46	0	6 370, 62	625, 84
L'espoir (Kef)	Arab Tunisian Bank	5 740, 00	0	5 266, 83	473, 175
Démocratie de la justice à la liberté (Sfax2)	Banque internationale arabe de Tunisie	7 425, 00	0	7 032, 30	392, 7
Parti de l'unité populaire	Société tunisienne de banque	103 406, 56	0	103 070, 55	336, 006

Liste	Banque	Indemnité publique	Autres ressources	Dépenses	Solde
La gauche moderne	Banque de Tunisie	16 062, 50	0	15 731, 45	331, 049
L'équilibre	L'union internationale des banques	2 662, 50	10	2 418, 64	253, 859
Démocratie de la justice à la liberté (Sfax2)	Banque internationale arabe de Tunisie	7 425, 00	0	7 032, 30	392, 7
Association de Bizerte pour le départ et le défi (Bizerte)	Société tunisienne de banque	5 272, 84	0	5 023, 60	249, 24
Notre constitution	Attijari bank	7 000, 00	0	6 776, 34	223, 661
l'Ijtihad pour le progrès et la coopération humaine	Société tunisienne de banque	2 660, 34	0	2 527, 26	133, 078
Développement et équité (Tataouine)	Attijari bank	3 045, 00	0	2 915, 81	129, 188
Total		1 395 469, 60	242	1 141 347, 00	254 364, 60